

RÉUNION DU CONSEIL

15 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le quinze juillet, les Membres du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se réunissent au Zénith de Rouen, situé 44 Avenue des Canadiens 76120 Le Grand-Quevilly, sur la convocation qui leur a été adressée, le 9 juillet 2020, conformément aux articles L.5211-2, L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Yvon ROBERT, aux côtés de Monsieur Jean-Marie MASSON, doyen d'âge.

Madame Marine CARON, benjamine de l'Assemblée, est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil.

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 22h10, Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DE MONTCHALIN (Rouen), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCHESNE (Orival), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 22h49, M. GRENIER (Le Houlme), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. HUE (Quévreville-la-Poterie), M. JOUENNE (Sahurs), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LECERF (Darnétal), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville),

M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume) jusqu'à 22h39, Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARIE (Elbeuf) jusqu'à 22h10, M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MERABET (Elbeuf), M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 22h52, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOUE (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hérouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair) jusqu'à 23h00, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 21h47.

Etaient absents :

M. BURES (Rouen) pouvoir à M. SPRIMONT, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER, Mme HARAUX (Montmain) suppléée par M. YARD jusqu'à 22h57, M. JAOUEN (La Londe) suppléé par Mme COLLEONY, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) pouvoir à M. CALLAIS, M. MENG (La Bouille) suppléé par M. BOUVET, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. DEMAZURE, M. RAOULT (Grand-Couronne) pouvoir à Mme LESAGE, Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. CHAUVIN.

Monsieur le Président ouvre la séance pour le Conseil d'installation du nouveau mandat métropolitain.

Il salue tout d'abord les élus, tout particulièrement les nouvelles et les nouveaux maires. La dimension intercommunale, et singulièrement lorsqu'il s'agit d'une des plus importantes métropoles françaises, est devenue absolument majeure dans la responsabilité des maires.

Il salue également tous les collègues maires avec qui il a eu l'immense plaisir de travailler ces dernières années.

Il remercie enfin tous ceux qui l'ont accompagné dans cette responsabilité de Président de Métropole depuis septembre 2019 pour clore 24 ans de participation à l'exécutif de l'agglomération.

Il remercie la première Vice-Présidente, Madame PANE, Maire de Sotteville-lès-Rouen, ainsi que les présidents des groupes politiques de l'assemblée, qui l'ont aidé dans le pilotage de cette institution et dont il a toujours apprécié les conseils et les observations. Il remercie ensuite Madame BOULANGER, Messieurs RANDON, LEVILLAIN, MOREAU, MASSON et RENARD.

Pendant cette période de confinement qui s'achève et que personne n'avait imaginée, il a très régulièrement échangé avec les élus pour faire face à une situation où tout relevait de l'invention et de l'improvisation.

Puis, il remercie Monsieur ALTHABE, Directeur Général des Services et Monsieur NOVEL, Directeur de Cabinet, qui ont toujours été disponibles pour l'aider à répondre aux attentes des concitoyens pendant le confinement et le déconfinement, assurant la continuité du service public dû aux habitants du territoire. A travers eux, il tient à remercier tous les personnels de la collectivité.

Il remercie aussi son épouse qui est très heureuse de le voir terminer cette longue période de responsabilité électorale commencée en 1989, en tant qu'adjoint à la mairie de Grand-Quevilly et premier Vice-Président de l'agglomération. Les responsabilités électorales occupent une place importante dans une vie d'élu et peuvent même être très éprouvantes pour ceux et celles qui partagent leurs vies.

Il remercie enfin Monsieur MAYER-ROSSIGNOL. Monsieur le Président sait pouvoir partir en sachant que la Ville de Rouen et la Métropole feront l'objet d'une gouvernance dynamique, juste et soucieuse de l'environnement.

Selon lui, les élus n'ont pas fini d'analyser cette période unique dans l'histoire du pays, mais aussi du monde entier, ni de tirer toutes les leçons d'une période qui marque une telle rupture dans le processus d'évolution de l'univers. Les articles, les commentaires et maintenant les ouvrages évoquent « le monde d'après ».

L'attention des élus est en permanence attirée par des signaux qui indiqueraient une grave reprise de cette pandémie.

Pour ce qui concerne le territoire, les élus avaient déjà commencé d'une façon très particulière l'année scolaire 2019-2020, dès le 26 septembre. L'incendie qui a touché Lubrizol est venu leur rappeler que le territoire, où l'industrie a un rôle économique majeur auquel ils sont attachés, est aussi concerné par l'existence de risques industriels. Une politique de prévention des risques industriels et sanitaires semble désormais faire partie des politiques publiques prioritaires.

Monsieur le Président termine avec un souvenir personnel dans ce Zénith. Il y a près de 20 ans, c'est ici même qu'il achevait, quelques jours avant les élections municipales de 2001, son premier mandat de Président de l'agglomération, avec l'inauguration du Zénith, salle de spectacle transformée aujourd'hui en assemblée métropolitaine pour des raisons sanitaires.

Les élus ont, au fil des mandats, contribué toutes et tous à transformer le territoire pour répondre aux attentes des concitoyens. Il les remercie et leur confie qu'il ne les oubliera jamais.

Organisation générale

Monsieur MASSON, Doyen d'âge, procède à l'installation du Conseil.

Conformément aux articles L.5211.2 et L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose que le secrétariat de cette première séance soit assuré par la plus jeune membre de l'assemblée, Madame CARON, conseillère municipale de la Ville de Rouen et l'invite à procéder à l'appel nominal des membres du Conseil.

*** Organisation générale - Installation du Conseil** (Délibération n° C2020_0140 - Réf. 5641)

L'an deux mille vingt, le quinze juillet, les Membres du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se réunissent au Zénith de Rouen, situé 44 Avenue des Canadiens 76120 Le Grand-Quevilly, sur la convocation qui leur a été adressée, le 9 juillet 2020, conformément aux articles L.5211-2, L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Yvon Robert, aux côtés de Monsieur Jean-Marie MASSON, doyen d'âge.

Madame Marine CARON, benjamine de l'Assemblée, est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil.

Le Président déclare installés en qualité de Conseillers Communautaires titulaires :

Monsieur Nicolas AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville),
Monsieur Benoît ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay),
Madame Chloé ARGENTIN (Rouen),
Madame Marie ATINAULT (Rouen),
Monsieur Pascal BARON (Freneuse),
Monsieur Stéphane BARRE (Oissel),
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY (Rouen),
Madame Sandra BERNAY (Malaunay),
Monsieur Joël BIGOT (Petit-Couronne),
Madame Juliette BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray),
Madame Ingrid BONA (Ymare),
Monsieur Laurent BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf),
Madame Séverine BOTTE (Oissel),
Madame Mélanie BOULANGER (Canteleu),
Madame Monique BOURGET (Houpeville),
Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT (Gouy),
Monsieur Gilles BUREL (Canteleu),
Monsieur Jean-François BURES (Rouen),
Monsieur Patrick CALLAIS (Le Trait),
Madame Marie CARON (Canteleu),
Madame Marine CARON (Rouen),
Madame Agnès CERCEL (Tourville-là-Rivière),
Madame Martine CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan),
Monsieur Thierry CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville),
Madame Eve COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen),
Monsieur Francis DEBREY (Fontaine-sous-Préaux),
Madame Christine DE CINTRE (Rouen),
Monsieur Maxime DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville),
Monsieur Jean DELALANDRE (Duclair),
Monsieur Julien DELALANDRE (Jumièges),
Monsieur Pascal DELAPORTE (Val-de-la-Haye),
Monsieur Frédéric DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal),
Madame Mirella DELOIGNON (Déville-lès-Rouen),
Madame Anne-Marie DEL SOLE (Yainville),
Monsieur Matthieu DE MONCHALIN (Rouen),
Monsieur Julien DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel),

Madame Carol DUBOIS (Grand-Quevilly),
Monsieur Daniel DUCHESNE (Orival),
Monsieur Marc DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen),
Madame Caroline DUTARTE (Rouen),
Madame Fatima EL KHILI (Rouen),
Monsieur Essaïd EZABORI (Grand-Quevilly),
Madame Christelle FERON (Grand-Quevilly),
Madame Catherine FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan),
Monsieur Dominique GAMBIER (Déville-lès-Rouen),
Madame Charlotte GOUJON (Petit-Quevilly),
Monsieur Laurent GRELAUD (Bonsecours),
Monsieur Daniel GRENIER (Le Houlme),
Monsieur Bruno GRISEL (Boos),
Madame Séverine GROULT (Darnétal),
Monsieur Bruno GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre),
Madame Ludivine HARAUX (Montmain),
Madame florence HEROUIN LEAUTEY (Rouen),
Monsieur Valère HIS (Saint-Paër),
Monsieur Pascal HOUBRON (Bihorel),
Monsieur Benoît HUE (Quévreville-la-Poterie),
Monsieur Jean-Pierre JAOUEN (La Londe),
Monsieur Thierry. JOUENNE (Sahurs),
Monsieur Manuel LABBE (Rouen),
Monsieur David LAMIRAY (Maromme),
Madame Astrid LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair),
Monsieur Hugo LANGLOIS (Amfreville-là-Mivoie),
Monsieur Christian LECERF (Darnétal)
Monsieur Pascal LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray),
Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX (Belbeuf),
Monsieur Eric LEFEBVRE (Anneville-Ambourville),
Monsieur Frédéric LE GOFF (Moulineaux),
Madame Eva LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges),
Madame Julie LESAGE (Grand-Couronne),
Madame Françoise LESCONNEC (Rouen),
Monsieur Luc LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen),
Madame Marie MABILLE (Bois-Guillaume),
Madame Marie-Andrée MALLEVILLE (Rouen),
Madame Louisa MAMERI (Rouen),
Madame Amèle MANSOURI (Rouen),
Monsieur Abdelkrim MARCHANI (Rouen),
Monsieur Frédéric MARCHE (Cléon),
Monsieur Didier MARIE (Elbeuf),
Monsieur Stéphane MARTOT (Rouen),
Monsieur Roland MARUT (Grand-Quevilly),
Monsieur Jean-Marie MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf),
Monsieur Jean-Michel MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville),
Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (Rouen),
Monsieur Jacques MENG (La Bouille),
Monsieur Djoude MERABET (Elbeuf),
Monsieur Gilbert MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier),
Monsieur Franck MEYER (Sotteville-sous-le-Val),
Madame Lydie MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf),
Madame nadia MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf),

Monsieur Cyrille MOREAU (Rouen),
Madame Sophie MOTTE (Petit-Quevilly),
Monsieur Joachim MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray),
Madame Myriam MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville),
Monsieur Adrien NAIZET (Rouen),
Madame Sylvie NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan),
Monsieur Bruno NOUALI (Petit-Quevilly),
Madame Luce PANE (Sotteville-lès-Rouen),
Monsieur Pierre PELTIER (Isneauville),
Monsieur Théo PEREZ (Bois-Guillaume),
Monsieur Jean-Pierre PETIT (Quevillon),
Monsieur Pascal PONTY (Berville-sur-Seine),
Monsieur Fabrice RAOULT (Grand-Couronne),
Madame Anne-Emilie RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray),
Madame Laurence RENO (Sotteville-lès-Rouen),
Monsieur Pascal RIGAUD (Petit-Quevilly),
Madame Marie-Pierre RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray),
Monsieur Nicolas ROULY (Grand-Quevilly),
Monsieur Dominique ROUSSEAU (Bardouville),
Monsieur Jean-Louis ROUSSEL (Hautot-sur-Seine),
Monsieur Jean-Marie ROYER (Hénouville),
Madame Sylvaine SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier),
Madame Jennifer SERAIT (Elbeuf),
Madame Laura SLIMANI (Rouen),
Madame Hélène SOMMELLA (Yville-sur-Seine),
Monsieur Yves SORET (Rouen),
Monsieur Sileymane SOW (Rouen),
Monsieur Pierre-Antoine SPRIMONT (Rouen),
Madame Géraldine THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis),
Madame Catherine THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair),
Monsieur Jean-François TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen),
Madame Nelly TOCQUEVILLE (Maromme),
Monsieur Jean-Marc VENNIN (Le Mesnil-Esnard),
Monsieur Alexis VERNIER (Sotteville-lès-Rouen),
Monsieur Francis VION (Mont-Saint-Aignan),
Monsieur Hubert WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray).

Monsieur MASSON, Doyen d'âge, déclare les 125 membres appelés installés dans leurs fonctions de membres du Conseil de la Métropole Rouen Normandie. Il invite Madame CARON à procéder à l'appel nominal des suppléants.

Par application des dispositions de l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercent à ce jour les fonctions de Conseiller Communautaire Suppléant :

Madame Françoise AIRAULT suppléante de Monsieur Nicolas AMICE
Madame Marie-Claude BEAUFILS suppléante de Monsieur Patrick CALLAIS
Madame Valérie BERTHEOL suppléante de Monsieur Gilbert MERLIN
Madame Maryse BETOUS suppléante de Monsieur Bruno GUILBERT
Monsieur Alain BOSQUET suppléant de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT
Madame Sylvie BOURGAIS suppléante de Monsieur Thierry CHAUVIN
Monsieur Clément BOUVET suppléant de Monsieur Jacques MENG
Madame Laurence BYHET suppléante de Monsieur Eric LEFEBVRE

Monsieur Patrice CARTIER suppléant de Monsieur Pascal DELAPORTE
Madame Mireille COLLEONY suppléante de Monsieur Jean-Pierre JAOUEN
Madame Catherine DECHAMPS suppléante de Madame Hélène SOMMELLA
Madame Catherine DEMANGEL suppléante de Monsieur Bruno GRISEL
Monsieur Jean DENIEL suppléant de Madame Myriam MULOT
Monsieur Loïc DEVAUX suppléant de Monsieur Daniel DUCHESNE
Madame Malika DRANGUET suppléante de Monsieur Frédéric DELAUNAY
Madame Christine DUCHEMIN suppléante de Monsieur Julien DEMAZURE
Monsieur Laurent ELSINY suppléant de Monsieur Pascal PONTY
Madame Véronique FERME suppléante de Monsieur Jean DELALANDRE
Monsieur Francis GESLIN suppléant de Madame Nadia MEZRAR
Madame Corinne GOBIN suppléante de Monsieur Hugo LANGLOIS
Madame Catherine GODOT suppléante de Monsieur Jean-Marc VENNIN
Monsieur Jean GOUVERNEUR suppléant de Monsieur Francis DEBREY
Monsieur Henri KAZMIERCZAK suppléant de Madame Anne-Marie DEL SOLE
Monsieur Robert LAFITE suppléant de Madame Sylvaine SANTO
Monsieur Alain LANGLOIS suppléant de Monsieur Jean-Louis ROUSSEL
Madame Sylvie LAROCHE suppléante de Monsieur Pierre PELTIER
Madame Nathalie LECORDIER suppléante de Monsieur Pascal HOUBRON
Madame Gaëlle LE DEUNFF suppléante de Monsieur Benoît HUE
Madame Fabienne LEPICARD suppléante de Monsieur Laurent GRELAUD
Madame Julie LEPROUST suppléante de Monsieur Jean-Michel MAUGER
Monsieur Noël LEVILLAIN suppléant de Madame Agnès CERCEL
Madame Marielle LOUVET suppléante de Monsieur Benoît ANQUETIN
Madame Martine LUGAND suppléante de Monsieur Franck MEYER
Monsieur David MARECAL suppléant de Monsieur Frédéric LE GOFF
Madame Patricia MATARD suppléante de Monsieur Jean-Marie MASSON
Monsieur Yves MESSIN suppléant de Monsieur Pascal BARON
Madame Carole MORETTI suppléante de Monsieur Valère HIS
Madame Corinne PALMENTIER suppléante de Monsieur Frédéric MARCHE
Madame Annie PETITON suppléante de Monsieur Dominique ROUSSEAU
Madame Nadine POCHON suppléante de Monsieur Daniel GRENIER
Monsieur Sébastien PONTY suppléant de Madame Astrid LAMOTTE
Madame Nathalie PORTAIL suppléante de Monsieur Julien DELALANDRE
Madame Annie PRIEUR suppléante de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX
Monsieur Fabien QUESNE suppléant de Monsieur Jean-Pierre PETIT
Madame Régine RAIMBOURG suppléante de Monsieur Marc DUFLOS
Madame Rosamée ROUILLARD GUIGNERY suppléante de Monsieur Thierry JOUENNE
Madame Agnès SCOT suppléante de Monsieur Joël BIGOT
Madame Géraldine SIMON suppléante de Monsieur Maxime DEHAIL
Monsieur Jean-Marc STALIN suppléant de Madame Sandra BERNAY
Madame Edwige TESSON suppléante de Madame Catherine THIBAUDEAU
Monsieur David THIEULIN suppléant de Madame Monique BOURGET
Madame Isabelle URSIN suppléante de Monsieur Jean-Marie ROYER
Monsieur Guillaume VARIN suppléant de Madame Ingrid BONA
Monsieur Stéphane VEZIER suppléant de Madame Eva LEMARCHAND
Monsieur François WENDER suppléant de Madame Géraldine THERY
Monsieur Jean-Luc YARD suppléant de Madame Ludivine HARAUX.

Ils peuvent participer aux réunions de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence du Conseiller titulaire et à condition que ce dernier en ait avisé le Président de la Métropole dans les conditions qui seront fixées par le règlement intérieur.

Monsieur MASSON, Doyen d'âge, déclare les 56 suppléants issus des communes, qui ne disposent que d'un siège au Conseil métropolitain, installés dans leurs fonctions.

Il prononce quelques mots avant de poursuivre la séance et précise que c'est avec un très grand plaisir qu'il préside cette première partie du Conseil métropolitain.

Les périodes que les élus ont traversées, singulières et inédites, mettent en évidence le rôle éminent de toutes les collectivités territoriales et des élus locaux.

Il remercie les élus et les différents acteurs qui, sur le terrain, se sont dépensés sans compter et ont créé une solidarité exemplaire.

Il espère que les grands penseurs, au niveau national, n'oublient jamais le rôle essentiel de chaque commune, leur rôle humain et qu'ils ne les sacrifient pas à quelque théorie ubuesque. La Métropole, c'est 71 communes et elles doivent rester bien vivantes.

Il salue tous les élus qui ont œuvré au cours des dernières mandatures. Certains ne sont plus là par désir de passer la main, d'autres parce que le sort des urnes en a décidé ainsi. Il souhaite la bienvenue à tous les nouveaux entrants.

Il souhaite que l'assemblée soit active, constructive, imaginative et quelles que soient les circonstances, toujours respectueuse des femmes et des hommes qui la composent.

Il salue également les services de la Métropole, notamment les pôles de proximité qui apportent un soin tout à fait particulier en faveur des habitants, sans exclure le rôle des services centraux.

Monsieur MASSON, Doyen d'âge, présente le projet de délibération suivant qui a été adressé à ses collègues et en donne lecture :

*** Organisation générale - Élection du Président (Délibération n° C2020_0141 - Réf. 5642)**

Avant de procéder à l'élection du Président, Monsieur MASSON propose aux représentants des différentes forces politiques de prendre la parole pour proposer une candidature.

Madame BOULANGER, co-présidente du groupe de la majorité métropolitaine socialiste et citoyens rassemblés, s'adresse à Monsieur ROBERT soulignant que son engagement électif venait de prendre fin, mais ne signifiait pas qu'il mettait un terme à sa vie publique puisqu'il avait l'intention de demeurer actif. Il restera attentif au territoire qui a bénéficié pendant plus de 30 ans de son abnégation, de sa clairvoyance et de son entêtement honnête et généreux pour défendre les intérêts du territoire et ceux de ses habitants. Les élus en ont eu un témoignage éloquent avec la présidence de la Métropole qu'il a assumée depuis septembre dernier. L'EPCI n'avait pas encore 5 ans et a connu une cadence soutenue de réalisations et d'actions sous la présidence de Monsieur SANCHEZ.

L'incendie de Lubrizol et de Normandie Logistique, l'adoption du PLUi, puis la crise sanitaire qui ébranle le pays depuis plusieurs mois, ont donné un singulier relief à son action remarquable et remarquée. Au nom de l'ensemble des collègues et en son nom personnel, elle souhaite lui témoigner leur plus profonde reconnaissance.

Elle souligne que Monsieur le Président s'est inscrit en passeur d'avenir. Il a permis à une nouvelle génération d'élus d'exercer des responsabilités. Dans cette perspective, au nom du groupe de la majorité métropolitaine socialiste et citoyens rassemblés qu'elle a le plaisir de co-présider avec son collègue Monsieur BARON, elle a l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur MAYER-ROSSIGNOL à la présidence de la Métropole Rouen Normandie.

Elle a bien conscience que cette annonce ne lève ni suspens ni mystère car, depuis de nombreux mois, un collectif large, qui partage au-delà du territoire des valeurs de progrès écologique et social, s'est rassemblé autour de Monsieur MAYER-ROSSIGNOL. Ce collectif, composé de femmes et d'hommes aux expériences complémentaires représentatives de la diversité des communes, a travaillé, débattu et réfléchi aux axes à défendre, aux actions à mener, à l'ambition à porter et à la façon pertinente de bien fonctionner.

En ce qui concerne la façon de fonctionner, parvenir à une position consensuelle n'est pas difficile lorsque l'on aspire à une gouvernance partagée. Celle que son groupe propose s'appuie sur la co-élaboration, sur la co-décision avec tous les élus des 71 communes. Il soutient aussi le renforcement des pôles de proximité qui ont prouvé leur pertinence.

Son groupe défend également la mise en place d'une gouvernance dans laquelle l'information est partagée, où les maires sont préalablement consultés, associés et informés des projets qui concernent leur commune. Il souhaite une gouvernance plus horizontale et plus concertée pour y ajouter la clarté, la cohérence et la loyauté.

A ce propos, les concitoyens auraient certainement raison de s'émouvoir si, au moment de prendre des responsabilités, les élus arrivaient en séance sans avoir jamais interrogé et affiché leurs positions sur le contournement Est, sur l'étalement urbain ou encore sur le développement des mobilités. Sur ces points comme sur de nombreux autres, la feuille de route, que Monsieur MAYER-ROSSIGNOL propose, est claire. Elle est cohérente. Elle est partagée.

Ces éléments ont été rendus publics dans une tribune publiée en janvier. Madame BOULANGER en rappelle brièvement les contours.

Ces axes s'appuient d'abord sur la volonté de relever le défi du réchauffement climatique en donnant aux élus les moyens de devenir une capitale de la transition écologique. Cela suppose des conditions posées en matière de transports, d'aménagement du territoire et d'infrastructures pertinentes, de préservation des espaces, une exemplarité en matière énergétique.

Le deuxième axe concerne le développement économique et social durable qui investit les questions d'emploi, d'attractivité et de rayonnement. Même si les élus ne disposent pas de tous les leviers, ils se sont prononcés en faveur du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée », en faveur de mesures relatives au foncier économique, à la dynamisation des cœurs de villes et de villages, au soutien à l'installation ou à la reprise agricole mais aussi aux filières d'avenir, au monde universitaire et à la recherche.

Ces ambitions seront confortées par celles qui participeront à la fierté du territoire, à travers la candidature de « Rouen, capitale européenne de la culture », à travers leur position comme base arrière des Jeux Olympiques de Paris ou encore à travers l'Armada qu'ils souhaitent davantage faire vivre entre deux éditions.

Le dernier axe est celui d'une Métropole humaine, accessible, proche et qui protège les habitants. La Métropole ne doit pas être une feuille supplémentaire et éloignée dans le mille-feuille territorial. Elle doit en revanche être aux côtés des communes et au service des habitants pour la rendre à la

fois lisible et efficace. Les projets devront être systématiquement construits avec tous les élus locaux métropolitains, mais aussi municipaux. C'est un préalable que défend Monsieur MAYER-ROSSIGNOL, que ce soit en matière de service public, de santé, de sûreté, de sécurité. La Métropole doit s'exprimer, s'affirmer et s'investir.

Son groupe a constaté, notamment sur les questions de santé, que l'union fait la force et que le partage d'initiatives et d'expériences bénéficient aux concitoyens, amplifiant cette bonne et pertinente habitude. C'est certainement la première fois que le socle d'un projet intercommunal est posé aussi largement sur le territoire. Cette méthode traduit l'installation du fait métropolitain comme une réalité incontournable.

Ce socle proposé n'est ni exhaustif ni définitif. Il reste à parfaire collectivement. Son groupe s'y emploiera avec tous ceux qui souhaiteront s'y consacrer de façon constructive, sans le dénaturer, avec l'ensemble du territoire, avec toutes les communes et tous les élus quelles que soient leurs sensibilités. Le partage, l'écoute et l'attention qui n'excluent pas la clarté des choix seront les mêmes pour tous les territoires de l'agglomération. Ce n'est pas l'un contre les autres, mais les uns avec les autres.

Les enjeux sont cruciaux. Ils l'étaient avant la pandémie, ils le seront certainement plus encore après cette crise. Plus que jamais dans ce contexte, il est de sa responsabilité de choisir l'homme de la situation pour la Métropole Rouen Normandie. L'homme de la situation, c'est celui qui a plus d'ambitions pour le territoire que pour lui-même, celui qui avance dans la clarté, clarté dans ses valeurs, dans la démarche qu'il veut soutenir et dans le projet à mener.

Monsieur BONNATERRE, Maire de Caudebec-lès-Elbeuf, prend la parole.

Une candidature vient d'être présentée ainsi que des intentions qui doivent s'incarner dans des actes.

Au nom de son groupe, il interroge le candidat déclaré par le groupe socialiste sur ses intentions réelles en matière de gouvernance. Il s'exprime, au cours de cette séance, mandaté par 24 collègues élus métropolitains, représentant 20 communes et comptant 19 maires, soit plus du quart des maires de ce beau territoire. Ensemble, ils forment le groupe Métropole des territoires élus sans étiquette.

Ce groupe est numériquement le deuxième groupe en taille de cette assemblée. Il représente plus de 85 000 habitants du territoire : plateau est, plateau nord, région de Duclair, première couronne rouennaise, territoire elbeuvien.

Il a constaté que Monsieur MAYER-ROSSIGNOL, à longueur d'interviews, de tribunes, de courriers aux mandants socialistes, répétait l'importance de jouer collectif. D'ailleurs, il le cite dans un courrier du 5 juillet dernier : « la Métropole, c'est vous, c'est nous tous ». Son groupe regrette aujourd'hui que les échanges récents aient été lacunaires, distants, parfois même méprisants.

Il partage le souhait de Monsieur MAYER-ROSSIGNOL d'un nombre de vice-présidents réduit, d'un bureau au travail. Il lui a proposé de s'associer à cette gouvernance avec des responsabilités réelles.

Monsieur BONNATERRE souligne que ses collègues maires ont de l'énergie, du talent, de l'expérience. Ils souhaitent travailler pour la Métropole. Comme dans la plupart des agglomérations de France et de la région, il lui a suggéré une représentation proportionnelle au

sein des différentes instances, au sein de la gouvernance, qui jusqu'à présent a toujours été refusée.

Il interroge donc Monsieur MAYER-ROSSIGNOL sur ses intentions réelles de gouvernance pour l'avenir. Il lui demande si ses propos publics dans la presse seront sa ligne de conduite ou s'il s'agit de premières propositions très inquiétantes, très fermées à ceux qui, comme les élus de son groupe, ont comme seul tort de ne pas tout le temps penser comme lui. Les élus seront nombreux, à travers tous les groupes de cette assemblée, à être attentifs à sa réponse avant de faire des choix.

Monsieur DEMAZURE prend la parole au nom du groupe « Métropole Avenir » qui représente les élus de la droite républicaine et du centre. Pour commencer, il félicite l'ensemble de ses collègues présents pour leur élection au sein de la Métropole Rouen Normandie.

Il tient aussi à saluer Monsieur ROBERT qui a été un président qui a su les rassembler dans cette fin de mandat, en trouvant le ton juste après celui de Monsieur SANCHEZ. Avec amitié, il lui souhaite bon vent pour les années à venir et le remercie pour ces années passées au service de l'intérêt général de façon tout à fait républicaine.

Il revient à Monsieur DEMAZURE de faire part de la position de son groupe quant à la gouvernance, parce qu'avant d'élire un Président et son exécutif, il faut poser un certain nombre de principes. Il lui paraît important que cette gouvernance soit partagée.

La Métropole est un EPCI qui ne se gouverne pas comme une collectivité locale. Les communes ont transféré différentes compétences, aujourd'hui exercées en commun et mutualisées. L'intérêt communautaire joue un rôle primordial mais selon Monsieur DEMAZURE, on ne peut pas parler de majorité et de minorité. Il faut respecter chaque élu, chaque maire, chaque territoire dans sa diversité et dans sa richesse.

La légitimité démocratique de cette assemblée et de l'exécutif qui en sortira sera renforcée si les élus savent collectivement répartir l'ensemble de la gouvernance avec des responsabilités où chacun peut œuvrer dans un sens commun.

Monsieur DEMAZURE partage son expérience de conseiller régional. Aujourd'hui à l'échelle de la région, un certain nombre d'EPCI ont le courage de parler d'une seule et même voix. Par exemple, Le Havre ou Caen, qu'ils soient communistes, socialistes ou de droite, lorsqu'il y a des projets de territoire à défendre, ils les défendent ensemble, donnant ainsi du poids à l'échelle régionale et nationale pour pouvoir attirer des partenaires dans la défense des projets. Cela lui paraît important de pouvoir essayer de créer cet esprit ensemble car Rouen a trop souffert de ces divisions internes par le passé.

Il rappelle que dans la région, bon nombre d'EPCI sont gouvernés de façon collective. Il prend l'exemple de Monsieur MARGUERITTE, Président de la communauté d'agglomération du Cotentin, qui a pris comme deuxième Vice-Président, Monsieur ARRIVÉ qui est socialiste. Monsieur BRUNEAU, Président de la Communauté Urbaine Caen-la-Mer, est républicain mais la deuxième Vice-Présidente, Madame BURGAT est socialiste. Monsieur LEROY, Président de de l'agglomération Seine-Eure, est centriste, mais le deuxième Vice-Président, Monsieur JAMET est socialiste. Il poursuit avec Le Havre, où lorsque Monsieur GASTINNE était Président, le 5ème Vice-Président était communiste. Monsieur DEMAZURE démontre ainsi que ces territoires ont une force collective qui n'existe pas au sein de la Métropole Rouen Normandie et qu'il faut impérativement construire.

Pour lui, il faut construire une véritable famille métropolitaine. Il termine par une petite anecdote

personnelle. Son grand-père était ouvrier communiste dans le nord de la France. Son père était gendarme socialiste, admirateur de François Mitterrand. Né un 18 juin, il ne pouvait qu'être gaulliste. Les repas de famille étaient parfois sources de débats mais finalement un accord et un chemin commun étaient toujours trouvés autour du café. Il propose donc aux élus, à travers une gouvernance partagée, de former cette famille métropolitaine dans la défense du territoire et de l'intérêt général, au-delà des intérêts des partis qui leur sont étrangers.

Il demande de faire de cette assemblée une force avec des débats riches et respectueux. Mais pour cela il faut donner du poids à une gouvernance partagée. C'est pourquoi, il demande, au nom de son groupe, et après l'expression des différents groupes, une suspension de séance pour permettre à Monsieur MAYER-ROSSIGNOL, candidat déclaré, de pouvoir leur dire quelle sera son intention par rapport à cette gouvernance partagée.

Monsieur LE COUSIN, élu à Saint-Etienne-du-Rouvray, prend la parole et déclare être très fier de succéder à Monsieur LEVILLAIN pour la présidence de son groupe.

Les élus sont dans une période de crise politique, démocratique et sociale. L'année 2019 a été marquée par de fortes mobilisations sociales et écologiques. Le poids des inégalités sociales pèse lourdement sur la société. Les attentes sont fortes : salaires, pensions, services publics, et aujourd'hui défense de l'emploi. La séquence électorale des municipales a été marquée par une exaspération des classes populaires.

La politique libérale des gouvernements successifs, menée actuellement par Monsieur MACRON, est fortement contestée. La Métropole, avec cette majorité de gauche, est un point d'appui pour s'opposer à ces choix et doit être porteuse d'un bouclier social. Dans la crise du COVID, les communes et les services publics communaux ont été les premiers interlocuteurs des populations. Les communes sont un échelon essentiel. Comme il l'avait déjà affirmé lors de la création de la Métropole, il continue de penser que l'intercommunalité doit être choisie, et non subie, et les communes confortées dans leurs prérogatives.

Le groupe « la Métropole en Commun » s'inscrit donc dans les valeurs de gauche humaniste, dans une écologie sociale, dans le développement économique, industriel et portuaire, dans des services publics de proximité. A l'échelle de leurs territoires communaux respectifs, il s'efforce de faire vivre ces préoccupations. Monsieur LE COUSIN rappelle les grands principes de son groupe avant de développer quelques objectifs qui leur semblent importants.

La Métropole doit d'abord être au service des communes membres et non l'inverse. Si la Métropole a compétence et vocation à développer des équipements et services d'envergure, ceux-ci doivent participer d'un aménagement du territoire équilibré qui profite à toutes les communes et leurs populations.

La centralité de Rouen et les charges qui lui incombent sont une réalité qui conduit la Métropole à être solidaire. Cela vaut aussi pour nombre de communes qui supportent elles aussi des charges de centralité importantes.

Selon lui, les maires doivent rester décideurs dans leurs communes. Il défend l'idée de finances saines, mais débarrassées des injonctions et des désengagements de l'État qui se place souvent en directeur de conscience. Il souhaite que le périmètre métropolitain demeure en l'état, concernant tant ses délimitations géographiques que ses compétences et que la Métropole travaille mieux avec la Région et le Département, en particulier dans les domaines économiques, du transport, de l'environnement et du social. Il souhaite le développement d'une politique sportive et culturelle accessible à tous. Dans le mandat précédent, beaucoup d'investissements, parfois discutables, ont

bénéficié aux touristes. Sa volonté reste avant tout, de développer une culture en direction des populations et des artistes. Aucune commune ne doit se trouver à plus de 45 minutes de Rouen en transport collectif.

L'installation du nouveau Conseil métropolitain s'inscrit dans une séquence de crise aiguë à court et moyen termes qui oblige les élus collectivement à réactualiser le projet développé jusqu'à présent. L'économie et l'écologie sont sources d'inquiétudes majeures. Son groupe va agir pour répondre et déployer des actions pour défendre l'emploi et la qualité de vie des concitoyens et concitoyennes avec la vision d'une Métropole solidaire de progrès.

Dans le contexte actuel de crise sur la Métropole, la base économique est particulièrement mal menée et interrogée. En premier lieu, la sécurité industrielle est essentielle. Lubrizol a rappelé aux élus toute l'importance de cette question. C'est aux industriels d'assurer la sécurité des sites. L'État a aussi une responsabilité de contrôle de ces établissements, avec plus d'agents de prévention industrielle et d'inspecteurs du travail.

L'entreprise Chapelle Darblay est sous le coup d'une cessation d'activité. Inutile de répéter les enjeux économiques et socio-écologiques qui lui sont liés. L'outil de travail est toujours là, le savoir-faire également. Monsieur LE COUSIN demande la mobilisation de la Métropole avec la Région et le Département pour boucler un projet de reprise d'activité de cette entreprise. Sans cette reprise, c'est un coup porté au SMEDAR, à la Métropole, aux autres intercommunalités et aux habitants d'un important bassin de vie qui s'acquittent de taxes des ordures ménagères.

La filière automobile est elle aussi fragilisée par la crise. Si le site de Renault Cléon a reçu des garanties pour son avenir, la vigilance s'impose car la transition vers l'électrique s'accompagne d'effets négatifs sur l'emploi.

Un territoire fort, c'est un territoire disposant de moyens et d'infrastructures, de transports modernes et écologiques de marchandises et de voyageurs. La crise a définitivement acté l'impérieuse nécessité de faire du train la priorité. Il est grand temps que les projets de desserte ferroviaire de la Métropole fassent l'objet d'une étude volontariste avec la Région et s'imposent comme alternative définitive aux projets autoroutiers.

Il partage la décision de la Métropole de se retirer du financement du contournement Est. Ce choix décisif remet en cause le projet. Il sera attentif à l'utilisation des 66 millions d'euros qui devront en priorité servir à développer les transports en commun et les aménagements permettant la fluidité des trafics intra-métropolitains. Le développement du train répond pleinement aux enjeux sociaux, sanitaires et écologiques de la Métropole, en premier lieu pour le transport des marchandises avec le développement du ferroutage ou du cabotage.

Il faut aussi travailler à améliorer l'offre des transports en commun, comme celle du train. Les points noirs à améliorer sur la rive gauche, la vallée du Cailly ou le plateau Est sont connus.

Les questions de tarification sociale et de gratuité sont posées pour les transports. Depuis de nombreuses années, son groupe s'est positionné pour aller vers la gratuité des transports, progressivement, en commençant par les 16-26 ans. Il note des évolutions sur ce point avec la proposition de gratuité le week-end mais les élus doivent avancer avec la gratuité lors des pics de pollution ou pour les déplacements scolaires. Un travail doit s'engager pour des tarifs identiques train et transport en commun sur le territoire de la Métropole. La même question est posée pour la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.

Avoir la réponse sociale et écologique, c'est approfondir l'engagement métropolitain dans son action pour la réhabilitation du parc de logements privés et sociaux, enjeu pour les ménages, leur

qualité de vie, leur pouvoir d'achat et la réduction de l'empreinte carbone.

Dans le même ordre d'idée, la nécessité de réaliser de nouveaux logements accessibles aux salariés reste l'actualité et la volonté partagée de refaire au maximum la ville sur la ville. Il faut éviter l'artificialisation et agir pour reconquérir toute friche urbaine, épaulée par des budgets conséquents de dépollution des sols. Il ne serait en effet pas admissible que les communes ou les habitants supportent au final le surcoût de ces opérations.

Pour conduire ces politiques prioritaires, il convient en tout premier lieu d'éclairer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité, sur ses capacités d'investissements pluriannuelles.

Avec la situation actuelle, les cartes ont été totalement rebattues, celles des besoins et celles des moyens. La crise, dont toutes les conséquences sont encore loin d'être tirées, va avoir des effets jusqu'en 2022, indiquent de nombreux experts. Les recettes, issues de la vie économique, de l'organisation des transports publics, sont profondément perturbées alors que les dépenses à vocation sociale et écologique sont à l'ordre du jour. Les élus attendent donc l'établissement d'une perspective financière réactualisée en Plan Pluriannuel d'Investissement, remis en débat avant la fin de l'année. Compte tenu des incertitudes qui pèsent en la matière sur le début du mandat, Monsieur LE COUSIN juge utile qu'un comité de suivi politique soit créé et dédié à ce seul sujet.

Il refuse les projets coûteux non prioritaires qui déstabiliseraient les finances de la Métropole quand les besoins de la population et des communes s'accroissent. Tout doit être mis en œuvre pour que le territoire reste un territoire de production, tant industrielle qu'agricole, en articulation étroite avec les bassins d'emploi et de vie qui l'entourent. Les activités de service doivent être nécessairement soutenues. Il privilégie les services de proximité aux particuliers, qu'il s'agisse de services publics ou privés, en l'occurrence commerciaux et artisanaux.

Entre Amazon et la Poste, son choix est vite fait. Il convient d'être exigeant pour des missions de services publics requalifiées. Entre Amazon et les petits commerçants, il faut choisir le renforcement de l'utilité, de la présence économique sociale au quotidien.

Monsieur LE COUSIN inscrit donc son action dans le cadre d'une majorité de gauche et écologique, avec le respect des sensibilités qui composent cette majorité, comme pour l'ensemble des composantes de l'assemblée, avec la volonté d'impliquer les citoyennes et citoyens dans la construction de la Métropole. Il sera combatif et constructif pour une Métropole solidaire et écologique. Deuxième groupe de la majorité, il annonce qu'il votera pour la candidature de Monsieur MAYER-ROSSIGNOL.

Madame NICQ-CROIZAT, co-présidente du groupe des Écologistes avec Monsieur MOREAU, prend la parole.

En premier lieu, elle souhaite revenir sur le contexte inédit dans lequel ce mandat va devoir s'ouvrir. Un contexte de crise majeure dont les effets se recourent et s'accroissent les uns, les autres. Aux urgences environnementales, climatiques et sociales, sont venues s'ajouter sur le territoire la crise industrielle de Lubrizol, puis la crise sanitaire mondiale du COVID. Les tristes records d'abstentions observés partout lors des municipales font aussi ressortir une crise de la démocratie. Une sorte de paradoxe à l'heure où la prise de conscience de la nécessité de changer le modèle de société gagne du terrain qui doit interroger les élus collectivement.

La conjugaison de toutes ces urgences appelle une réponse cohérente qui en intègre tous les aspects. Une réponse écologique, solidaire et citoyenne. C'est pourquoi son groupe est pluriel. C'est un rassemblement de forces de gauche, « Europe Écologie les Verts », « Génération », « La

France Insoumise et Citoyenne » qui s'articulent autour de valeurs fortes, communes et la certitude que la résilience des sociétés n'advindra pas sans courage politique.

Parmi les nombreux enjeux du mandat, elle souhaite s'arrêter sur les principaux dossiers déjà identifiés.

La question de la mobilité, des transports sera au cœur de cette mandature. Elle attend avec impatience l'annonce du désengagement de la Métropole dans le financement du contournement Est, décision enfin à la hauteur des enjeux précédemment cités qui permettra de redéployer des moyens conséquents vers l'avenir du territoire. Ainsi, la mise en chantier du schéma directeur des mobilités actives devra permettre d'élever leur ambition concernant la part du vélo, 1 % selon la dernière enquête réalisée, grâce à un réseau cyclable structurant accessible et sécurisé et aussi au développement de services dédiés aux vélos.

Concernant les transports collectifs, l'échéance de la DSP de la TCAR à mi-mandat, sera l'occasion d'avoir une réflexion collective sur les modalités pour renégocier ce contrat sur l'éventualité d'une régie publique des transports, sur l'extension de la gratuité et sur la tarification solidaire.

Une opportunité est à saisir, celle de connecter davantage le réseau Astuce aux infrastructures ferroviaires déjà existantes et de renforcer l'offre de transports collectifs accessibles à toutes et à tous en remettant en service les petites gares de proximité.

Autre volet sur lequel pèsent de gros enjeux de transition écologique et énergétique, le secteur du cadre bâti en général et du logement en particulier.

Pour atteindre l'objectif fixé par l'ambitieux PCAET, une neutralité carbone en 2050, ce sont par exemple 45 000 logements qu'il faut rénover d'ici 2030. Le plan d'actions et les services nécessaires pour tenir les engagements doivent être déployés rapidement tant pour la rénovation thermique des bâtiments publics et privés, que pour la production d'énergies renouvelables.

Les pratiques en matière d'urbanisme constituent aussi un sujet pour lequel il faut résolument inverser la tendance. Il n'est pas concevable que l'étalement urbain et la consommation d'espaces se poursuivent en l'absence de croissance démographique. C'est en totale contradiction avec les préconisations des expertes et des experts et même du gouvernement pour préserver les biens communs.

Le PLUi, qui vient d'être adopté, marque certes une avancée par rapport à l'ensemble des documents qui l'ont précédé à l'échelle communale, mais il reste beaucoup trop ouvert concernant la création ou l'extension de zones d'activités. Madame NICQ-CROIZAT demande par conséquent qu'une procédure de révision soit immédiatement prescrite et elle travaillera à ce que le PLUi élève son niveau d'exigence pour intégrer l'objectif de zéro artificialisation nette et ne permette plus de faire disparaître les espaces naturels, agricoles et forestiers. A ce titre, elle s'opposera avec détermination à la destruction de 60 hectares prévue à court terme dans la forêt du Madrillet et sera extrêmement vigilante à ce que les grands équilibres au niveau de la Métropole ne soient pas menacés.

Face aux grands défis d'aujourd'hui, c'est la question du modèle économique que les élus veulent promouvoir qui se pose. Si de plus en plus, les avis convergent sur la nécessité d'un changement radical, les incohérences des choix politiques se multiplient, comme le montrent la perspective de reprise des activités de Lubrizol, autorisée par le Préfet alors que le lien de confiance a été perdu avec la population, la situation critique dans laquelle se retrouve l'entreprise modèle de la Chapelle Darblay ou encore la possible implantation d'Amazon, tricheuse fiscalement et

destructrice de l'emploi local.

Plus globalement, la transition industrielle écologique de la vallée de la Seine demande un engagement fort et urgent des politiques pour l'avenir de toutes et tous, à commencer par celui des salariés. Il serait pertinent d'y favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire tout comme sur l'ensemble du territoire pour en renforcer la résilience.

La liste des sujets à arbitrer serait longue. Difficile de passer totalement sous silence la place de la publicité dans le cadre urbain qu'il est urgent de pouvoir maîtriser en élaborant un règlement local à l'échelle de la Métropole. De même pour l'aménagement numérique indispensable pour revisiter le rapport au travail et limiter les déplacements, mais qui appelle une précaution quant à un déploiement trop hâtif de la 5G.

Le dernier dossier concerne la dynamisation de la démocratie de proximité.

Pour pouvoir conduire les importants changements convoqués par les urgences écologiques, sociales, sanitaires, il faut l'adhésion des habitants et des acteurs locaux. Pour cela, il sera indispensable de les associer largement et de repenser comment initier et nourrir le débat sur les choix à faire ; comment co-construire les projets ? ; comment suivre leur mise en place et les évaluer en redonnant la parole aux citoyens ? Cette démocratie participative devra s'exercer sur de multiples sujets.

Parce qu'il est important de préserver l'industrie sur le territoire, il faudra recréer un climat de confiance, basé sur plus d'exigences et de vigilance vis-à-vis des entreprises à risques et sur une plus grande transparence dans les informations partagées avec les citoyens. Elle s'inspirera d'outils, tel que l'institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions instauré à Fos-sur-Mer.

Enfin, la pluralité de son groupe les conduira à être attentifs au caractère progressiste de toutes les politiques, notamment sociales et culturelles menées par la Métropole, d'un observatoire du budget genré pour favoriser l'égalité femmes/hommes, par les subventions au sport et à la culture, à l'adhésion de la Métropole à l'association nationale des villes et territoires accueillants pour un accueil inconditionnel des personnes migrantes. Nombreux sont les sujets qui mobiliseront leur attention.

Elle soutiendra bien sûr la dynamique Rouen, Capitale européenne de la culture en veillant à ce qu'elle s'articule autour de projets durables et de propositions citoyennes pour exprimer toute la diversité du territoire.

Les valeurs de l'écologie ont partout rallié de nombreux suffrages lors des dernières élections, prouvant que les concitoyens attendent clairement que ces valeurs soient le fil conducteur des politiques locales des prochaines années.

Les élus de son groupe sont toutes et tous engagés de longue date pour défendre une écologie indissociablement liée à plus de solidarité et plus de démocratie de proximité. Elle entend mettre en œuvre cette expertise au service du territoire, par une gouvernance renouvelée et davantage partagée afin qu'une véritable alternative soit mise en œuvre.

Elle souhaite que les engagements pris lors de la campagne se traduisent par des actes et des solutions concrètes pour les habitants et notamment pour celles et ceux qui ont été encore plus fragilisés par la crise sanitaire et qui attendent d'urgence que le treizième mois écologique produise un effet sur leur budget.

Monsieur CHAUVIN, Maire de Saint-Martin-de-Boscherville, prend la parole au nom du groupe « Construire Ensemble sans Etiquette », composé de onze personnes dont neuf sont maires. Trois sont issues de communes plus urbaines, tandis que huit autres sont issues de communes rurales. Ce groupe est à l'image de la Métropole dont 45 des 71 communes sont des petites communes.

Il y a quelques semaines, voire quelques mois pour les plus chanceux, c'est sur des listes libres de tout parti politique qu'ils ont été élus.

La cohérence, envers ses colistiers autant que les électeurs, justifie aujourd'hui la formation de ce groupe. Il s'agit pour lui d'être fidèle à cette union qu'ils ont portée. Les conseils municipaux sont nécessairement composés de sensibilités différentes qu'ils perçoivent comme de vraies richesses.

C'est avec le même esprit qu'ils souhaitent siéger au sein de la Métropole Rouen Normandie, comme des élus indépendants, libres, ouverts et constructifs. Tout en conservant cette indépendance, ils envisagent leur relation avec la nouvelle présidence et son nouvel exécutif de façon constructive et bienveillante.

Ils ne sont opposés à personne et ont choisi de créer leur propre groupe pour ne jamais se retrouver en situation de règlement de compte politicien. Au sein même de leur groupe, ils savent qu'ils ne seront pas toujours d'accord sur certains sujets. Il lui arrivera donc de présenter des positions différentes qui devront refléter avec fidélité leurs différences, voire leurs divergences.

Ils veilleront à ce que cette liberté serve au mieux le fonctionnement démocratique. Il ne s'agit ni d'être des « béni-oui-oui », ni à l'inverse d'adopter une posture d'opposition systématique. Ils considèrent que ce choix d'une certaine neutralité ne doit pas les empêcher d'être actifs. Au contraire, il marque une volonté farouche d'être présents et impliqués au cœur des décisions qui forgeront l'avenir des communes et de la Métropole.

Conscients de la diversité des territoires, attachés à l'intérêt collectif, ils n'oublient pas qu'ils tirent leur légitimité du mandat communal qui leur a été confié pour les six prochaines années. Elle s'appuie sur un programme, des objectifs et surtout des engagements.

Sans être naïfs, conscientes et conscients de leurs différences, il leur semble plus productif de construire ensemble avec les compétences, les expériences de chacun et avec tous les groupes. La période actuelle appelle à la gravité. Les élus auront de lourds défis à relever. Aussi, il leur semble plus utile de rester unis à trouver des solutions que de dépenser l'énergie à s'opposer les uns aux autres. Les élus doivent se respecter, s'écouter et travailler pour faire avancer collectivement les territoires, la Métropole.

Le futur président ne pourra pas y parvenir seul, il a besoin de tous les élus. Monsieur CHAUVIN annonce que son groupe ne présentera pas de candidat à la présidence et respectera celles et ceux qui se présenteront.

Conformément au fondement de son groupe, aucune consigne n'a été donnée et il appartient à chacune et chacun de se prononcer individuellement sur son vote.

Par avance, il souhaite très sincèrement que le nouveau Président fédère autour de projets communs en prenant en compte les spécificités des territoires et veille à une relation de confiance entre la Métropole et les 71 communes qui la composent. A cet égard, il partage les mots employés par Madame BOULANGER et d'autres comme « collaboration », « partage », « co-décision », « humanité ». Ce sont pour son groupe des signes positifs.

Une Métropole est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe plusieurs

communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion. C'est pour toutes ces raisons qu'il forme le vœu que chacun trouve sa place pour retenir les meilleures solutions en faveur de la Métropole dans sa diversité et ses spécificités, tout autant urbaines que rurales. Faire des différences une force.

Monsieur DELALANDRE, Maire de Duclair, prend la parole et félicite tout d'abord les élus pour leur élection. Il salue également Monsieur ROBERT et s'associe aux propos tenus par Monsieur DEMAZURE à son égard.

Il est membre, tout comme Monsieur BONNATERRE du groupe indépendant « Métropole des Territoires ». Il partage beaucoup les propos de Monsieur CHAUVIN, sur la nécessité de partager, de coopérer, de s'écouter et sur un certain nombre de préoccupations par ailleurs.

Il rappelle que Monsieur ROBERT a salué le travail collaboratif, collectif de la Métropole ces dernières années. Comme tous ceux qui se sont exprimés, il est attaché à ce travail collectif et souhaite que cela se traduise par des actes.

Il a la conviction profonde et sincère que la Métropole peut porter de beaux et grands projets, qu'elle peut le faire collectivement, qu'elle peut le faire avec les 71 communes, qu'elle peut le faire en lien avec l'attractivité, avec les attentes dans le domaine social et en lien également avec un enjeu extrêmement important qui est l'enjeu environnemental. Les élus peuvent construire ensemble, avancer ensemble. Il peut y avoir une véritable force collective à saisir.

Il tient à dire que son groupe ne s'oppose en rien à la candidature de Monsieur MAYER-ROSSIGNOL, qu'il peut accompagner cette candidature et qu'il souhaite le succès de celui qui sera président de cette assemblée dès lors qu'il ira dans le sens de tout ce que les élus évoquent depuis le début de séance. Ils ont évoqué un certain nombre de territoires : Bordeaux, l'agglomération Seine-Eure, Cherbourg, Cotentin, Nice, Nantes, le grand Paris, la CODAH en rappelant que ces territoires avaient fait le choix de s'inscrire dans une dynamique de gouvernance partagée incluant l'ensemble des groupes dans les vice-présidences et ce au service de l'intérêt général et des communes.

Il conçoit amplement ce qui a été dit tout à l'heure autour d'un Bureau qui soit fidèle et qui soit loyal. Il ajoute que ce Bureau doit être fidèle, loyal, mais aussi libre et que c'est bon la liberté. C'est un souffle qui est utile dans une assemblée, évidemment dans un cadre respectueux, sans oublier cette fidélité et cette loyauté.

Pour finir, il rebondit aussi sur les propos de Monsieur DEMAZURE concernant la diversité dont il est le résultat. Quand il l'a entendu, il a aussi pensé à sa famille et à son grand-père militant socialiste de la commune de Jumièges. Chacun est le résultat d'une certaine diversité. Il demande que cette assemblée soit le fruit aussi de cette diversité et donc à Monsieur MAYER-ROSSIGNOL de bien vouloir lui apporter une réponse sur cette question et lui dire dans quelle mesure il pense que les élus pourraient, tout comme ces autres territoires, jouer collectif dans les faits et jusqu'au bout.

Monsieur DEBREY, Maire de Fontaine-sous-Préaux, prend la parole. Il s'est engagé dans la vie publique depuis près de 20 ans et siège avec assiduité dans cette assemblée. Les 71 communes représentent près de 500 000 habitants dans une zone d'emploi plus vaste. A cette échelle, se doter d'un projet est indispensable pour impliquer les habitants et fédérer les acteurs élus, le monde

économique, social, associatif ou culturel, pour renforcer l'attractivité de la Métropole largement méconnue au niveau national et européen, pour s'inscrire dans la société de demain au-delà des appareils partisans et des chapelles existantes.

Nombre de problèmes à résoudre dépassent les frontières communales en matière d'environnement, de développement économique, de transport, de logement. Les solutions à mettre en œuvre ne peuvent être que coordonnées et coopératives.

La démographie stagne. L'évolution de l'emploi est moins favorable que dans d'autres métropoles. De nombreux jeunes formés ici quittent le territoire pour assurer leur avenir. Vue de l'extérieur, la Métropole de Rouen a une image floue, superficielle et vieillotte, sous-estimée et mal localisée géographiquement.

Partant de ce constat, il s'adresse à Monsieur MAYER-ROSSIGNOL et lui demande si, ensemble, ils vont refonder l'Établissement. Les communes membres trouveront-elles leurs places légitimes dans une gouvernance coopérative ? Il lui demande comment il compte repenser le lien entre espaces ruraux et urbains, complémentaires et nécessaires à l'équilibre du territoire. Pour Monsieur DEBREY, la réussite ne peut être que collective. Il espère que les réponses de Monsieur MAYER-ROSSIGNOL devant l'assemblée seront de nature à le rassurer quant à la gouvernance respectueuse des communes et de leurs représentants.

Monsieur MOREAU apporte une précision aux propos de Madame NICQ-CROIZAT. Le groupe des écologistes solidaires et citoyens va voter pour la candidature de Monsieur MAYER-ROSSIGNOL.

Après avoir entendu les différentes interventions, Monsieur MASSON annonce qu'il n'y a qu'une seule candidature, celle de Monsieur MAYER-ROSSIGNOL.

Une suspension de séance ayant été demandée, il propose de la faire, à condition que les élus restent à l'intérieur de cet hémicycle.

Avant la suspension de séance, Monsieur GAMBIER demande la parole. Les concitoyens regardent les élus, pas simplement à travers la retransmission de cette séance mais aussi à travers la presse. Ils ont pris les uns et les autres des engagements dans leurs communes sur la gouvernance de la Métropole. Donc avant de se prononcer sur l'élection du Président, il lui faut savoir comment va fonctionner la Métropole. C'est la raison pour laquelle des élus souhaitent une réponse publique, devant l'assemblée, du candidat à la présidence sur l'intégration de toutes les communes, de tous les groupes dans la gouvernance, dans cette co-construction. En l'absence, il demande une suspension de séance.

Monsieur MASSON suspend la séance en demandant, à nouveau, aux élus de rester dans l'hémicycle. Il annonce que la séance reprendra à 19H40.

Monsieur MASSON invite les élus à reprendre leurs places.

Compte tenu des dispositions dérogatoires introduites par la loi du 22 juin 2020, il informe que chaque élu présent peut être porteur de deux pouvoirs et que le quorum est fixé à un tiers des membres du Conseil.

Pour les opérations de vote, il propose de passer au vote en déposant les bulletins dans l'urne

prévue à cet effet mais dans le respect de l'appel nominal de chacun des conseillers. Pour ceux qui détiennent un pouvoir, il conviendra d'exprimer un vote distinct en déposant un deuxième bulletin dans l'urne à l'appel du conseiller qui a donné pouvoir.

Sur le fondement des articles L.5211-2, L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-10 du CGCT, Monsieur Jean-Marie MASSON invite le Conseil à procéder à l'élection du Président, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages parmi les membres du Conseil de la Métropole. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il serait procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aurait lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil de la Métropole a désigné quatre conseillers pour superviser les opérations électorales :

- Messieurs Jean-Pierre PETIT et Daniel GRENIER, vice-doyens de l'assemblée,
- Madame Marine CARON et Monsieur Théo PEREZ, benjamins de l'assemblée.

Monsieur Jean-Marie MASSON indique avoir reçu la candidature de :

- Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL.

Aucune autre candidature n'étant présentée, chaque conseiller procède au vote, à l'appel de son nom, au moyen d'un bulletin papier à déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre de bulletins déposés dans l'urne :	125
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de votes blancs :	35
Nombre de suffrages exprimés :	89
Majorité absolue :	45

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL a obtenu 89 (quatre-vingt-neuf) voix.

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président de la Métropole Rouen Normandie.

Le procès-verbal de l'élection du Président est annexé à la présente délibération.

Monsieur MASSON félicite Monsieur le Président et l'invite à prendre la présidence.

Monsieur le Président adresse ses premiers mots à sa famille présente dans la salle. Il remercie ses collègues très chaleureusement pour la confiance qu'ils lui accordent pour les six années à venir. Il l'accueille avec honneur, humilité et responsabilité.

Il a fait le choix dès le début de cette campagne municipale et métropolitaine de porter un projet pour Rouen mais également pour la Métropole et ses 71 communes.

Depuis cinq ans maintenant mais bien plus encore avant, toutes les collectivités de Rouen, d'Elbeuf, des plateaux nord, est, de la vallée du Cailly, d'Austreberthe et de la rive gauche, ont choisi de se rassembler pour former la Métropole Rouen Normandie.

Il salue à cette occasion l'action résolue et déterminée de son président à l'époque, Monsieur SANCHEZ, puis Monsieur ROBERT. Cette Métropole succède à d'autres formes antérieures d'intercommunalité : la CREA, la CAR, la CAEBS. Il se souvient de la Communauté de Communes de Seine-Austreberthe et du Trait-Yainville. Il salue chaleureusement, en dépit de certaines différences et divergences, les élus qui ont permis par leur concours, leur appui et leur volonté de mettre en œuvre ce beau principe perpétué aujourd'hui, « l'union fait la force ».

Il demande d'applaudir chaleureusement pour leurs contributions à cette œuvre publique d'intérêt général, Monsieur MARIE, Monsieur ALINE, Madame DEL SOLE, Monsieur SIMON et Monsieur FABIUS.

Il rappelle toute l'estime, tout le respect, toute l'amitié qu'il a bien sûr sur le plan politique, mais aussi sur le plan personnel, pour celui qui vient, avec beaucoup de dignité et avec l'élégance qui le caractérise, de passer la main après 31 ans de vie publique.

Il demande aux citoyennes et citoyens, qui s'intéressent aux débats et qui les suivent par internet, de mesurer à quel point 31 ans d'engagement public emportent de conséquences dans une vie personnelle. Il demande donc aux élus d'applaudir Monsieur ROBERT.

La Métropole est le fruit d'une belle et d'une longue histoire. Aujourd'hui, à travers de multiples politiques publiques, compétences et responsabilités, elle est bien l'acteur public de référence dans tant de domaines. Le fait métropolitain traduit l'importance du moment qui rassemble les élus aujourd'hui.

Ce moment est emprunt de gravité parce que ces cinq mois ont profondément bouleversé les quotidiens et marqueront ce mandat qui débute, et pas simplement ses premiers jours. Les élections municipales ont eu lieu dans un contexte absolument inédit avec une forte abstention. C'est le premier constat qui doit être fait. Si les élus peuvent tous et toutes être heureux, honorés par cette élection municipale, métropolitaine qui les conduit aujourd'hui à siéger, ils doivent prendre conscience des responsabilités supplémentaires qu'entraîne cette abstention. Avec d'abord de l'humilité et du respect pour tous les habitants, qu'ils aient voté ou pas, et à travers eux pour tous les groupes politiques. Humilité et respect devront donc guider nos actions futures.

Sa vision du rôle de Président de la Métropole n'est pas de diviser, d'isoler, de particulariser. Ce sera de rassembler dans les actes, de faire converger, de rechercher des compromis et de faire travailler ensemble des talents, des diversités qui, sans le concours collectif, n'auraient peut-être pas travaillé ensemble. Il annonce que des élus exerceront des responsabilités, y compris des élus qui viennent de la société civile, y compris au niveau métropolitain.

L'EPCI a besoin de ce mélange entre des femmes et des hommes issus de mondes divers, de territoires divers, de formations politiques diverses et qui amènent chacune et chacun leurs compétences.

Une oratrice précédente a indiqué que, par exemple, la résilience n'advient pas sans courage politique.

Il reprend les propos d'un autre orateur, d'un groupe politique différent, qui a indiqué dans une formule « c'est bon la liberté ! ».

Effectivement, liberté et courage politique, pour parfois bousculer mais toujours rassembler, guideront l'action commune portée par une large majorité, le score en atteste, mais avec le souci constant d'aller au-delà de cette majorité.

Les élus connaissent ses axes stratégiques, sa vision, son projet. Ils ont été rappelés par Madame BOULANGER. C'est la première fois qu'un projet municipal et métropolitain est porté dès le départ dans un débat.

Il pense que tous ont fait, collectivement, œuvre utile. Il dit, sans détours, que la plupart des concitoyens sont complètement « paumés ». Ils ne connaissent pas les compétences des communes, de la Métropole, des autres collectivités, de l'État, de l'Europe et ils ne sont pas toujours complètement au clair sur les intentions politiques, les calendriers politiques ainsi que sur la légitimité, la crédibilité et l'efficacité des résultats.

Monsieur le Président pense qu'un des objectifs est de montrer aux concitoyens que la Métropole Rouen Normandie est utile, mais qu'elle n'a de sens que si elle n'est pas au-dessus des communes, mais bien au service de tous les habitants des communes, au premier rang desquels les élus métropolitains, mais également les élus communaux. C'est pour cela qu'il proposera, comme le permet la loi, que les élus communaux, avec l'autorisation de leur maire, puissent participer aux débats, aux échanges pour construire des politiques intercommunales dans les commissions internes à la Métropole.

Les élus n'ont pas à s'excuser d'être dans l'un des plus grands territoires, des plus beaux, des plus forts territoires, non seulement de la Région Normandie mais de la France et de l'Europe. Ils connaissent ses atouts et ses difficultés. Il propose aux élus de ne pas avoir peur de rêver, grand, haut, fort et de porter une ambition pour l'ensemble de cette Métropole Rouen Normandie.

Il propose aux élus de mesurer le chemin parcouru, de prendre des photos des territoires, des communes, des villages, des grandes villes il y a 10, 15 ou 20 ans. Même si tout n'est pas parfait, ces 10, 15 dernières années ont montré à quel point la Métropole pouvait apporter tout simplement un plus dans la qualité de vie, dans la protection de l'environnement, dans le développement durable du territoire, dans le lien humain et les solidarités du quotidien, un plus pour les concitoyens.

Une Métropole Rouen Normandie référence en matière de transition énergétique, écologique et une terre d'innovation écologique.

Une Métropole dynamique, attractive. Les élus devront ensemble porter la voix de cette Métropole sur des sujets difficiles où elle n'est pas attendue, où ils seront en concurrence avec d'autres territoires, où il faudra se battre pied à pied avec le gouvernement, avec l'État, avec l'Europe, avec d'autres territoires. Il pense notamment au train, à la vallée de Seine, à l'industrie durable, à l'économie circulaire.

Il pense également à ce magnifique projet qui doit tous les rassembler, et probablement même au-delà des rives de l'agglomération, le projet de « Rouen, capitale européenne de la culture » en 2028. Les élus devront agir avec les forces de ce territoire, les forces publiques, telles que la Région, le Département de Seine-Maritime, l'État, mais aussi les forces de la société civile. Il pense aux acteurs économiques, consulaires, portuaires, aux forces associatives, culturelles, sportives, à toutes celles et ceux qui ont la Métropole Rouen Normandie dans le cœur et qui, en dépit des

différences, ont cette envie de contribuer à cette démarche participative, citoyenne, à cette co-construction qui est nécessaire pour aujourd'hui et pour demain.

Une Métropole solidaire, une Métropole humaine. Une Métropole où chacune et chacun a sa chance et sa place. Il est facile d'insister sur l'importance de la diversité territoriale. Elle est réelle. Mais sans citer chacune des 71 communes, les élus connaissent leurs différences, leurs enjeux et l'intérêt qu'elles peuvent avoir à coopérer.

A cette diversité géographique, il met en parallèle la diversité humaine car les élus ont cette chance, non seulement à Rouen mais dans l'ensemble des communes de la Métropole Rouen Normandie, d'avoir des femmes et des hommes qui se battent ensemble pour que chacune et chacun, quels que soient sa couleur de peau, ses orientations, son origine, ses échecs, ait sa chance et sa place. Il estime que la Métropole, dans ses responsabilités, doit elle aussi contribuer à ce que chacune et chacun ait sa chance et sa place.

La Métropole solidaire, c'est aussi une Métropole qui agit tout de suite. Les élus connaissent les enjeux de l'urgence pour y avoir eu à faire face ces dernières semaines et ces derniers mois.

Monsieur le Président évoque également le risque sanitaire, la crise sanitaire à laquelle s'ajoutent une crise économique, une crise sociale, une crise démocratique et une crise écologique.

Les élus doivent combattre ensemble toutes ces crises. Et c'est là leur difficulté, mais c'est là où réside l'enthousiasme de leur engagement, car même s'il y a des échecs, il y aura aussi la satisfaction de porter ensemble de beaux succès face à cette adversité, face à ces enjeux.

Il rappelle que la Métropole n'est pas une collectivité locale, mais un EPCI, un Établissement Public de Coopération Intercommunale. Il insiste sur le mot « Coopération », c'est-à-dire que le travail commun, le vivre ensemble, la Coopération sont dans l'ADN de l'action du Conseil.

Cela s'inscrit d'abord dans la clarté des orientations programmatiques. Il s'exprime au nom de la majorité qui s'est dégagée par le verdict des urnes, la clarté des choix et des orientations programmatiques n'est pas l'antithèse, n'est pas incompatible avec l'écoute, l'attention et le travail partagé avec toutes les communes. Cette clarté des choix est la condition de cette écoute.

Il ne viendrait à l'esprit d'aucun maire de quelque bord que ce soit de ne pas écouter un habitant de sa commune qui n'aurait pas voté pour lui ou n'aurait pas voté du tout.

Il ne viendrait à l'esprit d'aucun président de Département ou de Région de considérer que, parce que tel canton ou tel territoire aurait moins voté ou n'aurait pas voté pour lui, il devrait moins l'écouter.

Mais dans le même temps, ces mêmes maires, ces mêmes présidents de Région et de Département mettent en œuvre un projet clair sur la base d'orientations programmatiques claires. La clarté des choix n'est pas l'ennemi de l'écoute, n'est pas l'ennemi du travail en commun. Ce sont au contraire les deux faces de la même médaille.

Monsieur le Président veut le prouver par les actes :

- le travail avec les communes : Les élus communaux de toutes les communes, avec l'accord de leur maire, seront invités à travailler dans les commissions qui jusqu'à présent fonctionnaient mal, peut-être à l'exception de la commission sur les petites communes de moins de 4 500 habitants. Il souhaite que les commissions soient, non pas une chambre d'enregistrement, mais un lieu de réflexion sur des sujets de responsabilités métropolitaines, sur des sujets intercommunaux qui ne relèvent pas forcément d'une compétence au sens juridique de la Métropole mais qui sont

importants pour les concitoyens.

- la santé figure au rang des premières priorités de tous les Français. Les élus ont connaissance du fléau des déserts médicaux dans les campagnes et aussi dans certaines villes plus urbaines.

Bien que la santé ne soit pas une compétence métropolitaine, Monsieur le Président pense que sur ce sujet, il y a tout à gagner à mettre en commun et à partager les expériences. Des communes ont fait plus que d'autres déjà sur certains sujets : l'éducation, les écoles, les permis de louer. Il propose aux élus de s'enrichir de ces différences et de ces avancées. Il leur propose de raisonner d'abord avec l'intérêt général au cœur et avec cette simple question comme talisman : qu'est-ce qui est utile aux concitoyens ?

Dans les actes, Monsieur le Président veut faire œuvre de transparence avec une Métropole exemplaire. C'est la raison pour laquelle il propose que la présidence de la commission d'appel d'offres, qui voit passer tous les enjeux financiers significatifs de notre collectivité, soit confiée à un groupe de l'opposition. Pour lui, c'est un acte de transparence et de volonté de coopération.

La Métropole doit aussi être un lieu de débats citoyens, de réflexions collectives autour des grands enjeux du territoire. Des progrès sont encore à réaliser collectivement pour mieux associer les citoyens aux décisions métropolitaines.

Beaucoup d'autres sujets pourraient être évoqués : le quartier Flaubert, la sécurité industrielle en particulier par rapport au site SEVESO seuil haut, la forêt du Madrillet pour laquelle il avait proposé qu'une délégation regroupant plusieurs formations politiques reçoive les manifestants. Cela n'a pas encore été possible, mais ils seront reçus prochainement, le temps que les nouveaux élus métropolitains prennent leurs responsabilités.

- les transports, pour lesquels les concitoyens ont des attentes très fortes. Il proposera, dès le 22 juillet, que le Conseil délibère sur des mesures fortes pour faciliter l'utilisation des transports en commun avec une expérimentation sur la gratuité le samedi et sur des mesures renforcées pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les transports en commun, en particulier le soir et la nuit. La Métropole doit être en action pour protéger ses habitants.

- l'égalité femmes/hommes sera aussi un marqueur du mandat. La parité n'est pas juridiquement obligatoire dans l'exécutif de la Métropole, mais il proposera, avec l'ensemble des collègues de la majorité, que cette parité soit instaurée. Toutefois, il souhaite réduire le nombre de vice-présidents de 20 à 16, étant donné que le nombre total d'élus de la Métropole a diminué en passant de 156 à 125.

Il proposera également que les commissions thématiques soient non seulement accessibles aux élus municipaux mais soient aussi co-présidées par différents élus de la majorité avec un certain nombre d'élus de bords politiques différents, de formations politiques différentes afin de croiser les regards et de permettre que le travail soit le plus ouvert et le plus riche possible. Il est convaincu que ces co-présidences peuvent contribuer à un travail plus large, plus largement partagé.

Cette Métropole n'est pas une collectivité en plus. Ce n'est pas une feuille en plus dans le mille-feuille. Cette Métropole doit être souple, réactive et à l'écoute des concitoyens. Elle doit tout simplement être à l'image de ce qu'attendent les habitantes et les habitants dans tous les territoires.

Il ne doute pas de la volonté de tous les élus présents à cette séance pour contribuer à cela et il veut leur dire son écoute pour aujourd'hui, pour demain, quelles que soient les différences et même les divergences qui sont apparues, une écoute attentive, équitable pour l'ensemble de tous les élus métropolitains.

Le cap est clair : une Métropole championne de la transition écologique, une Métropole dynamique et attractive, une Métropole solidaire et humaine où chacune et chacun a sa chance et sa place.

Les enjeux sont là. Prochainement, il sera au chevet de la Chapelle Darblay avec Monsieur MARIE Sénateur, Madame LESAGE et les élus de la majorité et de tous les bords politiques qui le souhaitent.

Les élus doivent, toutes et tous, dès maintenant être au travail, se tourner ensemble vers l'avenir et être fiers collectivement, non seulement de la Métropole mais aussi fiers de ce qu'ensemble ils peuvent et de ce qu'ils vont en faire.

Avant de poursuivre l'ordre du jour et pour des raisons techniques, Monsieur le Président propose une suspension de séance de 5 minutes afin de vérifier les listes des candidats proposés pour les différentes délibérations.

La séance est suspendue jusqu'à 21H10.

Monsieur le Président invite les élus à reprendre leur place et poursuit l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Président présente les dix projets de délibérations suivants qui ont été adressés à ses collègues et en donne lecture :

*** Organisation générale - Composition du Bureau (Délibération n° C2020_0142 - Réf. 5643)**

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-6-1 et L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2019 portant modification des statuts de la Métropole Rouen Normandie,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2019 constatant la composition du Conseil communautaire de la Métropole Rouen Normandie dont l'effectif total s'élève à 125 membres,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le deuxième alinéa de l'article L. 5211-10 du CGCT dispose que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder vingt vice-présidents pour les Métropoles,

- que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

Décide :

- de fixer à 16 le nombre de Vice-Présidents et à 24 le nombre des autres membres du Bureau.

Monsieur le Président précise juste pour les collègues nouvellement élus que, juridiquement, le Bureau, c'est l'ensemble des vice-présidents et des autres membres du Bureau qui ne sont pas vice-présidents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président annonce aux élus qu'ils vont passer à l'utilisation du boîtier électronique pour l'élection des Vice-Présidents. Chaque élu a reçu un boîtier et une note d'usage, ainsi qu'un boîtier supplémentaire par pouvoir. Il leur propose d'activer les boîtiers et de procéder aux tests de connexion.

A chaque vote, une projection sur l'écran indiquera l'élection en cours. Les élus pourront alors procéder au vote en appuyant sur les touches du boîtier qui leur a été remis et en composant le numéro d'ordre du candidat pour lequel ils souhaitent voter pour chacun des scrutins.

Contrairement à une élection municipale, on ne vote pas la liste des adjoints en une fois. La liste des Vice-Présidents est votée un par un, ainsi que celle des membres du Bureau.

Dès que les élus ont tapé le numéro de la personne pour laquelle ils souhaitent voter, il doivent appuyer sur la touche « SEND ».

Pour exprimer un vote blanc, les élus doivent appuyer sur la touche 0, puis valider leur choix avec la touche SEND.

Après validation, ils recevront ensuite le message « received » confirmant la réception de leur vote.

Si les élus n'activent pas leur boîtier dans le délai imparti, ce sera considéré comme une abstention.

Monsieur le Président indique que pour chacun des votes, il y aura une ouverture du vote et une fermeture du vote.

Il précise qu'en cas d'erreur de manipulation, les élus peuvent rectifier leur vote en reproduisant la procédure, mais uniquement pendant la période de vote. Après l'annonce de la clôture du scrutin, le vote initial sera considéré comme le vote enregistré.

Monsieur le Président annonce qu'il va procéder au vote des 16 vice-présidents et 24 membres du Bureau, dans un ordre qui n'a pas de valeur juridique, même s'il est d'usage, en tout cas, médiatique de prêter une attention particulière au premier dans un ordre.

*** Organisation générale - Élection des Vice-Présidents** (Délibération n° C2020_0143 - Réf. 5644)

Conformément à la décision qui vient d'être adoptée par le Conseil et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L.5211-2, L.2122-7 et L.2122-7-1, le Conseil de la Métropole Rouen Normandie présidé par son Président procède, au scrutin secret et uninominal, à l'élection des Vice-Présidents.

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de recourir au vote électronique pour ce scrutin, conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur de la Métropole Rouen Normandie.

A toutes fins utiles, il informe que ce mode de scrutin a fait l'objet des formalités requises auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et se déroulera en présence de Maître Thierry Léger, Huissier de Justice, pour garantir notamment l'anonymat des votes. A ses côtés, la société Manika Consulting, spécialisée en sécurité informatique et cybersécurité, contrôlera l'intégrité des systèmes informatiques.

Le nombre de vice-présidents à élire est de 16.

Premier Vice-Président

Est candidat : Monsieur Djoude MERABET

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de votants :	125
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	18
Nombre de suffrages exprimés :	107
Majorité absolue :	54

A obtenu :

Monsieur Djoude MERABET :	100 (cent) voix
Madame Marie ATINAULT :	1 (une) voix
Monsieur Pascal BARON :	3 (trois) voix
Monsieur Laurent GRELAUD :	1 (une) voix
Monsieur Bruno GRISEL :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Marie MASSON :	1 (une) voix

Monsieur Djoude MERABET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé premier Vice-Président.

Deuxième Vice-Présidente

Est candidate : Madame Sylvaine SANTO

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	18
Nombre de votants :	107
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	18
Nombre de suffrages exprimés :	89
Majorité absolue :	45

A obtenu :

Madame Sylvaine SANTO :	87 (quatre-vingt-sept) voix
Monsieur Valère HIS :	1 (une) voix
Monsieur Pascal PONTY :	1 (une) voix

Madame Sylvaine SANTO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée deuxième Vice-Présidente.

Troisième Vice-Président

Est candidat : Monsieur David LAMIRAY

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	1
Nombre de votants :	124
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	36
Nombre de suffrages exprimés :	88
Majorité absolue :	45

A obtenu :

Monsieur David LAMIRAY :	76 (soixante-seize) voix
Monsieur Stéphane BARRE :	1 (une) voix
Monsieur Thierry CHAUVIN :	1 (une) voix
Monsieur Francis DEBREY :	1 (une) voix
Madame Anne-Marie DEL SOLE :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix
Madame Ludivine HARAUX :	1 (une) voix
Monsieur Thierry JOUENNE :	1 (une) voix
Monsieur Manuel LABBE :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	1 (une) voix
Monsieur Dominique ROUSSEAU :	1 (une) voix
Monsieur Hubert WULFRANC :	1 (une) voix

Monsieur David LAMIRAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé troisième Vice-Président.

Quatrième Vice-Présidente

Est candidate : Madame Myriam MULOT

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	1
Nombre de votants :	124
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	19
Nombre de suffrages exprimés :	105
Majorité absolue :	53

A obtenu :

Madame Myriam MULOT :	94 (quatre-vingt-quatorze) voix
Madame Chloé ARGENTIN :	1 (une) voix
Monsieur Thierry CHAUVIN :	1 (une) voix
Monsieur Francis DEBREY :	1 (une) voix
Monsieur Daniel GRENIER :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix
Monsieur David LAMIRAY :	1 (une) voix
Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL :	1 (une) voix
Madame Sophie MOTTE :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	2 (deux) voix

Madame Myriam MULOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée quatrième Vice-Présidente.

Cinquième Vice-Président

Est candidat : Monsieur Cyrille MOREAU

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votants :	123
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	29
Nombre de suffrages exprimés :	94
Majorité absolue :	48

A obtenu :	
Monsieur Cyrille MOREAU :	88 (quatre-vingt-huit) voix
Monsieur Joël BIGOT :	1 (une) voix
Monsieur Thierry CHAUVIN :	1 (une) voix
Monsieur Francis DEBREY :	1 (une) voix
Monsieur Jacques MENG :	1 (une) voix
Madame Nadia MEZRAR :	1 (une) voix
Monsieur Théo PEREZ :	1 (une) voix

Monsieur Cyrille MOREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé cinquième Vice-Président.

Sixième Vice-Présidente

Est candidate : Madame Charlotte GOUJON

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	26
Nombre de suffrages exprimés :	95
Majorité absolue :	48

A obtenu :	
Madame Charlotte GOUJON :	82 (quatre-vingt-deux) voix
Monsieur Pascal BARON :	1 (une) voix
Monsieur Stéphane BARRE :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	2 (deux) voix
Monsieur Thierry CHAUVIN :	1 (une) voix
Monsieur Pascal DELAPORTE :	1 (une) voix
Madame Caroline DUTARTE :	1 (une) voix
Monsieur Dominique GAMBIER :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	2 (deux) voix
Madame Marie-Pierre RODRIGUEZ :	1 (une) voix

Madame Charlotte GOUJON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée sixième Vice-Présidente.

Septième Vice-Président

Est candidat : Monsieur Nicolas ROULY

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	120
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	29
Nombre de suffrages exprimés :	91
Majorité absolue :	46

A obtenu :

Monsieur Nicolas ROULY :	81 (quatre-vingt-un) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	1 (une) voix
Monsieur Gilles BUREL :	1 (une) voix
Madame Catherine FLAVIGNY :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	2 (deux) voix
Monsieur Pascal RIGAUD :	1 (une) voix
Madame Marie-Pierre RODRIGUEZ :	1 (une) voix
Monsieur Dominique ROUSSEAU :	1 (une) voix
Monsieur Hubert WULFRANC:	1 (une) voix

Monsieur Nicolas ROULY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé septième Vice-Président.

Huitième Vice-Présidente

Est candidate : Madame Marie ATINAULT

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	3
Nombre de votants :	122
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	19
Nombre de suffrages exprimés :	103
Majorité absolue :	52

A obtenu :

Madame Marie ATINAULT :	88 (quatre-vingt-huit) voix
Madame Chloé ARGENTIN :	3 (trois) voix
Monsieur Pascal BARON :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	2 (deux) voix
Monsieur Thierry CHAUVIN :	1 (une) voix
Madame Catherine FLAVIGNY :	1 (une) voix

Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	3 (trois) voix

Madame Marie ATINAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée huitième Vice-Présidente.

Neuvième Vice-Président

Est candidat : Monsieur Joachim MOYSE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	17
Nombre de suffrages exprimés :	104
Majorité absolue :	53

A obtenu :

Monsieur Joachim MOYSE :	90 (quatre-vingt-dix) voix
Monsieur Benoît ANQUETIN :	2 (deux) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	1 (une) voix
Monsieur Maxime DEHAIL :	1 (une) voix
Madame Anne-Marie DEL SOLE :	1 (une) voix
Monsieur Matthieu DE MONTCHALIN :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	1 (une) voix
Monsieur Benoît HUE :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-Michel MAUGER :	1 (une) voix
Madame Sophie MOTTE :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	2 (deux) voix
Monsieur Hubert WULFRANC :	1 (une) voix

Monsieur Joachim MOYSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé neuvième Vice-Président.

Dixième Vice-Présidente

Est candidate : Madame Sylvie NICQ-CROIZAT

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	115
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	4

Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	16
Nombre de suffrages exprimés :	105
Majorité absolue :	53

A obtenu :

Madame Sylvie NICQ-CROIZAT :	94 (quatre-vingt-quatorze) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (un) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	1 (un) voix
Madame Monique BOURGET :	1 (une) voix
Monsieur Matthieu DE MONTCHALIN :	1 (une) voix
Madame Fatima EL KHILI :	2 (deux) voix
Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-Marie MASSON :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	2 (deux) voix

Madame Sylvie NICQ-CROIZAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée dixième Vice-Présidente.

Onzième Vice-Président

Est candidat : Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	20
Nombre de suffrages exprimés :	99
Majorité absolue :	51

A obtenu :

Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT :	87 (quatre-vingt-sept) voix
Monsieur Nicolas AMICE :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-François BURES :	1 (une) voix
Madame Marine CARON :	1 (une) voix
Monsieur Francis DEBREY :	1 (une) voix
Monsieur Daniel DUCHESNE :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	3 (trois) voix

Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé onzième Vice-Président.

Douzième Vice-Présidente

Est candidate : Madame Nadia MEZRAR

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votants :	123
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	22
Nombre de suffrages exprimés :	101
Majorité absolue :	51

A obtenu :

Madame Nadia MEZRAR :	89 (quatre-vingt-neuf) voix
Monsieur Joël BIGOT :	1 (une) voix
Madame Ingrid BONA :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	1 (une) voix
Monsieur Daniel GRENIER :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix
Monsieur Christian LECERF :	1 (un) voix
Monsieur Djoude MERABET :	1 (un) voix
Monsieur Franck MEYER :	1 (une) voix
Monsieur Cyrille MOREAU :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	2 (deux) voix

Madame Nadia MEZRAR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée douzième Vice-Présidente.

Treizième Vice-Président

Est candidat : Monsieur Thierry CHAUVIN

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	30
Nombre de suffrages exprimés :	91
Majorité absolue :	46

A obtenu :

Monsieur Thierry CHAUVIN :	75 (soixante-quinze) voix
Monsieur Stéphane BARRE :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	7 (sept) voix
Monsieur Patrick CALLAIS :	1 (une) voix
Madame Marie CARON :	1 (une) voix
Madame Eve COGNETTA :	1 (une) voix
Monsieur Francis DEBREY :	1 (une) voix
Monsieur Jean DELALANDRE :	1 (une) voix
Monsieur Essaid EZABORI:	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	2 (deux) voix

Monsieur Thierry CHAUVIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé treizième Vice-Président.

Quatorzième Vice-Présidente

Est candidate : Madame Mélanie BOULANGER

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	3
Nombre de votants :	122
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	27
Nombre de suffrages exprimés :	95
Majorité absolue :	48

A obtenu :

Madame Mélanie BOULANGER :	81 (quatre-vingt-un) voix
Madame Ingrid BONA :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	2 (deux) voix
Madame Séverine BOTTE :	1 (une) voix
Madame Marie CARON :	1 (un) voix
Madame Marine CARON :	1 (une) voix
Monsieur Jean DELALANDRE :	1 (un) voix
Monsieur Pascal DELAPORTE :	1 (une) voix
Madame Caroline DUTARTE :	1 (une) voix
Madame Fatima EL KHILI :	3 (trois) voix
Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix

Madame Mélanie BOULANGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée quatorzième Vice-Présidente.

Quinzième Vice-Président

Est candidat : Monsieur Abdelkrim MARCHANI

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	25
Nombre de suffrages exprimés :	96
Majorité absolue :	49

A obtenu :

Monsieur Abdelkrim MARCHANI :	88 (quatre-vingt-huit) voix
Monsieur Nicolas AMICE :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	3 (trois) voix
Monsieur Jean-Pierre JAOUEN :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX :	1 (une) voix
Madame Hélène SOMMELLA :	1 (une) voix

Monsieur Abdelkrim MARCHANI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé quinzième Vice-Président.

Seizième Vice-Présidente

Est candidate : Madame Laurence RENOUE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	6
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	19
Nombre de suffrages exprimés :	100
Majorité absolue :	51

A obtenu :

Madame Laurence RENOUE :	88 (quatre-vingt-huit) voix
Madame Chloé ARGENTIN :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	2 (deux) voix
Madame Carline DUTARTE :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-Pierre JAOUEN :	1 (un) voix
Monsieur Manuel LABBE :	1 (une) voix
Monsieur Stéphane MARTOT :	1 (une) voix

Monsieur Alexis VERNIER : 1 (une) voix
Monsieur François VION : 1 (une) voix

Madame Laurence RENOÜ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée seizième Vice-Présidente.

Sont déclarés élus en qualité de Vice-Présidents :

Monsieur Djoude MERABET
Madame Sylvaine SANTO
Monsieur David LAMIRAY
Madame Myriam MULOT
Monsieur Cyrille MOREAU
Madame Charlotte GOUJON
Monsieur Nicolas ROULY
Madame Marie ATINAULT
Monsieur Joachim MOYSE
Madame Sylvie NICQ-CROIZAT
Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT
Madame Nadia MEZRAR
Monsieur Thierry CHAUVIN
Madame Mélanie BOULANGER
Monsieur Abdelkrim MARCHANI
Madame Laurence RENOÜ

Le procès verbal de l'élection est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président annonce que l'élection des Vice-Présidents est terminée, soit 8 femmes et 8 hommes. Il les invite à monter sur la tribune pour prendre place.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de passer à l'élection des 24 membres de Bureau de la même manière que pour les Vice-Présidents. Il précise, de nouveau, qu'il n'y a pas d'ordre et qu'il s'agit du résultat de discussions avec l'ensemble des groupes.

*** Organisation générale - Élection Membres du Bureau** (Délibération n° C2020_0144 - Réf. 5645)

Conformément à la décision qui vient d'être adoptée par le Conseil et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 5211-10, L.5211-2, L.2122-7 et L.2122-7-1, le Conseil de la Métropole Rouen Normandie présidé par son Président procède à l'élection des membres du Bureau, au scrutin secret et uninominal.

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de recourir au vote électronique pour ce scrutin, conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur.

A toutes fins utiles, il informe que ce mode de scrutin a fait l'objet des formalités requises auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et se déroulera en présence de Maître Thierry Léger, Huissier de Justice, pour garantir notamment l'anonymat des votes. A ses côtés, la société Manika Consulting, spécialisée en sécurité informatique et cybersécurité, contrôlera l'intégrité des systèmes informatiques.

Le nombre de membres du Bureau à élire est de 24.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Patrick CALLAIS

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	18
Nombre de suffrages exprimés :	103
Majorité absolue :	52

A obtenu :

Monsieur Patrick CALLAIS :	99 (quatre-vingt-neuf) voix
Monsieur Jean DELALANDRE :	1 (une) voix
Madame Eva LEMARCHAND :	2 (deux) voix
Monsieur Stéphane MARTOT :	1 (une) voix

Monsieur Patrick CALLAIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Astrid LAMOTTE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	3
Nombre de votants :	122
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	17
Nombre de suffrages exprimés :	105
Majorité absolue :	53

A obtenu :

Madame Astrid LAMOTTE :	98 (quatre-vingt-huit) voix
-------------------------	-----------------------------

Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT :	1 (une) voix
Monsieur Jean-François BURES :	1 (une) voix
Madame Eve COGNETTA :	2 (deux) voix
Monsieur Jean DELALANDRE :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	1 (une) voix
Monsieur Bruno GUILBERT :	1 (une) voix

Madame Astrid LAMOTTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Valère HIS

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	17
Nombre de suffrages exprimés :	104
Majorité absolue :	53

A obtenu :

Monsieur Valère HIS :	91 (quatre-vingt-onze) voix
Madame Marie ATINAULT :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	3 (trois) voix
Monsieur Jean DELALANDRE :	1 (une) voix
Monsieur Frédéric DELAUNAY :	1 (une) voix
Monsieur Julien DEMAZURE :	2 (deux) voix
Monsieur Pascal HOUBRON :	2 (deux) voix
Monsieur Pascal PONTY :	2 (deux) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	1 (une) voix

Monsieur Valère HIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Nicolas AMICE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	121

Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	15
Nombre de suffrages exprimés :	106
Majorité absolue :	54

A obtenu :

Monsieur Nicolas AMICE :	95 (quatre-vingt-quinze) voix
Monsieur Benoît ANQUETIN :	2 (deux) voix
Madame Chloé ARGENTIN :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	3 (trois) voix
Monsieur Pascal DELAPORTE :	2 (deux) voix
Madame Séverine GROULT :	1 (une) voix
Monsieur Didier MARIE :	1 (une) voix
Madame Sylvaine SANTO :	1 (une) voix

Monsieur Nicolas AMICE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Hugo LANGLOIS

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	114
Nombre de conseillers présents ou représentés :	125
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	11
Nombre de suffrages exprimés :	110
Majorité absolue :	56

A obtenu :

Monsieur Hugo LANGLOIS :	97 (quatre-vingt-dix-sept) voix
Monsieur Benoît ANQUETIN :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	3 (trois) voix
Monsieur Patrick CALLAIS :	2 (deux) voix
Madame Christine DE CINTRE :	2 (deux) voix
Madame Séverine GROULT :	1 (une) voix
Madame Astrid LAMOTTE :	1 (une) voix
Monsieur Christian LECERF :	2 (deux) voix
Madame Nadia MEZRAR :	1 (une) voix

Monsieur Hugo LANGLOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Benoît ANQUETIN

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votants :	122
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	11
Nombre de suffrages exprimés :	111
Majorité absolue :	56

A obtenu :

Monsieur Benoît ANQUETIN :	99 (quatre-vingt-dix-neuf) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	2 (deux) voix
Madame Monique BOURGET :	2 (deux) voix
Monsieur Jean DELALANDRE :	2 (deux) voix
Monsieur Frédéric DELAUNAY :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix
Monsieur Laurent GRELAUD :	1 (une) voix
Monsieur Daniel GRENIER :	1 (une) voix

Monsieur Benoît ANQUETIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Christine DE CINTRE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	3
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	16
Nombre de suffrages exprimés :	105
Majorité absolue :	53

A obtenu :

Madame Christine DE CINTRE :	92 (quatre-vingt-douze) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	4 (quatre) voix
Madame Monique BOURGET :	1 (une) voix
Madame Marine CARON :	1 (une) voix
Madame Eve COGNETTA :	1 (une) voix

Madame Séverine GROULT :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Pierre JAOUEN :	1 (une) voix
Monsieur Hugo LANGLOIS :	2 (deux) voix
Madame Françoise LESCONNÉC :	1 (une) voix
Madame Marie MABILLE :	1 (une) voix

Madame Christine DE CINTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Yves SORET

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	18
Nombre de suffrages exprimés :	101
Majorité absolue :	51

A obtenu :

Monsieur Yves SORET :	88 (quatre-vingt-huit) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Monsieur Pascal BARON :	1 (une) voix
Madame Sandra BERNAY :	1 (une) voix
Madame Ingrid BONA :	2 (deux) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	2 (deux) voix
Madame Monique BOURGET :	1 (une) voix
Monsieur Cyrille MOREAU :	1 (une) voix
Monsieur Théo PEREZ :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-Pierre PETIT :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	1 (une) voix

Monsieur Yves SORET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Stéphane MARTOT

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	4

Nombre de votants :	120
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	16
Nombre de suffrages exprimés :	104
Majorité absolue :	52

A obtenu :

Monsieur Stéphane MARTOT :	83 (quatre-vingt-trois) voix
Monsieur Nicolas AMICE :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Monsieur Joël BIGOT :	1 (une) voix
Madame Fatima EL KHILI :	2 (deux) voix
Monsieur Matthieu DE MONTCHALIN :	1 (une) voix
Madame Marine CARON :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	4 (quatre) voix
Madame Séverine GROULT :	1 (une) voix
Monsieur Didier MARIE :	3 (trois) voix
Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL :	1 (une) voix
Madame Luce PANE :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-Pierre PETIT :	1 (une) voix
Monsieur Pascal RIGAUD :	2 (deux) voix

Monsieur Stéphane MARTOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Chloé ARGENTIN

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	3
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	13
Nombre de suffrages exprimés :	108
Majorité absolue :	55

A obtenu :

Madame Chloé ARGENTIN :	95 (quatre-vingt-quinze) voix
Monsieur Joël BIGOT :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	2 (deux) voix
Madame Marine CARON :	1 (une) voix
Madame Martine CHABERT-DUKEN :	1 (une) voix
Monsieur Thierry CHAUVIN :	1 (une) voix
Madame Anne-Marie DEL SOLE :	2 (deux) voix
Monsieur Dominique GAMBIER :	2 (deux) voix
Madame Séverine GROULT :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX :	1 (une) voix

Monsieur Jean-Pierre PETIT : 1 (une) voix

Madame Chloé ARGENTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Juliette BIVILLE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	120
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	10
Nombre de suffrages exprimés :	110
Majorité absolue :	56

A obtenu :

Madame Juliette BIVILLE :	99 (quatre-vingt-dix-neuf) voix
Monsieur Nicolas AMICE :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	4 (quatre) voix
Madame Ingrid BONA :	1 (une) voix
Monsieur Francis DEBREY :	1 (une) voix
Monsieur Frédéric DELAUNAY :	1 (une) voix
Monsieur Christian LECERF :	1 (une) voix

Madame Juliette BIVILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Pascal LE COUSIN

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	15
Nombre de suffrages exprimés :	104
Majorité absolue :	53

A obtenu :

Monsieur Pascal LE COUSIN :	93 (quatre-vingt-treize) voix
Madame Chloé ARGENTIN :	1 (une) voix
Madame Sandra BERNAY :	2 (deux) voix
Madame Ingrid BONA :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	3 (trois) voix
Madame Anne-Marie DEL SOLE :	1 (une) voix
Monsieur Jean DELALANDRE :	1 (une) voix
Monsieur Hugo LANGLOIS :	1 (une) voix
Monsieur Théo PEREZ :	1 (une) voix

Monsieur Pascal LE COUSIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Stéphane BARRE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	10
Nombre de suffrages exprimés :	109
Majorité absolue :	55

A obtenu :

Monsieur Stéphane BARRE :	97 (quatre-vingt-dix-sept) voix
Monsieur Pascal BARON :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	2 (deux) voix
Monsieur Joël BIGOT :	1 (une) voix
Madame Ingrid BONA :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	3 (trois) voix
Madame Séverine BOTTE :	1 (une) voix
Monsieur Maxime DEHAIL :	1 (une) voix
Monsieur David LAMIRAY :	1 (une) voix
Monsieur Stéphane MARTOT :	1 (une) voix

Monsieur Stéphane BARRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Luce PANE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
-------------------------------------	-----

Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	6
Nombre de votants :	118
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	22
Nombre de suffrages exprimés :	96
Majorité absolue :	49

A obtenu :

Madame Luce PANE :	70 (soixante-dix) voix
Madame Chloé ARGENTIN :	1 (une) voix
Monsieur Nicolas AMICE :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	4 (quatre) voix
Madame Ingrid BONA :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	2 (deux) voix
Monsieur Pascal BARON :	1 (une) voix
Madame Marine CARON :	1 (une) voix
Madame Charlotte GOUJON :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	1 (une) voix
Monsieur Thierry JOUENNE :	1 (une) voix
Monsieur Pascal LE COUSIN :	1 (une) voix
Madame Françoise LESCONNEC :	1 (une) voix
Monsieur Marie MABILLE :	1 (une) voix
Monsieur Stéphane MARTOT :	2 (deux) voix
Monsieur Bruno NOUALI :	1 (une) voix
Monsieur Pierre PELTIER :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-Pierre PETIT :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	1 (une) voix
Monsieur Alexis VERNIER :	1 (une) voix
Monsieur Hubert WULFRANC :	1 (une) voix

Madame Luce PANE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Roland MARUT

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	15
Nombre de suffrages exprimés :	104
Majorité absolue :	53

A obtenu :	
Monsieur Roland MARUT :	92 (quatre-vingt-douze) voix
Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL :	1 (une) voix
Monsieur Eric LEFEBVRE :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	4 (quatre) voix
Madame Eve COGNETTA :	1 (une) voix
Monsieur Pascal HOUBRON :	1 (une) voix
Monsieur Benoît HUE :	1 (une) voix
Monsieur Manuel LABBE :	1 (une) voix
Monsieur David LAMIRAY :	1 (une) voix
Monsieur Christian LECERF :	1 (une) voix

Monsieur Roland MARUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Joël BIGOT

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	3
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	10
Nombre de suffrages exprimés :	111
Majorité absolue :	56

A obtenu :	
Monsieur Joël BIGOT :	97 (quatre-vingt-dix-sept) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	2 (deux) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	4 (quatre) voix
Monsieur Gilles BUREL :	1 (une) voix
Monsieur Patrick CALLAIS :	1 (une) voix
Monsieur Frédéric DELAUNAY :	1 (une) voix
Monsieur Manuel LABBE :	1 (une) voix
Monsieur Cyrille MOREAU :	1 (une) voix
Monsieur Théo PEREZ :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Louis ROUSSEL :	1 (une) voix
Monsieur Hubert WULFRANC :	1 (une) voix

Monsieur Joël BIGOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Julie LESAGE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	18
Nombre de suffrages exprimés :	101
Majorité absolue :	51

A obtenu :

Madame Julie LESAGE :	80 (quatre-vingt) voix
Madame Chloé ARGENTIN :	2 (deux) voix
Madame Ingrid BONA :	1 (une) voix
Madame Marine CARON :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	5 (cinq) voix
Monsieur Matthieu DE MONTCHALIN :	1 (une) voix
Madame Fatima EL KHILI :	1 (une) voix
Madame Séverine GROULT :	2 (deux) voix
Monsieur Manuel LABBE :	1 (une) voix
Monsieur Pascal LE COUSIN :	1 (une) voix
Madame Eva LEMARCHAND :	1 (une) voix
Monsieur Bruno NOUALI :	2 (deux) voix
Monsieur Jean-Pierre PETIT :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	1 (une) voix
Monsieur Pascal RIGAUD :	1 (une) voix

Madame Julie LESAGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Pascal HOUBRON

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	3
Nombre de votants :	121
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	20
Nombre de suffrages exprimés :	100
Majorité absolue :	51

A obtenu :	
Monsieur Pascal HOUBRON :	86 (quatre-vingt-six) voix
Monsieur Benoît ANQUETIN :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	3 (trois) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	3 (trois) voix
Madame Agnès CERCEL :	1 (une) voix
Monsieur Daniel GRENIER :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX :	1 (une) voix
Madame Françoise LESCONNEC :	1 (une) voix
Madame Marie MABILLE :	1 (une) voix
Monsieur Stéphane MARTOT :	1 (une) voix
Monsieur Théo PEREZ :	1 (une) voix

Monsieur Pascal HOUBRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Louisa MAMERI

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	25
Nombre de suffrages exprimés :	94
Majorité absolue :	48

A obtenu :	
Madame Louisa MAMERI :	81 (quatre-vingt-un) voix
Monsieur Nicolas AMICE :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	2 (deux) voix
Madame Ingrid BONA :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	2 (deux) voix
Monsieur Christian LECERF :	1 (une) voix
Madame Françoise LESCONNEC :	1 (une) voix
Monsieur Frédéric MARCHE :	1 (une) voix
Monsieur Didier MARIE :	1 (une) voix
Monsieur Jacques MENG :	1 (une) voix
Madame Anne-Emilie RAVACHE :	1 (une) voix
Monsieur Alexis VERNIER :	1 (une) voix

Madame Louisa MAMERI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Catherine FLAVIGNY

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votants :	122
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	26
Nombre de suffrages exprimés :	96
Majorité absolue :	49

A obtenu :

Madame Catherine FLAVIGNY :	80 (quatre-vingt) voix
Monsieur Benoît ANQUETIN :	1 (une) voix
Madame Marie ATINAULT :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY :	1 (une) voix
Madame Ingrid BONA :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	7 (sept) voix
Monsieur Frédéric DELAUNAY :	1 (une) voix
Monsieur Pascal HOUBRON :	1 (une) voix
Monsieur Pascal LE COUSIN :	1 (une) voix
Madame Françoise LESCONNÉC :	1 (une) voix
Madame Sylvie NICQ-CROIZAT :	1 (une) voix

Madame Catherine FLAVIGNY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Séverine GROULT

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	20
Nombre de suffrages exprimés :	99
Majorité absolue :	49

A obtenu :

Madame Séverine GROULT :	88 (quatre-vingt-huit) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	2 (deux) voix

Monsieur Frédéric DELAUNAY :	1 (une) voix
Monsieur Dominique GAMBIER :	1 (une) voix
Madame Florence HEROUIN LEAUTEY :	1 (une) voix
Monsieur Pascal HOUBRON :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Pierre JAOUEN :	1 (une) voix
Monsieur Manuel LABBE :	1 (une) voix
Madame Françoise LESCONNEC :	1 (une) voix
Madame Marie MABILLE :	1 (une) voix
Monsieur Frédéric MARCHE :	1 (une) voix

Madame Séverine GROULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Ingrid BONA

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votants :	122
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	15
Nombre de suffrages exprimés :	107
Majorité absolue :	54

A obtenu :

Madame Ingrid BONA :	93 (quatre-vingt-treize) voix
Monsieur Nicolas AMICE :	1 (une) voix
Madame Chloé ARGENTIN :	1 (une) voix
Madame Marie ATINAULT :	1 (une) voix
Monsieur Stéphane BARRE :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	1 (une) voix
Madame Monique BOURGET :	1 (une) voix
Monsieur Dominique GAMBIER :	3 (trois) voix
Madame Marie MABILLE :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Marie ROYER :	1 (une) voix
Madame Sylvaine SANTO :	2 (deux) voix
Madame Laure SLIMANI :	1 (une) voix

Madame Ingrid BONA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	4
Nombre de votants :	120
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	17
Nombre de suffrages exprimés :	103
Majorité absolue :	52

A obtenu :

Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX :	93 (quatre-vingt-treize) voix
Monsieur Nicolas AMICE :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	1 (une) voix
Madame Anne-Marie DEL SOLE :	1 (une) voix
Monsieur Dominique GAMBIER :	1 (une) voix
Monsieur Pascal LE COUSIN :	1 (une) voix
Monsieur Eric LEFEBVRE :	1 (une) voix
Monsieur Abdelkrim MARCHANI :	1 (une) voix
Monsieur Stéphane MARTOT :	1 (une) voix
Monsieur Jean-Louis ROUSSEL :	1 (une) voix
Madame Laura SLIMANI :	1 (une) voix

Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Jean DELALANDRE

Le premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers en exercice :	125
Nombre de conseillers présents :	112
Nombre de conseillers présents ou représentés :	124
Nombre d'abstentions :	5
Nombre de votants :	119
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de votes blancs :	31
Nombre de suffrages exprimés :	88
Majorité absolue :	45

A obtenu :

Monsieur Jean DELALANDRE :	69 (soixante-neuf) voix
Monsieur Benoît ANQUETIN :	1 (une) voix
Monsieur Laurent BONNATERRE :	4 (quatre) voix
Monsieur Thierry CHAUVIN :	1 (une) voix
Monsieur Matthieu DE MONTCHALIN :	1 (une) voix
Madame Anne-Marie DEL SOLE :	2 (deux) voix

Monsieur Julien DELALANDRE :	2 (deux) voix
Monsieur Dominique GAMBIER :	1 (une) voix
Monsieur Pascal LE COUSIN :	1 (une) voix
Madame Eva LEMARCHAND :	1 (une) voix
Madame Françoise LESCONNÉC :	1 (une) voix
Monsieur Frédéric MARCHE :	1 (une) voix
Monsieur Stéphane MARTOT :	1 (une) voix
Monsieur Jacques MENG :	1 (une) voix
Madame Laura SLIMANI :	1 (une) voix

Monsieur Jean DELALANDRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Sont déclarés élus en qualité de membres :

- Monsieur Patrick CALLAIS
- Madame Astrid LAMOTTE
- Monsieur Valère HIS
- Monsieur Nicolas AMICE
- Monsieur Hugo LANGLOIS
- Monsieur Benoît ANQUETIN
- Madame Christine DE CINTRE
- Monsieur Yves SORET
- Monsieur Stéphane MARTOT
- Madame Chloé ARGENTIN
- Madame Juliette BIVILLE
- Monsieur Pascal LE COUSIN
- Monsieur Stéphane BARRE
- Madame Luce PANE
- Monsieur Roland MARUT
- Monsieur Joël BIGOT
- Madame Julie LESAGE
- Monsieur Pascal HOUBRON
- Madame Louisa MAMERI
- Madame Catherine FLAVIGNY
- Madame Séverine GROULT
- Madame Ingrid BONA
- Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX
- Monsieur Jean DELALANDRE

Le procès verbal de l'élection est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des services techniques qui ont permis de tenir ce scrutin dans des conditions, à la fois techniquement et au plan sanitaire, difficiles. Il remercie tous les services de la Métropole Rouen Normandie, en particulier le service des assemblées, le service juridique, pour le travail effectué vraiment dans des conditions extrêmement difficiles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Organisation générale - Lecture de la charte de l' élu local par le Président** (Délibération n° C2020_0145 - Réf. 5682)

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « *lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions* ».

Le Président donne lecture de la charte de l' élu local.

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Un dossier comprenant l'ensemble de ces dispositions est remis aux conseillers métropolitains ainsi que les documents suivants :

- Les statuts de l'Établissement et l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2019 fixant la composition du Conseil de la Métropole
- le guide sur l'exercice du mandat intercommunal édité par l'ADCF (association des communautés de France) pour le mandat 2020-2026
- un second dossier intitulé « premiers repères sur l'intercommunalité », édité par l'ADCF

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Organisation générale - Délégation au bureau** (Délibération n° C2020_0146 - Réf. 5680)

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil métropolitain peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau par délibération. Afin de permettre au Bureau de se réunir dès la semaine prochaine, il vous est proposé d'accorder cette délégation lors de la séance d'installation.

Pour tenir compte des recommandations de la Chambre régionale des Comptes, le projet définit de manière exhaustive le champ de compétences au Bureau dans la limite des attributions dévolues à l'assemblée délibérante par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le périmètre de cette délégation a vocation à être ajusté au fur et à mesure des travaux de notre assemblée.

Lors de chaque réunion du Conseil, il vous sera rendu compte des décisions prises sur la base de cette délégation.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Métropole Rouen Normandie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211.10,

Vu les statuts de la Métropole Rouen Normandie,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau,

- que cette délégation permettrait de faciliter la gestion des affaires courantes,

Décide :

- de déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- la conclusion, la modification et la résiliation des conventions, protocoles, transactions, et de manière générale toute décision de financement pour des dépenses inférieures ou égales à 150 000 € HT,

- l'approbation des conventions relatives à l'octroi de subventions ou fonds de concours, supérieures à 150 000 €, faisant application de règlements d'aide précédemment adoptés par le Conseil,
- l'approbation des conventions portant attribution de subvention ou de fonds de concours à la Métropole Rouen Normandie ainsi que celles n'ayant pas d'incidence financière,
- l'approbation des règlements et conventionnements types sans incidence financière et des règlements portant sur des jeux ou concours organisés par l'Établissement,
- l'adhésion à un organisme extérieur de la Métropole Rouen Normandie (autre qu'un établissement public) lorsque cette adhésion implique le paiement d'une cotisation annuelle inférieure à 15 000 euros et ne nécessite pas la désignation de représentant(s) élu(s) métropolitain(s) par l'organe délibérant,
- l'adhésion à des associations à vocation professionnelle ou nécessaire au fonctionnement des services, lorsque le montant de la cotisation annuelle est égal ou supérieur à 2 000 € et inférieur à 15 000 euros et que les statuts de l'association n'imposent pas la désignation d'un élu métropolitain par l'organe délibérant pour siéger au sein de ses instances statutaires,
- l'approbation de conventions de gestion en application de l'article L 5215-27 du CGCT, par renvoi de l'article L 5217-7 du CGCT, dont l'incidence financière annuelle est inférieure ou égale à 150 000 €,
- l'approbation du règlement et du lancement d'un appel à projet porté par la Métropole pour une dépense inférieure ou égale à 150 000 €,
- l'approbation des plans de financement comportant une participation financière de la Métropole inférieure ou égale à 150 000 € HT et les demandes de subventions correspondantes.

Marchés

- les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de travaux fournitures ou services ainsi que l'approbation des avenants subséquents à l'exception de l'approbation du programme dans le cadre de la technique d'achat du concours de maîtrise d'œuvre,
- l'approbation des contrats publics dits « in house »,
- l'approbation des conventions de groupement de commandes,
- l'approbation des délégations de maîtrise d'ouvrage ou de co-maîtrise d'ouvrage comportant des dépenses prévisionnelles de la Métropole au plus égales à 150 000 euros HT,
- la conclusion des protocoles transactionnels dans le cadre de l'exécution des marchés publics, après avis de la Commission d'Exécution des Marchés,
- l'exonération totale ou partielle de pénalités de retard dans l'exécution des marchés,
- l'approbation des conventions de soutien à la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale ;

Urbanisme et habitat

- les décisions relatives aux aides à l'Habitat supérieures ou égales à 150 000 € relevant de la mise en œuvre du programme local de l'habitat telles que les aides à la construction et réhabilitation de logement sociaux, les aides à la réhabilitation du parc privé, les aides à l'accession sociale, les aides liées à la minoration foncière, l'aide directe aux ménages accédant à la propriété, dès lors qu'un règlement d'aide ou une convention cadre en fixant le régime a été approuvé par l'organe délibérant et dans la limite des budgets annuels consentis,
- la fixation des modalités et des objectifs des concertations préalables imposées par un texte législatif ou réglementaire,
- les décisions d'application des conventions de régénération urbaine et du programme d'actions foncières conclus entre l'EPFN et la Métropole Rouen Normandie et préalablement approuvées par le conseil,
- l'approbation des contrats de mixité sociale,
- l'approbation des modifications de la programmation annuelle du logement social dans le cadre des mises à jour,
- les décisions relatives à l'organisation de réunions publiques de concertations avec les administrés dans le cadre de projets d'aménagement, lorsque ces réunions ne sont pas rendues obligatoires par la loi et que le budget de leur organisation dépasse 3 000 €,
- les décisions de mise en œuvre des plans, schémas, et autres outils de planification portant orientation en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire métropolitain et de politique de la ville dans la limite de 150 000 €.

Transports, espaces publics

- les décisions d'indemnisation égales ou supérieures à 10 000 euros des différents usagers dans le cadre des nuisances générées par des grands projets de la Métropole, dès lors que les règles générales d'indemnisation ont préalablement été approuvées par le Conseil,
- l'approbation des chantiers métropolitains éligibles à des indemnisations soumises pour avis à la commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de l'Établissement,
- le lancement des procédures de classement dans le domaine public métropolitain des voies privées ouvertes à la circulation publique en application de l'article L.318-3 du code de l'Urbanisme, ainsi que les décisions de classement dans le domaine public métropolitain,
- les conventions de participation financière aux équipements publics sur le fondement de l'article L 332-8 du code de l'urbanisme,
- l'approbation des termes des plans de déplacements d'administration et plans de déplacements d'entreprises et interentreprises et des conventions types subséquentes.

Développement économique, culture, sport

- l'octroi de subventions dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation sportive du Palais des Sports après approbation de l'enveloppe budgétaire correspondante par le Conseil de la Métropole,
- les avis sur les demandes de dérogations au repos dominical,
- la fixation des prix des produits dérivés d'une valeur égale ou supérieur à 100 € TTC vendus au sein des équipements métropolitains,
- la location des expositions, ainsi que les prêts et dépôts d'œuvres consentis à la Métropole pour un montant égal ou supérieur à 30 000 € et inférieur ou égal à 150 000 €, quelle que soit la valeur de l'œuvre,
- l'approbation des donations d'œuvres par la Métropole lorsque la valeur estimée est inférieure ou égale à 150 000 euros,
- l'approbation des partenariats portant notamment sur des collections permanentes, des expositions temporaires et des événements dans le cadre de la Réunion des Musées Métropolitains pour un montant égal ou supérieur à 25 000 € hors taxes et inférieur ou égal à 150 000 € hors taxes,
- l'approbation des partenariats relatifs à des actions de valorisation du patrimoine pour un montant égal ou supérieur à 2 000 € hors taxes et inférieur ou égal à 150 000 € hors taxes,
- la restauration des collections de la Réunion des Musées Métropolitains pour un montant égal ou supérieur à 30 000 € et inférieur ou égal à 150 000 €, quelle que soit la valeur de l'œuvre.

Environnement, Eau, Assainissement, Déchets

- l'attribution des aides supérieures au plafond approuvé par le Conseil dans le règlement d'aides par projet relevant de la mise en œuvre du règlement d'aides agricoles pour les filières courtes et durables et du règlement d'aide à l'hébergement touristique ainsi que, après avis des commissions d'attribution correspondantes, la signature à intervenir, avec chaque bénéficiaire, de la convention type ainsi que tout document nécessaire à l'attribution des subventions,
- les déclarations d'intérêt général pour des opérations exécutées dans le domaine de l'eau,
- les demandes d'application du régime forestier sur le fondement de l'article L.214-3 du Code Forestier
- l'émission des avis demandés par le Préfet sur les projets de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) et des PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) en application des dispositions du Code de l'Environnement.

Immobilier

- l'approbation des conventions de superposition d'affectations,
- l'approbation des actes d'acquisition, d'échanges ou de cession de biens immeubles,

- l'approbation des conventions d'occupation temporaire du domaine public conclues au profit de la Métropole et dont le montant de la redevance annuelle est égal ou supérieur à 30 000 € hors taxes et hors charges, et dans la limite de 150 000 € hors taxes et hors charges,
- la prise de bail et la mise en location de locaux, terrains, bâtiments, et autres biens immeubles lorsque le loyer annuel est égal ou supérieur à 30 000 € hors taxes et hors charges, et dans la limite de 150 000 € hors taxes et hors charges,
- la constitution de servitudes par la Métropole sur ses biens ou à son profit, lorsque le montant de l'indemnité est égal ou supérieur à 10 000 € et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession,
- les décisions portant régularisations cadastrales,
- l'approbation des conventions de mise à disposition de biens immobiliers dans le cadre des transferts de compétences,
- les décisions portant désaffectations, classements et déclassements du domaine public métropolitain,
- la location de biens mobiliers pour un montant égal ou supérieur à 30 000 € hors taxes et jusqu'à 150 000 € hors taxes,
- l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'une valeur estimée supérieure à 15 000 € hors taxes, et jusqu'à 150 000 € hors taxes,
- l'acquisition de gré à gré de biens meubles ne relevant pas du champ de la commande publique, d'un coût égal ou supérieur à 15 000 € hors taxes et jusqu'à 150 000 € hors taxes,
- l'acceptation de dons et legs grevés de conditions ou de charges lorsque le montant de ces dernières n'excède pas 150 000 €.

Ressources humaines

- l'approbation des conventions de mise à disposition individuelle,
- l'approbation des avenants portant révision des accords collectifs à conclure avec les organisations syndicales,
- l'habilitation du Président à recourir au recrutement d'un agent contractuel lorsque le poste a préalablement été créé par le Conseil,
- l'autorisation de mandats spéciaux aux élus métropolitains,
- la détermination des taux et critères de promotion interne et d'avancement de grade,
- la modification de la durée d'un poste à raison de moins de 10% de la durée hebdomadaire initiale,
- la détermination du nombre de représentants du personnel et des élus dans les instances représentatives du personnel,
- les dérogations aux règles générales de remboursement de frais de déplacements au personnel de

la Métropole et aux personnes extérieures intervenant pour le compte de l'Établissement,

- les décisions de recourir à des vacataires et fixation des taux de vacations correspondants.

Les attributions ainsi déléguées au Bureau sont exercées à l'exception des attributions déléguées au Président de la Métropole Rouen Normandie.

Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Monsieur le Président rappelle que la Métropole a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2019 et que cette proposition prend en compte ces observations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Organisation générale - Délégation au Président (Délibération n° C2020_0147 - Réf. 5694)**

Conformément à l'article L 5211.10 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Président.

Ces délégations sont consenties dans un souci de réactivité, d'efficacité de l'action administrative et afin de faciliter la gestion des affaires courantes.

Lors de chaque réunion du Conseil, il est rendu compte des attributions exercées par délégation.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211.10,

Vu les statuts de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Président,

- que dans un souci de réactivité, d'efficacité de l'action administrative et pour faciliter la gestion des affaires courantes, le contenu de cette délégation pourrait être fixé comme suit,

Décide :

- de déléguer au Président de la Métropole les attributions suivantes :

1. L'ensemble des décisions d'actions en justice en demande et en défense de l'Établissement, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif ainsi que devant le tribunal des conflits.

L'ensemble des dépôts de plainte au nom de l'Établissement, avec ou sans constitution de partie civile ainsi que les actes se rapportant aux procédures de médiation notamment dans le cadre des marchés publics (recours au médiateur délégué régional, procédure le CCIRA...)

2. La désignation, la fixation et le règlement des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers et experts auxquels la Métropole est amenée à faire appel.

3. Les décisions relatives aux marchés publics dans les conditions suivantes :

- les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, fournitures et services et des accords-cadres qui peuvent être passés selon la procédure adaptée au sens du contrat et de la procédure,

- les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, fournitures et services et des accords-cadres qui peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence,

- les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés ou d'accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant estimatif annuel inférieur à 500 000 euros HT passés selon des procédures formalisées ainsi que les modifications contractuelles d'un montant inférieur à 30 000 € HT,

- les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres conclus pour faire face à une urgence impérieuse en application de l'article R 2122-1 du Code de la Commande Publique.

Le Président est autorisé à donner délégation :

- Au Vice-Président en charge de la Commande Publique, s'agissant de la préparation, de la passation et de l'exécution des marchés publics, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un autre Vice-Président nommément désigné,

- Au Vice-Président en charge des Finances, s'agissant du règlement financier des marchés publics, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un autre Vice-Président nommément désigné,

Il est également autorisé à donner délégation de signature aux personnels administratifs et techniques de la Métropole concernés, du Directeur Général des Services au chef de service selon la nature des actes.

Il sera rendu compte des décisions prises en exécution de cette délégation selon les modalités suivantes : un tableau récapitulatif sera communiqué aux élus lors de chaque réunion. Il précisera pour chaque marché, son objet, l'identité du titulaire et son montant.

Les élus pourront également obtenir communication d'informations plus précises sur simple demande de leur part.

4. Les décisions de contracter et renégocier tout emprunt à court, moyen ou long terme participant au financement de tout investissement. Ces contrats seront conclus dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

5. Les décisions pour renouveler ou contracter les lignes de trésorerie nécessaires aux besoins annuels de la Métropole.

6. Les décisions pour procéder au placement des fonds disponibles de trésorerie dans le respect des règles de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État et passer à cet effet les actes nécessaires.

7. La création, la modification et la suppression des régies et sous-régies comptables nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines et au fonctionnement des services.

8. L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

9. Les ordres de service ou les décisions de poursuivre dans le cadre des Marchés Publics.

10. L'approbation et la signature des procès-verbaux de mise à disposition de biens meubles et immeubles établis sur le fondement des articles L 1321-1 et L 5217-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

11. La conclusion, la modification et la résiliation des contrats relatifs :

- à l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 15 000 € hors taxes,

- à l'acquisition de gré à gré de biens meubles ne relevant pas du champ de la commande publique, d'un coût inférieur à 15 000 € hors taxes,

- à la location de biens mobiliers pour un montant inférieur à 30 000 € hors taxes telles que, notamment, les expositions, ainsi qu'au prêt ou à la mise à disposition des biens mobiliers (en ce notamment compris les prêts et dépôts d'œuvres consentis à titre gracieux ou pour un montant inférieur à 30 000 €, quelle que soit la valeur de l'œuvre)

- à la location ponctuelle des salles,

- à l'occupation temporaire du domaine public, lorsqu'ils sont conclus au profit de la Métropole et que le montant de la redevance annuelle est inférieur à 30 000 € hors taxes et hors charges,

- à l'occupation temporaire du domaine public de la Métropole ou mis à sa disposition lorsque le montant de la redevance d'occupation a préalablement été fixé par le Conseil,

- à la prise de bail et à la mise en location de locaux, terrains, bâtiments, et autres biens immeubles lorsque le loyer annuel est inférieur à 30 000 € hors taxes et hors charges, ainsi que la mise à disposition gracieuse de tels biens lorsqu'ils appartiennent au domaine privé de l'Établissement ou lorsqu'elle est conclue au profit de la Métropole.

- à la constitution de servitudes par la Métropole sur ses biens ou à son profit, lorsque le montant de l'indemnité est inférieur à 10 000 € et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession,

- au mécénat et au parrainage d'entreprise,
- aux partenariats portant notamment sur des collections permanentes, des expositions temporaires et des événements dans le cadre de la Réunion des Musées Métropolitains pour un montant inférieur à 25 000 € hors taxes ;
- aux partenariats relatifs à des actions de valorisation du patrimoine pour un montant inférieur à 2 000 € hors taxes ;
- à la restauration des collections de la Réunion des Musées Métropolitains, hors marchés publics, pour un montant inférieur à 30 000 €, quelle que soit la valeur de l'œuvre ;
- à la mise à disposition des services du réseau de déchetteries au profit des communes membres pour le traitement des déchets de services techniques municipaux, suivant le modèle type adopté par le Conseil de la Métropole,
- à la mise à disposition de services de distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets, conclus avec les communes membres, suivant modèle type, et les éventuels avenants portant révision du montant de la participation financière de la Métropole,
- aux transactions d'un montant inférieur à 5 000 €,
- aux transactions inférieures à 10 000€ lorsqu'elles sont conclues, sur proposition de la commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de l'Établissement,
- aux abonnements souscrits pour le fonctionnement des services,
- aux conditions de collaboration avec les partenaires du PLIE (structures porteuses de chantiers d'insertion, partenaires institutionnels etc...) lorsque ces contrats n'ont pas d'incidence financière.
- à l'utilisation à titre gracieux au profit de la Métropole de marques et labels d'un organisme extérieur,
- à la domiciliation des entreprises hébergées par la Régie Réseau Seine Création,
- à l'échange et l'utilisation de données à titre gracieux,
- à l'acquisition de droits d'exploitation, de droits d'auteur, de licence ou portant sur tout autre droit de propriété intellectuelle conclus à titre gracieux,
- à la prise en charge financière proposée par les gestionnaires des réseaux pour les extensions du réseau public de distribution d'électricité,
- à la co-réalisation ou la coproduction jusqu'à 30 000 € HT.

12. Les décisions de rejet d'indemnisation concernant les demandes ayant reçu un avis défavorable de la commission d'indemnisation.

13. La fixation du prix des ouvrages élaborés par la Métropole ou vendus au sein des équipements

métropolitains.

14. La fixation des prix des produits dérivés d'une valeur inférieure à 100 € TTC vendus au sein des équipements métropolitains,

15. Les décisions relatives, dans le cadre du règlement des sinistres, à l'acceptation des indemnités versées à la Métropole par les compagnies d'assurance et à la cession de biens auxdites compagnies.

16. Les décisions relatives à l'organisation de réunions publiques de concertations avec les administrés dans le cadre de projets d'aménagement, lorsque ces réunions ne sont pas rendues obligatoires par la loi et que le budget de leur organisation ne dépasse pas 3 000 €.

17. L'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme ou la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions de l'article L 213-3 de ce même code, y compris les décisions d'acquisition lors de l'exercice d'un droit de délaissement par le propriétaire d'un bien soumis à ces droits de préemption, dans la limite des crédits inscrits au budget. La valeur du bien délaissé ainsi acquis ne doit pas excéder 10 % de la valeur du bien préempté.

18. L'exercice du droit de priorité défini à l'article L 240-1 du Code de l'Urbanisme ou la délégation de l'exercice de ce droit dans les cas et conditions prévus à l'article L 213-3 de ce même code dans la limite des crédits inscrits au budget.

19. Les autorisations de cession à des tiers des biens portés par l'Établissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du Programme d'Action Foncière approuvé par le Conseil de la Métropole.

20 Le dépôt à la SAFER de Normandie d'un dossier de candidature de la Métropole Rouen Normandie en vue d'une acquisition foncière.

21. Les décisions de financements et les décisions d'agrément de logements sociaux relatives aux opérations inscrites à la programmation annuelle dans la limite des crédits délégués par l'État dans le cadre des aides à la pierre, ainsi que les conventions et les décisions modificatives consécutives à ces décisions.

22. Les décisions relatives aux aides à l'Habitat inférieures ou égales à 150 000 € relevant de la mise en œuvre du programme local de l'habitat telles que les aides à la production et réhabilitation de logements sociaux, les aides à la réhabilitation du parc privé, les aides à l'accession sociale, les aides liées à la minoration foncière, l'aide directe aux ménages accédant à la propriété, dès lors qu'un règlement d'aide ou une convention cadre en fixant le régime a été approuvé par l'organe délibérant et dans la limite des budgets annuels consentis.

23. La sollicitation auprès du Préfet de l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, de réaliser des ouvrages de lutte contre les inondations, lorsque celle-ci est requise.

24. La sollicitation auprès du Préfet, en cas de besoin, d'une déclaration d'intérêt général et d'utilité publique de projets de réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations.

25. La sollicitation auprès du Préfet de l'ouverture des enquêtes préalables à une Déclaration d'Utilité Publique ainsi que toute enquête préalable à la réalisation d'un projet d'aménagement.

26. La sollicitation auprès du Préfet de l'autorisation de défrichement dans les conditions du Code Forestier.

27. La sollicitation auprès du Président du Tribunal Administratif de la désignation d'un Commissaire enquêteur dans le cadre de l'article R 123-5 du Code de l'Environnement.
28. La saisine, pour avis, de la commission consultative des services publics locaux sur tout projet relevant de sa compétence, conformément aux dispositions de l'article L 1413.1 du CGCT.
29. Les dépôts de marques à l'institut national de la propriété industrielle.
30. Les demandes d'avis et d'autorisations auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés des fichiers comportant des données sensibles ou constitués à des finalités spécifiques.
31. L'attribution des aides plafonnées à 50 000 € HT par projet relevant de la mise en œuvre du règlement d'aides agricoles pour les filières courtes et durables et du règlement d'aide à l'hébergement touristique ainsi que, après avis des commissions d'attribution correspondantes, la signature de conventions types à intervenir avec chaque bénéficiaire ainsi que tout document nécessaire à l'attribution des subventions.
32. L'adhésion à des associations à vocation professionnelle ou nécessaire au fonctionnement des services, lorsque :
- le montant de la cotisation annuelle est inférieur à 2 000 €
 - et que les statuts de l'association n'imposent pas la désignation d'un élu communautaire par l'organe délibérant pour siéger au sein de ses instances statutaires.
33. Les règlements internes applicables au personnel de la Métropole, à l'exception des règlements ayant une incidence budgétaire ou pour lesquels un texte réserve expressément leur approbation à la compétence de l'organe délibérant.
34. L'approbation des conventions octroyant une indemnisation financière à la Métropole pour le transfert des droits à congés accumulés sur un compte épargne-temps lors du recrutement d'un agent public par la voie d'une mutation ou d'un détachement dans notre établissement, ainsi que celles relatives à l'indemnisation de l'administration d'accueil en cas de mutation ou de détachement d'un agent de la Métropole pour un montant journalier au plus égal aux taux bruts forfaitaires auxquels renvoie l'article 7 du décret n°2004.878 du 26 août 2004.
35. Les décisions ayant pour objet l'insertion automatique dans un accord collectif de la Métropole des revalorisations salariales de la Convention collective nationale des personnels de l'eau et de l'assainissement dès lors que ces revalorisations s'imposent par l'effet de la loi ou des règlements à notre établissement.
36. Les décisions relatives à la gestion du patrimoine immobilier de la Métropole à intervenir lors des assemblées de copropriété dont les textes ne les réservent pas à la compétence de l'exécutif.
37. L'approbation des conventions de délégation de tâches à intervenir avec Région Normandie pour la mise en œuvre du programme opérationnel régional FEDER/FSE 2014/2020 ainsi que leurs éventuels avenants.
38. Les décisions relatives à la mise en œuvre et à la gestion du programme opérationnel visé au point 35 relevant, dans les délégations de tâches, des attributions de l'organisme intermédiaire.
39. Les demandes de subvention auprès de l'État, de collectivités territoriales ou d'établissements

publics, à l'exception de celles nécessitant l'approbation d'un plan de financement ou se rattachant à un conventionnement dont l'approbation relève de l'organe délibérant,

40. Les décisions se rapportant aux aides relatives au ravalement de façade à caractère obligatoire dans les conditions fixées par règlement.

41. Les décisions d'attribution des aides dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

42. Les conventions relatives à la mise à disposition des personnels de droit privé conformément à l'article 61-2 de la loi statutaire.

43. Les décisions d'attribution des aides relatives à la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), conformément aux tableaux financiers annexés aux conventions opérationnelles par quartier, à la convention-cadre métropolitaine et à leurs avenants ou ajustement mineurs, approuvés par le Conseil de la Métropole, et dans la limite des montants affichés.

44. Les décisions d'installation et de renouvellement de systèmes de vidéoprotection dans les équipements métropolitains dans les conditions prévues par le code de la sécurité intérieure et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que, le cas échéant, la sollicitation des autorisations préalables corrélatives auprès de la Préfecture et de la CNIL.

45. Les ajustements mineurs, au sens de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine, modifiant les conventions-cadre ou les conventions par quartier relatives au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), qui entérinent des évolutions ou modifications techniques n'impactant pas l'économie générale du projet et sans incidences sur le budget de la Métropole

46. Les décisions d'installation de caméras de trafic ainsi que la sollicitation des autorisations nécessaires à l'exploitation de caméras de trafic supplémentaires et au renouvellement d'exploitation des caméras existantes.

47. Le dépôt conservatoire des candidatures de la Métropole à des appels à projets, avant saisine de l'organe délibérant si nécessaire.

48. L'approbation des procès-verbaux de transferts immobiliers

Le Président pourra, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté délégation aux Vice-Présidents (et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers à d'autres membres du Bureau), au Directeur Général des Services, aux Directeurs Généraux Adjointes et à leurs adjoints, aux Directeurs et responsables de services, en vue de la signature des actes relatifs aux attributions déléguées par le Conseil.

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte des attributions exercées par le Président en application de la présente décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Organisation générale - Indemnités de fonctions du Président, des Vice-Présidents et des Membres du Conseil** (Délibération n° C2020_0148 - Réf. 5683)

Les articles R.5211-4 et R.5215-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les montants maximaux des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux Présidents et aux Vice-Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale mentionnées à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les articles L 5215-16 et L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent le régime applicable aux membres du Conseil des Métropoles.

Conformément à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, lorsque l'organe délibérant d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale est renouvelé, il est nécessaire de prendre une délibération fixant les indemnités de fonctions de ses membres dans les trois mois suivant son installation.

La proposition qui vous est soumise est strictement identique aux indemnités appliquées pendant le mandat 2014-2020.

En application de l'article 19-XI de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dans sa rédaction issue de l'article 5 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020, l'indemnité des membres du Conseil de Métropole peut être versée à titre rétroactif.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Métropole Rouen Normandie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-12, L.5217-7, L.5215-16, R.5211-4 et R.5215-2-1

Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Vu les statuts de la Métropole Rouen Normandie,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que l'article R.5215-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les montants maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être versées aux Présidents et aux Vice-Présidents des Établissements Publics de Coopération mentionnés à l'article L.5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- que les articles L.5215-16 et L.2123-20 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les dispositions applicables aux membres du Conseil des Métropoles par renvoi de l'article

L.5217.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- que conformément à la jurisprudence en vigueur les indemnités peuvent être modulées en fonction de la charge quantitative des fonctions exercées. Qu'ainsi, il apparaît opportun de moduler le montant des indemnités des conseillers communautaires membres du Bureau ou membres titulaires de la Commission d'Appels d'Offres en raison de la charge de travail que représente l'exercice de ces fonctions,

- que les délibérations, fixant les indemnités de fonctions prévues à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, doivent intervenir dans les trois mois suivant le renouvellement et l'installation de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale et doivent être accompagnées d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil,

- qu'il est proposé de conserver, sans évolution, les taux appliqués pendant les mandats 2014-2020,

Décide :

- de fixer les montants attribués en appliquant au montant de traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les barèmes tels que figurant dans le tableau joint en annexe,

- de fixer au 18 mai 2020 la date d'application de l'indemnité de Conseiller Communautaire pour les élus communautaires visés par l'article 1 du décret n°2020-571 du 14 mai 2020.

Les dépenses qui en résultent seront imputées au chapitre 65 du budget principal de la Métropole de Rouen Normandie.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL DE METROPOLE**

FONCTION	POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT TERMINAL	Montants bruts indicatifs au 15/07/2020
Président	145	5639,63
Vice-Présidents	47.50	1847,47
Membres du Bureau	28	1089,03
Conseillers communautaires	2.2	85,57
Conseillers membres titulaires de la CAO	15	583,41

Monsieur le Président précise que cette proposition est inchangée par rapport aux montants appliqués pour le mandat 2014-2020. Néanmoins, le nombre de vice-présidents et de membres du Bureau changeant, la somme totale est modifiée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Organisation générale - Constitution de la Commission d'appels d'offres** (Délibération n° C2020_0149 - Réf. 5677)

Dans le cadre de ses missions, la Métropole Rouen Normandie est amenée à conclure ou modifier par avenant des marchés publics.

Conformément à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, une Commission d'appel d'offres (CAO) doit être constituée afin de désigner le ou les attributaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

Par ailleurs, pour ces marchés, la commission doit donner son avis pour tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La CAO est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT applicable aux commissions de délégation de service public (CDSP).

Ainsi, comme la CDSP, la Commission d'Appel d'Offres est composée par :

- l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, président,
- et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

La présidence de la Commission d'appel d'offres fera l'objet d'une délégation de fonction.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de notre établissement désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Les membres titulaires et suppléants sont élus, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent être incomplètes c'est-à-dire comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Elles doivent comporter néanmoins le même nombre de suppléants et de titulaires. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à la jurisprudence en vigueur, il est nécessaire de suspendre la séance en vue de permettre une concertation des élus communautaires et notamment des différentes forces politiques au sein de notre Assemblée.

Suspension de séance.

Monsieur le Président propose une suspension rapide, pour vérifier l'accord des différentes forces politiques au sein de l'Assemblée, concernant le vote des cinq titulaires et cinq suppléants. Il rappelle qu'il proposera une personne de l'opposition pour la présidence de la CAO, en la personne de Monsieur HOUBRON.

Après une interruption ayant permis une concertation des conseillers et de dégager un consensus sur le contenu d'une liste unique commune à la CAO et à la CDSP, il vous est proposé de procéder à l'élection des membres de la CAO.

Le quorum constaté,

Le Conseil de la Métropole Rouen Normandie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5,

Vu les statuts de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir en avoir délibéré,

Considérant :

- que la Métropole doit disposer d'une Commission d'Appel d'Offres, notamment en charge d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens,
- que cette Commission doit être élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, afin de pourvoir 5 sièges au titre des membres titulaires et autant pour les membres suppléants,
- que la commission siègera à titre permanent pour l'ensemble des procédures de marchés publics que la Métropole pourra mettre en œuvre,
- que le choix des membres de la CAO peut être opéré sur la base d'une liste unique respectant le principe de la représentation proportionnelle, arrêtée d'un commun accord au sein de l'établissement, dès lors qu'aucun élu n'a été empêché d'en déposer une autre,
- qu'après une suspension de séance permettant une concertation entre les élus, une liste unique reflétant la composition du Conseil et respectant le principe de la représentation proportionnelle a été déposée, commune à la CAO et la CDSP,

Décide :

- de créer une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent, pour l'ensemble des procédures de marchés publics que la Métropole Rouen Normandie pourra mettre en œuvre,
- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

- de procéder à l'élection des membres titulaires puis des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres pour laquelle ont été reçues, après concertation, les listes suivantes :

Membres titulaires
A. Monsieur Jean-Michel MAUGER
B. Monsieur Frédéric LE GOFF
C. Monsieur Marc DUFLOS
D. Madame Françoise LESCONNÉC
E. Monsieur Jean-Marie MASSON

Membres suppléants
A. Monsieur Joachim MOYSE
B. Monsieur Pascal BARON
C. Madame Monique BOURGET
D. Madame Hélène SOMMELLA
E. Monsieur Pierre PELTIER

- de déclarer élus les membres titulaires et suppléants suivants de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires
A. Monsieur Jean-Michel MAUGER
B. Monsieur Frédéric LE GOFF
C. Monsieur Marc DUFLOS
D. Madame Françoise LESCONNÉC
E. Monsieur Jean-Marie MASSON

Membres suppléants
A. Monsieur Joachim MOYSE
B. Monsieur Pascal BARON
C. Madame Monique BOURGET
D. Madame Hélène SOMMELLA
E. Monsieur Pierre PELTIER

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Organisation générale - Constitution de la Commission de délégation de service public**
(Délibération n° C2020_0150 - Réf. 5678)

Dans le cadre de ses missions, la Métropole est appelée à conclure ou modifier par avenant des conventions de délégations de service public.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une Commission de Délégation de service Public (CDSP) doit être constituée afin notamment :

- d'analyser les dossiers de candidature,

- et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Elle donne également son avis sur les propositions reçues. De plus, tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission.

La commission est composée par :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président,

- et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

La présidence de la Commission de Délégation de Service Public fera l'objet d'une délégation de fonction.

Par ailleurs, lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de l'établissement et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de notre établissement désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Les membres titulaires et suppléants sont élus, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent être incomplètes c'est-à-dire comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Elles doivent comporter néanmoins le même nombre de suppléants et de titulaires. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à la jurisprudence en vigueur, une concertation préalable a permis de dégager un consensus sur le contenu d'une liste unique commune à la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de délégation de service public.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Métropole Rouen Normandie,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5,

Vu les statuts de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir en avoir délibéré,

Considérant :

- que la Métropole doit disposer d'une Commission de Délégation de Service Public chargée notamment d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner un avis sur les propositions remises,
- que cette Commission doit être élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, afin de pourvoir 5 sièges au titre des membres titulaires et autant pour les membres suppléants,
- que la Commission siègera à titre permanent pour l'ensemble des procédures de délégations de service public que la Métropole pourra mettre en œuvre,
- que le choix des membres de la CDSP peut être opéré sur la base d'une liste unique respectant le principe de la représentation proportionnelle, arrêtée d'un commun accord au sein de l'établissement, dès lors qu'aucun élu n'a été empêché d'en déposer une autre,
- qu'après concertation préalable entre les élus, une liste unique reflétant la composition du Conseil et respectant le principe de la représentation proportionnelle a été déposée, commune à la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de délégation de service public

Décide :

- de créer une commission de délégation de service public à titre permanent, pour l'ensemble des procédures de délégations de service public que la Métropole Rouen Normandie pourra mettre en œuvre
- à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,
- de procéder à l'élection des membres titulaires puis des membres suppléants de la Commission de délégation de service public pour laquelle ont été reçues, après concertation, la ou les listes suivantes :

Membres titulaires
A. Monsieur Jean-Michel MAUGER
B. Monsieur Frédéric LE GOFF
C. Monsieur Marc DUFLOS
D. Madame Françoise LESCONNEC
E. Monsieur Jean-Marie MASSON

Membres suppléants
A. Monsieur Joachim MOYSE
B. Monsieur Pascal BARON
C. Madame Monique BOURGET
D. Madame Hélène SOMMELLA
E. Monsieur Pierre PELTIER

- de déclarer élus les membres titulaires et suppléants suivants de la Commission de délégation de

service public :

Membres titulaires
A. Monsieur Jean-Michel MAUGER
B. Monsieur Frédéric LE GOFF
C. Monsieur Marc DUFLOS
D. Madame Françoise LESCONNEC
E. Monsieur Jean-Marie MASSON

Membres suppléants
A. Monsieur Joachim MOYSE
B. Monsieur Pascal BARON
C. Madame Monique BOURGET
D. Madame Hélène SOMMELLA
E. Monsieur Pierre PELTIER

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Comptes-rendus des décisions

*** Comptes-rendus des décisions - Président Compte-rendu des décisions du Président**
(Délibération n° C2020_0151 - Réf. 5090)

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211.10,

Vu les statuts de la Métropole,

Monsieur le Président rend compte ci-après des décisions qu'il a été amené à prendre à partir de février 2020,

Après en avoir délibéré,

- Décision (DIMG/SI/MLB/01.2020/638 / SA 20.20) autorisant le Président à signer l'avenant n° 2 au bail commercial intervenu avec la société BEARSTUDIO pour la location d'une surface de bureau supplémentaire de 16,61m² située au 3ème étage du bâtiment Seine-Innopolis à Petit-Quevilly, à compter du 15 janvier 2020.

(déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime le 3 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/01.2020/637 / SA 20.21) autorisant le Président à signer l'avenant n° 5 de prorogation de la durée du bail dérogatoire au statut des baux commerciaux intervenu avec la société Ouest Europe Sécurité Incendie pour la location de locaux dans le bâtiment Seine-Creapolis Sud - 1690 rue Aristide Briand à Petit-Couronne pour une durée de 3 mois à compter du 25 octobre 2019 jusqu'au 24 janvier 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 février 2020)

- Décision(DIMG/SI/MLB/12.2019/636 / SA 20.22) autorisant le Président à signer le bail dérogatoire à intervenir avec la société ALGOLINKED pour la location d'une surface de bureau située au 3ème étage du bâtiment Seine-Innopolis à Petit-Quevilly pour une durée de 12 mois à compter du 2 janvier 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 février 2020)

- Décision(DIMG/SI/MLB/12.2019/635 / SA 20.23) autorisant le Président à signer le bail dérogatoire à intervenir avec la société ENERCOOP NORMANDIE pour la location d'une surface de bureau située dans le bâtiment Seine-Ecopolis à Saint-Etienne-du-Rouvray pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} février 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 février 2020)

- Décision (Musée n°2019 / SA 20.24) en date du 21 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de mécénat entre SOGETI INGENIERIE et la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de l'acquisition et de la restauration de l'œuvre Skeleton in Armor pour la collection du musée des Beaux-Arts.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 février 2020)

- Décision (Musée n°2019-MCV / SA 20.25) en date du 21 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de partenariat entre l'Association Solidarité Textiles et la Métropole Rouen Normandie ayant pour objectif de contribuer à la création, à la diffusion et à la transmission de la culture, à l'animation culturelle du territoire et à son rayonnement.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 février 2020)

- Décision (DAJ n°2020-2 / SA 20.42) en date du 3 février 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole Rouen Normandie devant la Cour administrative d'appel de Douai dans le cadre de la requête n°19DA02332 déposée par Madame BLAISET pour le préjudice consécutif à une chute qu'elle estime liée au défaut d'entretien de la chaussée et à un défaut de signalisation.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 février 2020)

- Décision (DGPF/ SA 20.18) en date du 23 janvier 2020 autorisant le Président à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public de la boutique-librairie du Musée des Beaux-Arts.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 février 2020)

- Décision (DGPF n°542.19 / SA 20.31) en date du 23 janvier 2020 autorisant le Président à céder des biens de la société S-PASS à titre gratuit, amortis dans leur intégralité.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 février 2020)

- Décision (DAJ n°2020-5 / SA 20.63) en date du 7 février 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole Rouen Normandie et à demander réparation du préjudice subi dans le cadre de l'affaire de Messieurs LENORMAND et SCHEPENS suite à l'incendie de 6 containers sur les communes de Caudebec-lès-Elbeuf et d'Elbeuf.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 février 2020)

- Décision (Eau / SA 530.19) en date du 2 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau n°1068097 (1) 2019.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Eau / SA 20.03) en date du 20 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau n°1081235 (1) 2019.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2019.48 / SA 20.46) en date du 22 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention d'occupation pour la gestion du site n°97 « Rue de la commune – Caudebec-lès-Elbeuf » à intervenir avec l'Association « Le Paradis perdu » dans le cadre de la mise à disposition des terrains pour l'écopâturage et le fauchage de sites.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2019.50 / SA 20.47) en date du 22 janvier 2020 autorisant le Président à répondre favorablement à l'appel à candidatures lancé par la Région Normandie relatif à la mise en place du dispositif « Chèque éco-énergie ».

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020.01 / SA 20.48) en date du 22 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation d'audits énergétiques sur la commune de Déville-lès-Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020.01 / SA 20.49) en date du 22 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation d'audits énergétiques sur la commune de Moulineaux.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.50) en date du 15 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec The Board of Trustees of the Tate Gallery à Londres pour le prêt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Baroque : Power and illusion » organisée au Tate Britain de Londres du 4 février au 19 avril 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.51) en date du 19 décembre 2019 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le musée Tinguely de Bâle (Suisse) pour le prêt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Amuse-bouche. Le goût de l'art » organisée à Bâle du 19 février au 17 mai 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.52) en date du 3 décembre 2019 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres d'art à intervenir avec la Ville de Reims pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « François Depeaux » organisée du 4 avril au 3 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.53) en date du 7 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection privée de David Cap pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.54) en date du 10 janvier 2020 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de prêt conclue le 10 juillet 2019 avec la Galerie Hélène Bailly pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.55) en date du 6 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres à intervenir avec le Museum of Fine Arts de Budapest pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Une passion impressionniste. François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée du 4 avril au 3 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.56) en date du 7 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection des Amis de l'école de Rouen pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.57) en date du 7 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection de Jean-Claude Delahaye pour l'emprunt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.58) en date du 19 décembre 2019 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres à intervenir appartenant aux collections de Emil Buhrlé (à Zurich) pour l'emprunt d'œuvres dans le cadre de l'exposition François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée du 4 avril au 3 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.59) en date du 20 décembre 2019 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres à intervenir avec le Musée de Dresde pour l'emprunt d'œuvres dans le cadre de l'exposition François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée du 4 avril au 3 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.60) en date du 2 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres à intervenir avec The National Gallery of London pour l'emprunt d'œuvres dans le cadre de l'exposition François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée du 4 avril au 3 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.32) en date du 6 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le Reggia di Venaria de Rome pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Rome, Turin, Paris (1680-1750). Antique et Moderne. » organisée du 24 février au 3 juillet 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.33) en date du 6 janvier 2020 autorisant le Président à signer les conditions de prêt à intervenir avec le Musée Marmottan Monet pour l'emprunt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « L'herbier secret de Giverny, Claude Monet et Jean-Pierre Hoschedé en herboristes » organisée au Musée des Beaux-Arts du 4 avril au 3 septembre 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.34) en date du 6 janvier 2020 autorisant le Président à signer la

convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le Musée des Beaux-Arts de Caen pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Festival Normandie Impressionniste : Quel travail ! Monet, Degas, Van Gogh, peintres de la société du labeur » organisée du 3 avril au 20 septembre 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.35) en date du 17 décembre 2019 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec la Ville de Condé-en-Normandie pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Normandie impressionniste : La couleur jour après jour » organisée du 4 juillet au 18 octobre 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.36) en date du 6 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec la Ville de Saint-Lô pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Festival Normandie impressionniste : Mon quotidien de peintre. Les coulisses des l'impressionnisme » organisée du 10 avril au 20 septembre 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 février 2020)

- Décision (PDD/Promotion de la Santé n°20.05 / SA 20.39) en date du 3 février 2020 autorisant le Président à adhérer à l'association HF Normandie pour l'année 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 février 2020)

- Décision (PLIE/2020-1 / SA 20.40) en date du 3 février 2020 autorisant le Président à adhérer l'association Europlie et à signer la charte d'engagement.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 février 2020)

- Décision (PLIE n°2020-2 / SA 20.41) en date du 3 février 2020 autorisant la Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec Madame Pascale ZOUAOUA dans le cadre de l'accueil des adhérents et adhérentes du PLIE.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.37) en date du 3 janvier 2020 autorisant le Président à signer le contrat de prêt d'œuvres à intervenir avec le National Museum Wales pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée au Musée des Beaux-Arts de Rouen du 4 avril au 3 septembre 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.38) en date du 3 janvier 2020 autorisant le Président à signer le contrat de prêt d'œuvres à intervenir avec le Musée de Berlin pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée au Musée des Beaux-Arts de Rouen du 4 avril au 3 septembre 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 février 2020)

- Décision (DEPMD 557.19 / SA 20.43) en date du 20 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention à intervenir avec la TCAR pour la mise à disposition de deux bus Irisbus AGORA pour former son personnel et faire de la sensibilisation aux transports en commun dans les établissements scolaires.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/01.2020/639 / SA 20.44) en date du 17 janvier 2020 autorisant le Président à signer le contrat de location à intervenir avec Mme Françoise BARDOR pour la location

d'une parcelle à usage de jardin n°35 dans les Jardins familiaux à Elbeuf-sur-Seine.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/01.2020/641 / SA 20.45) en date du 21 janvier 2020 autorisant le Président à signer l'avenant n°2 de prolongation de la durée d'occupation temporaire de parcelle cadastrée AC n°196 à Amfreville-la-Mivoie au profit de la société AUTOCARS REFLEXE à compter du 1^{er} février 2020 pour une durée de 6 mois.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 février 2020)

- Décision (Culture n°01-2020 / SA 20.65) en date du 10 février 2020 autorisant le Président à signer les conventions à intervenir de mises à disposition gratuites de lieux, de partenariats avec les équipements culturels des communes dans le cadre du Festival « Spring » édition 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 février 2020)

- Décision (Culture n°2020-02 / SA 20.66) en date du 10 février 2020 autorisant le Président à signer la convention à intervenir avec le Printemps dans le cadre d'une mise à disposition gratuite d'une emprise extérieure appartenant au magasin pour le spectacle « Cathédrale de Lumière ».

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 février 2020)

- Décision (DIMG/SGL/LT/01.2020/1 / SA 20.68) en date du 20 janvier 2020 autorisant le Président à céder le véhicule Peugeot Boxer immatriculé AL-001-YV qui sera mis aux enchères par Maître Guignard ou Maître HEDIER-ROUZET, commissaires-priseurs (VP Auto Rouen).

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/01/2020/643 / SA 20.69) en date du 21 janvier 2020 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au bail commercial intervenu avec la société ARKEYMA EC pour la location d'une surface de bureau supplémentaire de 21m², située au 1^{er} étage du bâtiment Seine-Créapolis à Déville-lès-Rouen à compter du 6 avril 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020.03 / SA 20.70) en date du 31 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti de la commune de Petit-Couronne.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (EPMD-CIAE n°01.20 / SA 20.71) en date du 10 février 2020 rejetant la demande déposée par la SAS CITADIS dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de réalisation de la ligne T4.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (EPMD-CIAE n°02.20 / SA 20.72) en date du 10 février 2020 autorisant la signature du protocole transactionnel à intervenir avec la SARL OJ dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de l'opération Cœur de Métropole.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (EPMD-CIAE n°03.20 / SA 20.73) en date du 10 février 2020 autorisant la signature du protocole transactionnel à intervenir avec la SARL JORDANMARGAUX dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de l'opération Cœur de Métropole.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (EPMD-CIAE n°04.20 / SA 20.74) en date du 10 février 2020 autorisant la signature du

protocole transactionnel à intervenir avec la SARL PHARMACIE JEAN JAURES dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de requalification de l'avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (EPMD-CIAE n°05.20 / SA 20.75) en date du 10 février 2020 autorisant la signature du protocole transactionnel à intervenir avec la SARL LE DUO dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de requalification de l'avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (EPMD-CIAE n°06.20 / SA 20.76) en date du 10 février 2020 autorisant la signature du protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur Hacène IJIOUI dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de requalification de la rue des Martyrs de la Résistance à Maromme.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (EPMD-CIAE n°07.20 / SA 20.77) en date du 10 février 2020 autorisant la signature du protocole transactionnel à intervenir avec la SARL DELFO dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de réalisation de la ligne T4.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (UH/SAF/20.03 / SA 20.78) en date du 13 février 2020 autorisant le Président à déléguer à l'Établissement Public Foncier de Normandie l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé rue Giroit à Bois-Guillaume, cadastré AV 306 et 307, d'une contenance totale de 2 604m².

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 19 février 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020.04 / SA 20.79) en date du 12 février 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation d'audits énergétiques sur la commune de Petit-Quevilly.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 février 2020)

- Décision (UH/SAF/19.17 / SA 20.80) en date du 4 février 2020 autorisant le Président à déléguer à la commune d'Elbeuf-sur-seine l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé 2 rue Édouard Charles à Elbeuf-sur-Seine, cadastré AE 121 d'une contenance de 71m².

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 19 février 2020)

- Décision (Culture / SA 20.80bis) en date du 14 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition de la Chapelle Corneille à intervenir avec l'Opéra de Rouen Normandie et Rouen Normandie Tourisme et Congrès pour l'organisation de visites guidées dans le cadre du programme d'actions Villes et Pays d'art et d'histoire.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 19 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/01.2020/644 / SA 20.81) en date du 3 février 2020 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 de résiliation anticipée et amiable du bail commercial consenti à la société RESOLUTIONS RH locataire d'un bureau dans le bâtiment Seine Créapolis à Déville-lès-Rouen à compter du 29 février 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 19 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.81bis) en date du 14 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de mécénat à intervenir avec la société Apollonet dans le cadre du Festival Normandie

Impressionniste.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 19 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/02.2020/646 / SA 20.82) en date du 14 février 2020 autorisant le Président à signer le bail dérogatoire au statut des baux commerciaux à intervenir avec la société GOCHA CONSULTING pour la location d'un bureau de 11,10m², immeuble 1690 rue Aristide Briand à Petit-Couronne.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 19 février 2020)

- Décision (DIMG/SGL/LT/02.2020/1 / SA 20.83) en date du 13 février 2020 autorisant le Président à céder le véhicule Renault Premium immatriculé AL-129-CN qui sera mis aux enchères sur Webenchères.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 19 février 2020)

- Décision (DAJ n°2020-4 / SA 20.90) en date du 21 février 2020 autorisant à défendre les intérêts de la Métropole Rouen Normandie devant le Tribunal Administratif de Rouen dans le cadre de la requête n°1903435-3 de la SARLU Pharmacie MORDELET.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 février 2020)

- Décision (UH/SAF/20.05 / SA 20.85) en date du 19 février 2020 autorisant le Président à déléguer à l'Établissement Public Foncier de Normandie l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé Lieudit Le Colombier à Freneuse, cadastré AL 126 et 129 pour une contenance totale de 3 237m².

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 25 février 2020)

- Décision (UH/SAF/20.06 / SA 20.86) en date du 20 février 2020 autorisant le Président à exercer son droit de préemption urbain sur le bien immobilier 188bis-190-192 avenue du Mont-Riboudet à Rouen, cadastré NK576 pour une contenance de 257m².

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 25 février 2020)

- Décision (DEE n°2020-05 / SA 20.87) en date du 20 février 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation de travaux de création et/ou de restauration de haies sur les parcelles de Mme AIKER dans le cadre du programme de plantation de haies bocagères.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 25 février 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020-06 / SA 20.88) en date du 20 février 2020 autorisant le Président à signer la convention Chantier Nature à intervenir avec l'association Sésame Autisme Normandie dans le cadre de la réalisation de chantier nature.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 25 février 2020)

- Décision (Finances n°20.62) en date du 20 février 2020 autorisant le Président à modifier le montant maximum de l'encaisse de la régie de recettes pour les musées des Beaux-Arts, de la Céramique, Le Secq des Tournelles, de la Corderie Vallois et Pierre Corneille.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 25 février 2020)

- Décision (Finances n°20.67) en date du 20 février 2020 autorisant le Président à modifier le nom suite à la fusion du muséum d'histoire naturelle et du musée des antiquités et, dans le cadre du Festival Normandie Impressionniste, d'augmenter le montant de l'encaisse de la régie de recettes.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 25 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/02.2020/645 / SA 20.89) en date du 19 février 2020 autorisant le Président à signer le bail dérogatoire au statut des baux commerciaux à intervenir avec la société

YUSIT pour la location d'une surface de bureau de 33,41m², situé dans le bâtiment Seine-Innopolis à Petit-Quevilly pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} février 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 25 février 2020)

- Décision (Culture / SA 20.94) en date du 25 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux le Zénith à l'association INSTINCT les 12 et 13 juin 2020 dans le cadre d'un spectacle de danse.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.92) en date du 25 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'ESADHaR et le réseau RRouen afin de présenter un programme annuel de 10 conférences d'artistes dans l'auditorium du Musée des Beaux-Arts.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.93) en date du 25 février 2020 autorisant le Président à accepter le don sans condition au musée des Beaux-Arts de Rouen, d'une peinture et de la graphite et aquarelle d'Albert Lebourg par Monsieur Jean-Claude GANDUR.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 février 2020)

- Décision (Culture / SA 20.95) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention à intervenir avec la paroisse Notre Dame d'Elbeuf pour la mise à disposition des églises dans le cadre des visites et ateliers du label VPAH.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.96) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de mécénat à intervenir avec l'Établissement BONNAIRE dans le cadre du festival Normandie Impressionniste au musée des Beaux-Arts.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 28 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.97) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer les conventions de mécénat à intervenir avec les Établissements FOURMENT – CITEOS et ARIEL BN – ACTEMIUM dans le cadre du festival Normandie Impressionniste au musée des Beaux-Arts.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 28 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.98) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de mécénat à intervenir avec SANEF SA dans le cadre du festival Normandie Impressionniste au musée des Beaux-Arts.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 28 février 2020)

- Décision (Musée / SA 20.99) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de mécénat à intervenir avec MTCA dans le cadre du festival Normandie Impressionniste au musée des Beaux-Arts.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 28 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/02.2020/647 / SA20.100) en date du 25 février 2020 autorisant le Président à signer le bail dérogatoire au statut des baux commerciaux à intervenir avec la société SEGED pour la location d'une surface de bureau de 15,05m² située dans le bâtiment Seine-Ecopolis à Saint-Etienne-du-Rouvray pour une durée de 23 mois à compter du 2 mars 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 28 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/02.2020/648 / SA 20.101) en date du 20 février 2020 autorisant le Président à signer le bail dérogatoire au statut des baux commerciaux à intervenir avec la société AKARAH pour la location d'une surface de bureau de 13,85m² située au 3^{ème} étage du bâtiment

Seine-Innopolis à Petit-Quevilly, d'une durée de 36 mois à compter du 1^{er} février 2020.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 28 février 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/02.2020/649 / SA 20.102) en date du 25 février 2020 autorisant le Président à signer la convention d'occupation précaire du domaine public à intervenir avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale pour l'occupation de locaux à la Fabrique des Savoirs à Elbeuf.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 28 février 2020)

- Décision (UH/SAF/20.04 / SA 20.106) en date du 3 mars 2020 autorisant le Président à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la commune d'Elbeuf-sur-Seine sur le bien situé 6-8 rue Edouard Charles à Elbeuf-sur-Seine, cadastré AE124, d'une contenance de 139m².

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mars 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020.07 / SA 20.103) en date du 28 février 2020 autorisant le Président à signer les conventions à intervenir avec la commune d'Amfreville-la-Mivoie de mise à disposition des terrains pour l'écopâturage et le fauchage des sites n°2 « Coteau des Mallefranches – Amfreville-la-Mivoie » et n°40 « Coteau du Closet - Amfreville-la-Mivoie ».

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 mars 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020.08 / SA 20.104) en date du 28 février 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation d'audits énergétiques sur la commune de Mesnil-sous-Jumièges.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 mars 2020)

- Décision (DMD 1-2020 / SA 20.107) en date du 14 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de véhicule à intervenir avec la Ville de Darnétal pendant le 25^{ème} festival de BD « Normandiebulle ».

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.109) en date du 6 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de dépôt à intervenir avec l'Établissement public des Musées d'Orsay et de l'Orangerie pour le dépôt d'œuvres d'une durée de 5 ans au Musée des Beaux-Arts.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 mars 2020)

- Décision (PPSS / SA 20.84) en date du 4 mars 2020 autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition gracieuse de la parcelle AO 293 de la Ville de Grand-Quevilly au profit de la Métropole du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.110) en date du 4 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec les Archives nationales de Paris pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « La police des Lumières : ordre et désordres dans la ville au 18^{ème} siècle » organisée du 10 mars au 30 juin 2020 au Musée des Archives nationales.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.111) en date du 22 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le Musée d'art moderne André Malraux du Havre pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Festival Normandie Impressionniste : Nuits électriques » organisée au MuMa du 3 avril au 20 septembre 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.112) en date du 4 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant à Monsieur Moinel pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.113) en date du 15 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant à la « Cité de la Céramique – Sèvres et Limoges » pour le prêt d'œuvre dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.114) en date du 20 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant aux collections de Madame Sulzer pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.115) en date du 13 janvier 2020 autorisant le Président à signer les conditions de prêt d'œuvres à intervenir avec le Cincinnati art museum pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.116) en date du 4 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres à intervenir avec Glynn Vivian Art Gallery pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.117) en date du 13 janvier 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'une œuvre appartenant à la collection NAHMAD dans le cadre de l'exposition « François Depeaux, l'homme aux 600 tableaux » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.118) en date du 4 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres à intervenir avec Monsieur Boule pour l'emprunt d'œuvres dans le cadre des expositions organisées au Musée des Beaux-Arts, au Musée Industriel de la Corderie Vallois et à la Fabrique des Savoirs entre le 30 janvier 2020 et le 31 mars 2021

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/01.2020/640 / SA 20.119) en date du 4 mars 2020 autorisant le Président à signer le bail commercial à intervenir avec la société ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES pour la location d'une surface de bureaux de 287,10m² située au 4^{ème} étage et RDC du bâtiment Seine-Innopolis à Petit-Quevilly pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 mars 2020)

- Décision (PLIE/2020-2 / SA 20.120) en date du 10 mars 2020 autorisant le Président à signer les avenants aux conventions ADEP et CURSUS à intervenir dans le cadre de l'accompagnement des

adhérents du PLIE en chantiers d'insertion.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/02.2020/651 / SA 20.121) en date du 9 mars autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au bail commercial intervenu avec la société ATOUT EVENTS autorisant la restitution au 1^{er} avril 2020 du bureau actuellement loué et autorisant la location d'une surface de bureaux de 25m² sis au 1^{er} étage du bâtiment Seine-créapolis à Déville-lès-Rouen à compter du 1^{er} avril 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (RM2020-01 / SA 20.122) en date du 12 mars 2020 autorisant l'adhésion commune de la Métropole avec la Ville de Rouen à l'association professionnelle « Les Interconnectés ».

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 13 mars 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/01.2020/625 / SA 20.123) en date du 13 mars autorisant le Président à signer la convention d'occupation temporaire à titre gratuit par l'association Lucien Collectif d'Art Pluridisciplinaire d'espaces de bureaux dans l'Aître Saint-Maclou jusqu'au 31 décembre 2021.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 16 mars 2020)

- Décision (Musées / SA 20.124) en date du 16 mars 2020 autorisant le Président à signer la convention de mécénat à intervenir avec ENGIE dans le cadre de l'exposition « Choux, hiboux, cailloux, la biodiversité dévoilée » organisée au Museum d'Histoire Naturelle du 29 novembre 2019 au 17 mai 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 mars 2020)

- Décision (Culture 2020-03 / SA 20.125) en date du 16 mars 2020 autorisant la Président à signer la convention à intervenir de mise à disposition gracieuse d'une emprise extérieure appartenant au magasin Le Printemps pour le spectacle « Cathédrale de lumière.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 mars 2020)

- Décision (DAJ 2020-07 / SA 20.126) en date du 18 mars 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole devant le Tribunal judiciaire de Rouen dans le cadre du contentieux contre M. Memel et Mme Jollivet – N° de rôle 19/03348.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 mars 2020)

- Décision (SA 20.141) en date du 2 avril 2020 autorisant le Président à signer les conventions de partenariat à intervenir avec la Croix-Rouge Française et l'Association Départementale de Protection Civile pour la mise en place d'un centre de consultation médicale au 106.

déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 avril 2020)

- Décision (DGPF 20.127) en date du 24 avril 2020 autorisant le Président à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation de la base de loisirs de Bédanne.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 29 avril 2020)

- Décision (DGPF 20.128) en date du 24 avril 2020 autorisant le Président à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public du parc de stationnement Franklin à Elbeuf à une société publique locale.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 29 avril 2020)

- Décision (Musées / SA 20.147) autorisant le contrat de commodat pour un bien culturel mobile à intervenir avec le Musée national d'Histoire de la Roumanie pour la prolongation et la régularisation de dépôt d'une œuvre au Musée National d'Histoire de la Roumanie.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 12 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.148) autorisant le contrat de commodat pour un bien culturel mobile à intervenir avec le Musée national d'Histoire de la Roumanie pour la prolongation et la régularisation de dépôt d'une œuvre au Musée National d'Histoire de la Roumanie.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 12 mai 2020)

- Décision (PROXPRO 372.19) en date du 14 mai 2020 autorisant le Président à signer la convention de gestion des équipements dynamiques de l'État sur le territoire de la Métropole.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 14 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.149) en date du 3 septembre 2019 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant à Monsieur Grossiat pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Le Temps des collections VIII » organisée du 29 novembre 2019 au 24 février 2020 au Musée des Beaux-Arts.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 15 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.150) en date du 25 février 2020 autorisant la signature de la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec la ville de Dax dans le cadre d'une exposition organisée du 4 février au 31 décembre 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 15 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.151) en date du 5 mars 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant à la Galerie Bertran pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 15 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.152) en date du 27 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant à M. Clastot pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 15 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.153) en date du 3 mars 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres à intervenir avec la DRAC de Normandie dans le cadre de l'exposition « Briga, la naissance d'une ville » organisée du 10 septembre au 13 décembre 2020 au Musée des Antiquités de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 15 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.154) en date du 25 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio dans le cadre de l'exposition « L'Art à Rome au 18ème siècle, 1700-1758 » organisée du 26 juin au 5 octobre 2020 à Ajaccio.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 15 mai 2020)

- Décision (Mécénat / SA 20.156) en date du 19 mai 2020 autorisant le Président à signer la convention de mécénat à intervenir avec le CIC Nord-Ouest pour la réalisation de 6 expositions de la RMM organisées lors du Festival Normandie Impressionniste.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 19 mai 2020)

- Décision (Mécénat / SA 20.157) en date du 18 mai 2020 autorisant le Président à signer la

convention de mécénat à intervenir avec Peinture & Nuances pour soutenir les 6 expositions de la RMM organisées lors du Festival Normandie Impressionniste.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)

- Décision (SA 20.158) en date du 18 mai 2020 autorisant la Métropole à accompagner les acteurs du secteur culturel en honorant ses contrats avec les compagnies et l'Atelier 231 et à rémunérer les intermittents qui devaient travailler sur les manifestations SPRING et festival Graines de jardin.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020.12 / SA 20.159) en date du 26 mai 2020 autorisant le Président à signer la convention d'occupation pour la gestion des sites n°57 « bassin des Grosses Pierres - Yamre », n°101 « Coteau du Belaitre -Quevillon », n)102 « Coteau de la Vennerie - Orival » à intervenir respectivement avec Mme Nore, l'ONF et M. Jeanpierre, et M. Decroix, à signer les avenants aux conventions d'occupation à intervenir avec l'association au « ré du Bois » pour la gestion des sites n°99 « Extension Coteau des Mallefranches - Amfreville-la-Mivoie » et n°98 « extension Coteau du Closet - Amfreville-la-Mivoie » pour du pâturage.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 mai 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020-13 / SA 20.160) en date du 14 mai 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation de travaux de création et/ou de réhabilitation des mares sur la commune de Caudebec-lès-Elbeuf.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 mai 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020-11 / SA 20.161) en date du 14 mai 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation d'audits énergétiques sur la commune de Darnétal.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 mai 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020-14 / SA 20.162) en date du 14 mai 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation de travaux de création et/ou de réhabilitation des mares sur la commune de Sotteville-lès-Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 mai 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020-15 / SA 20.163) en date du 14 mai 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation de travaux de création et/ou de réhabilitation des mares sur la commune de Sotteville-sous-le-Val.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 mai 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020-16 / SA 20.164) en date du 14 mai 2020 autorisant le Président à signer la convention technique et financière pour la réalisation de travaux de création et/ou de réhabilitation des mares sur la commune de Duclair.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.155) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le Musée d'Angoulême dans le cadre de l'exposition « Alexandre Evariste Fragonard » organisée du 21 mai au 27 septembre 2020 à Angoulême.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 27 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.166) en date du 13 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le Musée Thomas Henry de Cherbourg pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Voyage en terre inconnue. Les peintres de la modernité en Cotentin »

organisée du 5 juin au 6 septembre 2020 au Musée Thomas Henry de Cherbourg.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 27 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.167) en date du 27 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec la Fondation de l'Hermitage de Lausanne (Suisse) dans le cadre de l'exposition « Arts et cinéma » organisée du 26 juin au 1^{er} novembre 2020 à la Fondation de l'Hermitage.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 27 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.168) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le Musée du Château de Lunéville pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « La sculpture en son château. Variations sur un art majeur » organisée du 26 juin au 2 novembre 2020 au Musée du Château de Lunéville.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 29 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.169) en date du 4 février 2020 autorisant le Président à signer les conditions de prêt des collections du Musée des Arts Décoratifs de Paris dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 29 mai 2020)

- Décision (Musées / SA 20.170) en date du 21 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection de Albane Brodin dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 29 mai 2020)

- Décision (SUTE/DEE n°2020-17 / SA 20.172) en date du 2 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention d'occupation pour la gestion du site n°100 « Coteaux de la Grand-Mare - Darnétal » à intervenir avec M. Ismail AHSSOUS dans le cadre de la mise à disposition de terrains pour l'écopâturage et le fauchage de sites.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 2 juin 2020)

- Décision (Mécénat 2020-01 / SA 20.173) en date du 27 avril 2020 autorisant l'adhésion à l'Association Française des Fundraisers.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 2 juin 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/03.2020/652 / SA 20.174) en date du 18 mai 2020 autorisant le Président à signer le bail dérogatoire au statut des baux commerciaux à intervenir avec la société ARH CONFORT pour la location de l'atelier n°2 d'une surface de 372m² situé Créaparc Grandin Noury à Elbeuf-sur-Seine pour une durée de 12 mois à compter du 18 mai 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 2 juin 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/04.2020/653 / SA 20.175) en date du 18 mai 2020 autorisant le Président à signer l'avenant n°4 de prorogation de durée du bail dérogatoire conclu au profit de la société A.P.A. concernant l'atelier n°11 situé Créaparc Grandin Noury à Elbeuf-sur-Seine pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} juin 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 2 juin 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/04.2020/654 / SA 20.176) en date du 18 mai 2020 autorisant le Président à signer la convention d'occupation temporaire au profit de la société A.P.A. pour

l'occupation de l'atelier n°9 situé Créaparc Grandin Noury à Elbeuf-sur-Seine pour une durée de 1 mois à compter du 1^{er} juin 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 2 juin 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/04.2020/655 / SA 20.177) en date du 18 mai 2020 autorisant le Président à signer le bail commercial à intervenir avec le G.I.E. LIBERTE 2 (SMENO) pour la location du local commercial situé 123 rue du Général Leclerc à Rouen pour une durée de 9 ans à compter du 16 janvier 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 2 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.171) en date du 21 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection de Carole Pelissier dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.178) en date du 19 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection de Elisabeth Brodin dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.179) en date du 19 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection de Luc Brodin dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.180) en date du 19 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection de Marc Brodin dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 juin 2020)

- Décision (Finances 20.165) en date du 9 juin 2020 autorisant le Président à signer les contrats de renouvellement de lignes de trésorerie avec le Crédit Agricole Normandie Seine.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 9 juin 2020)

- Décision (DAJ 2020-12 / SA 20.181) en date du 9 juin 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole devant le TGI de Rouen dans le cadre de la procédure d'expulsion des occupants sans droit ni titre de terrains de la ZAC du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf (parcelles AC280 et AC122).

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 9 juin 2020)

- Décision (DAJ 2020-13 / SA 20.182) en date du 9 juin 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole devant le TGI de Rouen dans le cadre de la procédure d'expulsion des occupants sans droit ni titre de terrains de l'impasse du moulin à Cléon (parcelle BA145).

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 9 juin 2020)

- Décision (DAJ 2020-14 / SA 20.183) en date du 9 juin 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole devant le TGI de Rouen dans le cadre de la procédure d'expulsion des occupants sans droit ni titre de terrains à Tourville-la-Rivière – base de loisirs de Bédanne (parcelle BC20).

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 9 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.184) en date du 10 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention de mécénat à intervenir avec l'Hôtel Littéraire Gustave Flaubert dans le cadre du soutien aux 6 expositions de la RMM organisées pour le Festival Normandie Impressionniste.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 juin 2020)

- Décision (DAJ 2020-15 / SA 20.185) en date du 9 juin 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole Rouen Normandie, à se constituer partie civile et à demander réparation du préjudice subi dans le cadre de l'affaire de Monsieur Kévin DECAYEUX suite à l'incendie de conteneurs à déchets sur la commune de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 juin 2020)

- Décision (DAJ 2020-11 / SA 20.186) en date du 9 juin 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole Rouen Normandie, à se constituer partie civile et à demander réparation du préjudice subi dans le cadre de l'affaire de Monsieur Damien RESNEAU suite à l'endommagement d'un panneau de signalisation et d'une borne à incendie sur la commune de Malaunay.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 juin 2020)

- Décision (SUTE / SA 20.187) en date du 10 juin 2020 autorisant l'adhésion au réseau des structures porteuses de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Rouen-Louviers-Austreberthe.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.188) en date du 19 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection de Marie-Claire ALFROID dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.189) en date du 21 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection de Marie-Lucie JOZON dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 10 juin 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/06.2020/661 / SA 20.193) en date du 10 juin 2020 autorisant le Président à signer le bail dérogatoire à intervenir avec la société XH Invest pour la location d'un atelier d'une superficie de 76,30m² sis immeuble 1690 rue Aristide Briand – Seine Créapolis Sud à Petit-Couronne pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2020.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 16 juin 2020)

- Décision (DAJ n°2020-9 / SA 20.199) en date du 16 juin 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole Rouen Normandie devant le Tribunal administratif de Rouen dans le cadre de l'affaire de Monsieur Farid Guerza contre la commune d'Elbeuf-sur-Seine/Métropole relative à des places de stationnement rue du Neubourg.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 juin 2020)

- Décision (DAJ n°2020-10 / SA 20.200) en date du 16 juin 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole Rouen Normandie devant le Tribunal administratif de Rouen dans le cadre de l'affaire de Mme Claudine Hurtrel relative à des désordres sur sa propriété à la suite de travaux boulevard du 11 novembre à Petit-Quevilly.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 juin 2020)

- Décision (DAJ n°2020-16 / SA 20.201) en date du 16 juin 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole Rouen Normandie devant le Tribunal de Grande Instance de Rouen dans le cadre de contestation de relevés de consommation d'eau par le Syndicat des copropriétaires du 2-4-6-8 allée du Cailly à Déville-lès-Rouen.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 juin 2020)
- Décision (Culture / SA 20.202) en date du 16 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec Pascal ASSELIN dans le cadre de l'aménagement du parc du champ des Bruyères sous forme d'exposition photographique.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 17 juin 2020)
- Décision (EPMD-CIAE n°20.20 / SA 20.194) en date du 12 juin 2020 rejetant la demande déposée par la SASU COSMOPOLITAIN ROUEN dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux Coeur de Métropole.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 juin 2020)
- Décision (EPMD-CIAE n°21.20 / SA 20.195) en date du 12 juin 2020 autorisant la signature du protocole transactionnel à intervenir avec l'EURL FESSARD MAXIME CHOCOLATERIE BEYER dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de l'opération Coeur de Métropole.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 juin 2020)
- Décision (EPMD-CIAE n°22.20 / SA 20.196) en date du 12 juin 2020 rejetant la demande déposée par l'EURL LBR dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux Coeur de Métropole.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 juin 2020)
- Décision (EPMD-CIAE n°23.20 / SA 20.197) en date du 12 juin 2020 rejetant la demande déposée par la SELARL PHARMACIE DU VIEUX-MARCHE dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux Coeur de Métropole.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 juin 2020)
- Décision (EPMD-CIAE n°24.20 / SA 20.198) en date du 12 juin 2020 retirant la Décision du Président du 19 novembre 2019 (EPMD-CIAE n°49-19) relative au rejet de la demande d'indemnisation et autorisant la signature du protocole transactionnel à intervenir avec Madame FIQUET (PICHON) dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de l'opération Coeur de Métropole.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 juin 2020)
- Décision (DIMG/SI/MLB/06.2020/662 / SA 20.203) en date du 17 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention d'occupation temporaire à intervenir avec la société IRH INGENIEUR CONSEIL pour la poursuite de l'occupation de locaux d'une superficie de 142,10m² sis immeuble 1690 rue Aristide Briand – Seine Créapolis Sud à Petit-Quevilly à compter du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 25 juin 2020.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 juin 2020)
- Décision (UH/SAF/20.07 / SA 20.204) en date du 17 juin 2020 déléguant à l'EPFN l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé 42 rue de la République à Sotteville-lès-Rouen cadastré AH 725, 726 et 727 pour une contenance de 185m².
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 18 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.190) en date du 12 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le Musée archéologique départemental de Jublains (Mayenne) dans le cadre de l'exposition « Veni, Vedi, Ludique » organisée du 4 avril au 27 septembre 2020 à Jublains.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 22 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.191) en date du 14 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'objets d'art appartenant à Monsieur Guy Vie dans le cadre de l'exposition « La vie en couleurs. Antonin Personnaz (1854-1936), photographe impressionniste » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 22 juin 2020)

- Décision (DEE 2020-18 / SA 20.216) en date du 22 juin 2020 autorisant le Président à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès des financeurs potentiels dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 22 juin 2020)

- Décision (Eau / SA 20.142) en date du 10 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention d'aide financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau n°1086402 (1) 2020 dans le cadre de l'étude d'Aire d'Alimentation de Captage du forage de Oissel.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Eau / SA 20.143) en date du 10 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention d'aide financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau n°1087316 (1) 2020 dans le cadre du renouvellement de 11 canalisations en PCV dans une première phase de travaux.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Eau / SA 20.144) en date du 10 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention d'aide financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau n°1087912 (1) 2020 dans le cadre d'études hydrauliques de type modélisations 0D, 1D ou 3D sur 46 ouvrages de déversement.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Eau / SA 20.145) en date du 10 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention d'aide financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau n°186403 (1) 2020 dans le cadre de l'étude d'Aire d'Alimentation de Captage du forage de Quevillon.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.205) en date du 20 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant aux collections de Monsieur Jean-Pierre Vincens pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « François Depeaux » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.206) en date du 20 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant aux collections de Madame et Monsieur Bertrand de Lavallade pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « François Depeaux » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.207) en date du 11 mars 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres et objets appartenant aux collections de la Réunion des Musées Métropolitains à intervenir avec le Musée et Sites de Vieux-la-Romaine pour le prêt d'œuvres dans

le cadre de l'exposition « Parure et vêtements » organisée du 10 avril au 31 décembre 2020 à Vieux-la-Romaine (Calvados).

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.208) en date du 6 février 2020 autorisant le Président à signer le contrat de prêt à intervenir avec l'Institut National d'Histoire de l'Art pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « La vie en couleurs. Antonin Personnaz (1854-1936), photographe impressionniste » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.209) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection privée de Alain Gobin pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.210) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant à la collection privée de Laurent Fabius pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.211) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant aux collections de Madame Béatrice Sury pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « François Depeaux » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.212) en date du 26 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant aux collections de Monsieur Robert Cadé pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « François Depeaux » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.213) en date du 14 février 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'un ouvrage appartenant au Palais de Justice de Rouen pour l'emprunt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Léon Jules Lemaître (1850-1905) : par les rues de Rouen » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.214) en date du 4 mars 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant au Musée national Adrien Dubouché – Cité de la Céramique – Sèvres & Limoges pour le prêt d'œuvre dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (Musées / SA 20.215) en date du 11 mars 2020 autorisant le Président à signer la les conditions générales de mise à disposition d'œuvres d'art des collections appartenant au Centre Pompidou pour le prêt d'œuvre dans le cadre de l'exposition « Camille Moreau-Nélaton (1840-1897), une femme céramiste au temps des impressionnistes » organisée du 3 avril au 7 septembre 2020 au Musée des Beaux-Arts de Rouen.

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)

- Décision (UH/SAF/20.09 / SA 20.217) en date du 23 juin 2020 délégrant à l'Établissement Public Foncier de Normandie l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé 13 rue Samson Lepesqueur à La Londe, cadastré AA 242 et 241.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 24 juin 2020)
- Décision (SA 20.219) en date du 25 juin 2020 autorisant le Président à solliciter du Fonds régional des Acquisitions des Musées la subvention possible de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et de la Région Normandie.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 25 juin 2020)
- Décision (DIMG/SI/MLB/12.2019/634 / SA 20.220) en date du 25 juin 2020 autorisant le Président à signer l'avenant de renouvellement du bail commercial au profit de la société Mediterraneeen Shipping Company France pour la poursuite de la location de locaux situés à Rouen, 19 boulevard du Midi (lot 217) pour une surface de 259m² et 7 places de parking, à compter du 1^{er} janvier 2020.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 25 juin 2020)
- Décision (UH/SAF/20.08 / SA 20.221) en date du 25 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention d'occupation temporaire au profit de la société VOLVO TRUCK de la parcelle cadastrée LH n°44, située à Rouen, 5 quai de France, pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2020.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 juin 2020)
- Décision (Culture / SA 20.222) en date du 25 juin 2020 autorisant le Président à signer les avenants de partenariat à intervenir avec le CDN de Normandie à Rouen, l'espace culturel Torreton à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'Étincelle à Rouen et La Traverse à Cléon, dans le cadre des reports sur la saison 2020-2021 ou lors de SPRING 2021 se spectacles initialement prévus pour SPRING 2020.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 26 juin 2020)
- Décision (Musées / SA 20.223) en date du 29 juin 2020 autorisant le Président à accepter les dons de l'Association des Amis des Musées d'Art de Rouen pour la Réunion des Musées Métropolitains/Musée des Beaux-Arts.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 1^{er} juillet 2020)
- Décision (Musées / SA 20.224) en date du 29 juin 2020 autorisant le Président à accepter le don d'une œuvre de Georges Jeannot (crayon noir et estompe sur papier) par Jean-Claude Delauney pour le Musée des Beaux-Arts.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 1^{er} juillet 2020)
- Décision (DAJ n°2020-17 / SA 20.225) en date du 29 juin 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole par l'engagement d'un référé expertise devant le Tribunal Administratif de Rouen dans le cadre de travaux d'étanchéité de toiture – infiltrations à la maison des forêts de Darnétal.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 29 juin 2020)
- Décision (Musée / SA 20.226) en date du 20 juin 2020 autorisant le Président à signer la convention de prêt d'œuvres appartenant à la société des sciences de Cherbourg pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « L'herbier secret de Giverny, Claude Monet et Jean-Pierre Hoschédé en herboristes » organisée du 11 juillet au 4 novembre 2020 au Museum d'histoire naturelle de Rouen.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 1^{er} juillet 2020)

- Décision (DIMG/SI/MLB/06.2020/664 / SA 20.227) en date du 1^{er} juillet 2020 autorisant le Président à signer la prorogation de la durée du bail dérogatoire au statut des baux commerciaux intervenu avec la société O.E.S.I. pour la location de locaux situés immeuble 1960 Aristide Briand – Seine Créapolis Sud à Petit-Couronne.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 1^{er} juillet 2020)
- Décision (DIMG/SI/MLB/06.2020/665 / SA 20.228) en date du 1^{er} juillet 2020 autorisant la restitution d'une surface de bureau située au rez-de-chaussée du bâtiment Seine-Créapolis à Déville-lès-Rouen par la société JG MODELS.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 1^{er} juillet 2020)
- Décision (Musée / SA 20.229) en date du 2 juillet 2020 autorisant la modification de la fixation des prix des produits dérivés d'une valeur inférieure à 100 € TTC vendus au sein des Musées métropolitains.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 2 juillet 2020)
- Décision (UH/SAF/20.01 / SA 20.230) en date du 26 juin 2020 délégrant à l'Établissement Public Foncier de Normandie l'exercice du droit de priorité sur l'immeuble situé 24 bis rue Jacques Boutrolle d'Estaimbuc, cadastré AT39 à Mont-Saint-Aignan.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 2 juillet 2020)
- Décision (UH/SAF/20.10 / SA 20.231) en date du 26 juin 2020 délégrant à l'Établissement Public Foncier de Normandie l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé 1 place du Châtelet à Rouen, cadastré DP302.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 3 juillet 2020)
- Décision (DAJ n°2020-18 / SA 20.232) en date du 3 juillet 2020 autorisant le Président à défendre les intérêts de la Métropole devant le Tribunal Administratif de Rouen dans le cadre de l'affaire de Madame BURÉ – Dossier n°2001628-4)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 6 juillet 2020)
- Décision (DIMG/SI/MLB/06.2020/666 / SA 20.233) en date du 7 juillet 2020 autorisant le Président à signer le bail dérogatoire pour la poursuite de l'occupation de locaux d'une superficie de 45,28m² au 3^{ème} étage de l'immeuble Seine Biopolis III à Rouen au profit de la société QUIID à compter du 20 mai 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 8 juillet 2020)
- Décision (Musée / SA 20.234) en date du 3 juillet 2020 autorisant le Président à signer la convention de dépôt à intervenir avec l'Etablissement Public Cité de la Céramique Sèvres-Limoges pour le dépôt d'œuvres au Musée de la Céramique de Rouen.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 8 juillet 2020)
- Décision (Musée / SA 20.235) en date du 3 juillet 2020 autorisant le Président à signer la convention de dépôt à intervenir avec Amiens Métropole pour le dépôt d'œuvres au Musée des Beaux-Arts de Rouen
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 8 juillet 2020)
- Décision (EPMD-CIAE 25.20 / SA 20.236) en date du 7 juillet autorisant la signature du protocole transactionnel à intervenir avec la SASU RIOU dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de l'opération Cœur de Métropole.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 8 juillet 2020)

- Décision (EPMD-CIAE 26.20 / SA 20.237) en date du 7 juillet rejetant la demande déposée par la SAS CRUNCHY FOOD dans le cadre de la Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux de réalisation de la ligne T4.
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 8 juillet 2020)
- Habitat – Compte-rendu des décisions de financement prises par délégation entre le 17 janvier et 15 mai 2020 - Location-accession : tableau annexé.
- Habitat - Compte-rendu des décisions de financement prises par délégation entre le 17 janvier et le 15 mai 2020 – Soutien à la réhabilitation du parc privé : tableau annexé.
- Marchés publics - Avenants et décisions de poursuivre attribués pendant la période du 27 janvier au 19 juin 2020 : le tableau annexé à la présente délibération mentionne, pour chaque avenant ou décision de poursuivre, la nature de la procédure, le nom du marché, le nom du titulaire, le montant du marché, le numéro du marché, le numéro de modification, l'objet, le montant de la modification, la variation en % (modification sur le marché) et la variation en % (modification cumulée sur le marché).

Décisions du Président sous le régime de l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

- Développement et attractivité - Équipements culturels - Musées - Convention-cadre de partenariat avec le musée du Louvre : autorisation de signature (2020-0001)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Développement et attractivité - Équipements culturels - Musées - Convention-cadre de partenariat avec le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou - Avenant de prolongation : autorisation de signature (2020_002)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Développement et attractivité - Équipements culturels - Musées - Convention-cadre de partenariat avec le Musée d'Orsay et le Musée de l'Orangerie - Avenant de prolongation : autorisation de signature (2020_0003)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Développement et attractivité – Actions sportives - Activités d'intérêt métropolitain - Associations sportives et manifestations sportives - Saison 2019-2020 - Conventions à intervenir : autorisation de signature (2020_0004)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Développement et attractivité – Actions sportives - Groupement Sportif Boucles de Seine - Convention à intervenir : autorisation de signature (2020_0005)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Développement et attractivité – Actions de développement économique - COVID 19 : Mesures exceptionnelles de soutien concernant l'exonération des loyers pour les entreprises en difficulté : approbation (2020_0006)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Développement et attractivité – Actions de développement économique - Soutien à l'économie en période de Crise sanitaire - Participation de la Métropole au dispositif Impulsion Relance

Normandie (2020_0007)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Développement et attractivité – Parc des expositions - Fixation des critères d'attribution des 10 jours d'occupation annuels réservés à la Métropole - Convention-type à intervenir : autorisation de signature (2020_0008)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Développement et attractivité – Relations internationales et coopération décentralisée - Partenariat avec la commune de Diembering au Sénégal pour l'accès à l'assainissement - Attribution d'une subvention - Convention à intervenir : autorisation de signature (2020_0009)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Développement et attractivité – Solidarité - Politique de la ville - Programmation 2020 du contrat de ville : approbation (2020_0010)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Développement et attractivité – Politique de la ville - Oissel - Convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec les bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans les quartiers prioritaires du contrat de ville de la Métropole - Avenants à la convention : autorisation de signature (2020_0011)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Urbanisme et habitat - Gens du voyage - Aide au logement temporaire 2 pour l'année 2020 - Convention à intervenir avec l'Etat : autorisation de signature (2020_0012)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Urbanisme et habitat - Gens du voyage - Convention de partenariat à intervenir avec l'association relais accueil des gens du voyage (RAGV) pour l'année 2020 : autorisation de signature (2020_0013)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Espaces publics, aménagements et mobilité - Aménagement et grands projets - Champ des Bruyères -Plan de financement : approbation - Demande de subvention auprès du FEDER : autorisation (2020_0014)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Espaces publics, aménagements et mobilité – Espaces publics - Stationnement - Commune de Rouen - Parking du Palais - Délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement public - Vente consentie au terme du crédit-bail conclu entre la Société Rouennaise de Stationnement et la SOGEFINERG - Intervention de la Métropole à l'acte de levée d'option : autorisation (2020_0015)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Espaces publics, aménagements et mobilité – Espaces publics - Voirie - Commune de Bois-Guillaume - Requalification de la rue Vittecoq - Fonds de concours - Convention à intervenir : autorisation de signature (2020_0016)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Espaces publics, aménagements et mobilité – Espaces publics - Voirie - Commune de Déville-lès-Rouen - Travaux de requalification de la Place Churchill - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (2020_0017)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie - Commune de Duclair - Travaux aux abords du collège Gustave Flaubert - Convention de subvention à intervenir avec le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature (2020_0018)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie - Commune du Mesnil-Esnard - Requalification de la place du Général de Gaulle - Fonds de concours - Convention à intervenir : autorisation de signature (2020_0019)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie - Commune du Trait - Travaux de requalification de la place Ronarc'h - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (2020_0020)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA 3) - Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) - Convention à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations : autorisation de signature (2020_0021)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Cycle de l'eau - SAGE des 6 vallées - Avis sur le projet de SAGE (2020_0022)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Etude diagnostic Boos - Plan de financement : approbation - Convention financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : autorisation de signature (2020_0023)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Etude diagnostic La Neuville-Chant-d'Oisel - Plan de financement : approbation - Convention financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : autorisation de signature (2020_0024)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programme de restauration des pelouses calcaires - Appel à projets « Patrimoine naturel - Investissements en faveur de la restauration de la trame verte et bleue » - Financement FEDER pour entretien des coteaux - Convention à intervenir avec la Région Normandie : autorisation de signature (2020_0025)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de territoire - Appel à projet PNA 2017-2018 - Avenant n° 1 à la convention de financement à intervenir avec l'ADEME : autorisation de signature (2020_0026)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Économiques - Opération Cœur de Métropole - Protocole transactionnel : autorisation de signature - Dossier de la SARL OJ (2020_0027)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Économiques - Opération Cœur de Métropole - Protocole transactionnel : autorisation de signature - Dossier de Monsieur Yazid ANES (2020_0028)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Économiques - Opération Cœur de Métropole - Protocole transactionnel : autorisation de signature - Dossier de la SARL PIZZERIA RISTORANTE LE GUILLAUME (2020_0029)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Finances - Avenant de prolongation de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) de compétences en matière de soutien aux projets publics des territoires - Contractualisation avec la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature (2020_0030)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Finances - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 - Plans de financement : approbation - Demandes de subvention DSIL : autorisation (2020_0031)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Bois-Guillaume - Parking rue du Soleil Levant - Acquisition d'une parcelle pour intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0032)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune du Mesnil-Esnard - Rue de la République - Transfert de propriété d'une emprise de voirie à la Métropole Rouen Normandie - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0033)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Tourville-la-Rivière - Rue de l'Ile Adam - Désaffectation et déclassement d'une emprise d'environ 210 m² et cession au profit de KIABI Europe (2020_0034)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Communes de Belbeuf et d'Amfreville-la-Mivoie - Acquisition de parcelles calcicoles - Acte authentique à intervenir : autorisation de signature (2020_0035)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Programme d'Action Foncière - Commune de Yainville - Nouvelles Savonneries de France - Rachats à l'EPF Normandie (2020_0036)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature (2020_0037)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Ressources humaines - Recrutement d'agents contractuels (2020_0038)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Ressources humaines - Organisation du temps de travail - Parc des Bruyères (2020_0039)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)

- Ressources et moyens - Ressources humaines - Répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie au 1er mai 2020 – Approbation (2020_0040)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 5 mai 2020)
- Ressources et moyens - Finances - Programme Opérationnel Régional FEDER-FSE Haute-Normandie 2014-2020 - Axe 4 : Soutenir les espaces urbains durables - Avenant à la convention de délégation de tâches : autorisation de signature (2020_0041)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 7 mai 2020)
- Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Politique en faveur du vélo - Réparation des vélos - Dispositif d'aide - Convention avec la société SAFETHING - Ateliers temporaires d'auto-réparation - Convention avec l'association Guidoline : autorisation de signature (2020_0042)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)
- Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Politique en faveur du vélo - Dispositif d'aide à l'achat de vélos – Reconduction (2020_0043)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)
- Ressources et moyens - Finances - Achat de masques de protection pour les habitants de la Métropole afin de lutter contre la propagation du COVID-19 - Plan de financement : approbation - Demandes de subvention FEDER et Etat : approbation (2020_0044)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Communes de Belbeuf et d'Amfreville-la-Mivoie - Acquisition de parcelles calcicoles - Modification décision du Président n°5370 (2020_0045)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)
- Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Politique en faveur du vélo - Réparation des vélos - Dispositif d'aide - Convention avec la société SAFETHING - Ateliers temporaires d'auto-réparation - Convention avec l'association Guidoline : autorisation de signature (2020_0042)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)
- Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Politique en faveur du vélo - Dispositif d'aide à l'achat de vélos – Reconduction (2020_0043)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)
- Ressources et moyens - Finances - Achat de masques de protection pour les habitants de la Métropole afin de lutter contre la propagation du COVID-19 - Plan de financement : approbation - Demandes de subvention FEDER et Etat : approbation (2020_0044)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Communes de Belbeuf et d'Amfreville-la-Mivoie - Acquisition de parcelles calcicoles - Modification décision du Président n°5370 (2020_0045)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 20 mai 2020)
- Organisation générale - Forfait Post Stationnement - Prise en charge financière par la Métropole (2020_0046)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Développement et attractivité - Actions culturelles - Festival Vivacité à Sotteville-lès-Rouen -

Avenant n° 1 à la convention financière 2020-2022 : autorisation de signature (2020_0047)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Actions culturelles - Festival Normandiebulle - Convention de partenariat 2020-2022 : approbation - Subventions : attribution (2020_0048)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées - Convention de partenariat entre la Métropole Rouen Normandie et l'Académie de Normandie : autorisation de signature (2020_0049)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Actions sportives - Manifestations sportives 2020 - CSI***** Happy Jump à Canteleu et concours hippique CSI***** indoor à Rouen - Subvention : attribution - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (2020_0050)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Equipements sportifs - Patinoire olympique de l'Île Lacroix à Rouen - Avenant n° 1 à la convention de gestion conclue avec la ville de Rouen : autorisation de signature (2020_0051)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Actions de développement économique - Soutien à l'économie en période de Crise sanitaire - Participation de la Métropole au dispositif Impulsion Relance Normandie (2020_0052)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Actions de développement économique - Mise à jour de l'observatoire du commerce métropolitain - Attribution d'une subvention à la CCI Rouen Métropole : autorisation - Convention de partenariat à intervenir : autorisation de signature (2020_0053)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Actions de développement économique - NWX - Convention de partenariat triennale - Avenant à intervenir avec NWX : autorisation de signature (2020_0054)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Actions de développement économique - Association pour la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) - Terrain d'expérimentation sur le territoire rouennais - attribution d'une subvention : autorisation - Convention de partenariat avec la FING : autorisation de signature (2020_0055)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Actions de développement économique - Transferts de technologie - Soutien à la création de plates-formes technologiques - Centre de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel : acquisition d'un séquenceur génétique de nouvelle génération - Versement d'une subvention en investissement : autorisation - Convention de partenariat à intervenir : autorisation de signature (2020_0056)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 12 juin 2020)

- Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Dynamique Location ESS - Attribution d'une subvention à la Société Coopérative et Participative (SCOP) TerraLéo - Convention à intervenir : autorisation de signature (2020_0057)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Participation financière aux fonds prêts d'honneur et étude sur les micro entrepreneurs - Versement d'une subvention - Convention à intervenir : autorisation de signature (2020_0058)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 15 juin 2020)

- Développement et attractivité - Solidarité - Crise sanitaire - Covid-19 - Dispositif "Solidarité alimentaire" : approbation - Subventions : autorisation de versement - Conventions à intervenir : autorisation de signature (2020_0059)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Solidarité - Plan local pour l'insertion et l'emploi (P.L.I.E.) - Avenant n° 2 au protocole d'accord : autorisation de signature (2020_0060)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Exposition "Déjouer les clichés : filles, garçons, ça change quoi ?" - Convention partenariale à intervenir avec le Musée National de l'Éducation (MUNAE) : autorisation de signature (2020_0061)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Tourisme - Versement d'un acompte sur subvention au Pôle Céramique Normandie (2020_0062)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Tourisme - Attribution d'une subvention à la Galerie des Arts du Feu (2020_0063)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Développement et attractivité - Tourisme - Bases de loisirs - Base de loisirs de Bédanne - Commune de Tourville-la-Rivière - Convention à intervenir avec le SDIS 76 : autorisation de signature (2020_0064)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Convention de délégation des aides à la pierre conclue avec l'Etat et l'ANAH - Avenants à intervenir au titre de l'année 2020 : autorisation de signature (2020_0065)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Programmation du logement social 2020 : approbation (2020_0066)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Espaces publics, aménagement et mobilité - Concertation Balade du Cailly (2020_0067)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Prestations d'entretien des matériels et véhicules d'exploitation de la voirie - Avenant n° 4 à la convention conclue avec le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature (2020_0068)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 15 juin 2020)

- Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie - Travaux d'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public - rue Turgis à Oissel - Convention financière à

- intervenir : autorisation de signature (2020_0069)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU Charles Nicolle - Demande de subvention auprès du FEDER : autorisation (2020_0070)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Direction Cycle de l'Eau – Révision de la Déclaration d'Utilité Publique du forage des Ecameaux à Elbeuf-sur-Seine - Maintien des débits de prélèvements : approbation (2020_0071)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Direction Cycle de l'eau - Groupement d'intérêt Public Seine Aval - Etude de modélisation des inondations en estuaire de Seine - Contribution exceptionnelle : autorisation (2020_0072)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Direction Cycle de l'eau - Groupement d'intérêt Public Seine Aval - Etude de modélisation des inondations en estuaire de Seine - Contribution exceptionnelle : autorisation (2020_0073)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Direction cycle de l'eau - Révision de la Déclaration d'Utilité Publique des forages du Nouveau Monde à Orival - Maintien des débits de prélèvements : approbation (2020_0074)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau - Groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché relatif au renforcement d'une conduite d'adduction d'eau potable et de défense incendie avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Montville et les communes de La Vaupalière et d'Hénouville - Plan de financement actualisé: approbation - Avenant à la convention: approbation des termes et autorisation de signature (2020_0075)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau - Contribution Financière 2020 au Fonds de Solidarité Logement - Convention à intervenir avec le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature (2020_0076)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Renouvellement des DDTours - Convention de partenariat 2020/2022 à intervenir avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) : autorisation de signature (2020_0077)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Suivi des chiroptères - Recherches sur la mortalité du Hérisson d'Europe - Edition de l'atlas des Scarabéidés de Normandie - Conventions 2020 à intervenir avec le GMN, CHENE, et GRETIA : autorisation de signature (2020_0078)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de Territoire 2018-2021 -

Partenariat avec le Réseau des CIVAM Normands, l'association Bio En Normandie, la Chambre régionale d'agriculture Normandie, la Chambre d'agriculture de Seine Maritime et Terre de Liens Normandie sur la période 2018-2021 - Conventions d'application annuelle au titre de l'année 2020 à intervenir : autorisation de signature (2020_0079)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Convention financière à intervenir avec l'association du gîte du Valnaye / Vallée Itinéraire Seine Initiative Touristique en Roumare pour la mise en œuvre du projet pédagogique "En quête des secrets de la forêt" pour l'année 2020 : autorisation de signature (2020_0080)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Sensibilisation et accompagnement des communes sur l'utilisation du bois dans la construction - Convention financière d'application annuelle avec l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie pour l'année 2020 : autorisation de signature (2020_0081)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programmes messicoles - Préservation des pelouses calcaires - Stratégie de préservation de la flore sur le territoire de la Métropole - Programme Oedicnème criard - Conventions 2020 à intervenir avec le CBNBI et le CENN : autorisation de signature (2020_0082)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie - Convention d'application annuelle 2020 à intervenir avec World Wild Found (WWF) : autorisation de signature (2020_0083)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Services publics aux usagers - Environnement - Risques majeurs industriels et environnementaux - Compléments pré-diagnostic CEREMA PPRT Equipements - Avenant à la convention : autorisation de signature (2020_0084)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Appel à projet "Mesure d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques" - Contrat d'engagement à intervenir avec CITEO : autorisation de signature (2020_0085)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Collecte et traitement des huiles usagées - Convention avec Eco Huile: autorisation de signature (2020_0086)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Territoires et proximité - Petites communes - FAA - Communes de moins de 4 500 habitants - Attribution - Convention à intervenir avec les communes de Saint-Paër et Orival : autorisation de signature (2020_0087)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Territoires et proximité - Pôle de proximité Rouen - Contrat de Métropole - Travaux Omnia - Plan de financement : approbation - Convention à intervenir avec la ville de Rouen (2020_0088)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Finances - Convention locale de financement Ecocité - Programme d'investissements d'avenir Ville de demain - Avenant de prolongation du programme : autorisation

(2020_0089)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Mont-Saint-Aignan - Parcelle AT 73 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0090)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Maromme - Désaffectation et déclassement de la parcelle AL 1067 et cession au profit de la Mutualité Française de Normandie - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (2020_0091)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune Notre-Dame-de-Bondeville - Lotissement des Longs Vallons Tranche 4 - Parcelles AL 176, AL 333, AL 334, AL 121, AL 161 et AL 155 - Acquisition de propriétés pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0092)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Hénouville - Parcelle A 485 - Allée Abbé Legendre - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0093)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Hénouville - Parcelle A 501 - Allée des Acacias - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0094)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Quevillon - chaussée des Vieux - Parcelle A 314 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0095)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Houpeville - Parcelle AD 1356 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0096)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Elbeuf - Vente du bien sis 5 rue Saint Amand cadastré section AV n° 59 au profit de LOGEAL - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (2020_0097)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal - Aménagement de la rue du Bois Tison - Acquisition des parcelles AC241 et AC243 pour intégration dans le domaine public métropolitain - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0098)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Isneauville - Acquisition de propriété de trois parcelles rue de la Ronce - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0099)

(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Maromme - Désaffectation et déclassement de la parcelle AM 708, rue Raymond Duflo et cession au profit de Monsieur GUEROUT - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (2020_0100)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Rue Dufay prolongée - Acquisition - Classement dans le domaine public : autorisation (2020_0101)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen – Emprise place Guillaume Apollinaire - Désaffectation - Déclassement du domaine public - Cession - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0102)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Lotissement "Square Madeleine Le Quellec" - Transfert de propriété de voiries, équipements et réseaux publics des parcelles BP 274 et BP 242 à la Métropole Rouen Normandie - Affectation et classement dans le domaine public métropolitain - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (2020_0103)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Hérouville - Parcelle A 476 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0104)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Petit-Quevilly - Transfert d'office de la parcelle AI 499 dans le domaine public métropolitain (2020_0105)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Sotteville-lès-Rouen - Transfert de propriété de la parcelle XA 598 appartenant à la société LOGEAL IMMOBILIERE - Affectation et classement dans le domaine public - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (2020_0106)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Malaunay - Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public et cession au profit de LOGEAL Immobilière - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (2020_0107)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Communes d'Hérouville, Le Houlme, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Quevillon et Houpeville - Approbation de la procédure de Transfert d'office de parcelles dans le domaine public métropolitain (2020_0108)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Hérouville - allée de l'Orée de la forêt - Tranche 2 - Parcelles A 445, 645 et 860 - Acquisition de propriétés pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0109)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Notre-Dame-de-Bondeville - allée des charmilles - Parcelle AN 267 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0110)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

- Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Houppeville - Parcelle AD 542 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (2020_0111)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature (2020_0112)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Ressources humaines - Recrutement de contractuels (2020_0113)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Ressources humaines - Présentation du plan de formation 2020 de la Métropole Rouen Normandie (2020_0114)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)
- Ressources et moyens - Ressources humaines - Versement d'une prime exceptionnelle Covid-19 (2020_0115)
(déposée à la Préfecture de la seine-Maritime le 11 juin 2020)

Le Conseil prend acte des décisions du Président.

Avant de lever la séance, Monsieur le Président, par souci de transparence, donne non pas l'intitulé exact, parce que la terminologie reste à affiner, mais les grands domaines d'intervention des différents vice-présidents.

Dans l'ordre des 16 Vice-Présidents :

Monsieur MERABET s'occupera d'urbanisme, Madame SANTO, des petites communes et de la ruralité, Monsieur LAMIRAY, du sport ou des sports, Madame MULOT, des luttes contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes et le handicap, Monsieur MOREAU des mobilités, des transports, des modes actifs de déplacement (la marche et le vélo), Madame GOUJON de la sécurité industrielle et sanitaire, la santé, Monsieur ROULY des finances, de l'administration générale, des ressources, Madame ATINAULT des transitions et innovations écologiques ainsi que des déchets, Monsieur MOYSE de l'habitat, du logement, de la politique de la ville, Madame NICQ-CROIZAT de la démocratie participative et de proximité, Monsieur BREUGNOT de l'eau et de l'assainissement, Madame MEZRAR des solidarités et de l'emploi, Monsieur CHAUVIN des travaux de voirie, Madame BOULANGER de la jeunesse, la vie étudiante, l'enseignement supérieur et la recherche, Monsieur MARCHANI de l'économie et de l'attractivité, du numérique, de l'Europe, de l'International et Madame RENOU de la culture.

Monsieur le Président précise, pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, que les délégations, c'est-à-dire les attributions spécifiques confiées par le Président de la Métropole aux différents membres du Bureau, qu'ils soient vice-présidents ou pas, ne font pas l'objet d'un vote mais d'un arrêté de délégation signé par lui-même.

Enfin, il remercie à nouveau les services de la Métropole pour le déroulé de cette séance.

La séance est levée à 23H05.